



Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux SAGE Côtiers basques

Rapport environnemental



En partenariat avec :



Documents de référence

(DR1) Code de l'Environnement

(DR2) Directive 2001/42/CE du parlement européen et du conseil relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement

(DR3) Guide méthodologique SAGE – évaluation environnementale des SAGE – actualisé en mai 2012

Suivi des modifications

Nom du document	Date	Objet
Rapport environnemental – V0	24 juillet 2013	Version présentée au comité technique
Rapport environnemental – V1	5 septembre 2013	Version modifiée suite aux remarques de la DREAL
Rapport environnemental – V2	8 novembre 2013	Version intégrant les modifications PAGD et règlement du 6 novembre 2013
Rapport environnemental – V3	27 novembre 2014	Version intégrant les modifications PAGD et règlement du 26 novembre 2014

Sommaire

Documents de référence	2
Suivi des modifications.....	2
Sommaire	3
Préambule.....	4
A. Objectif du rapport environnemental	Erreur ! Signet non défini.
B. Résumé non technique.....	5
C. Objectifs, contenu du programme et lien avec les autres documents de planification.....	5
Le contenu du SAGE Côtiers basques	5
Articulation du SAGE Côtiers basques avec les autres plans ou programmes.....	6
D. État des lieux environnemental et évolution tendancielle.....	8
Principales caractéristiques du territoire concerné.....	8
Enjeux environnementaux.....	10
Perspectives d'évolution de l'environnement.....	24
E. Analyse des effets du SAGE Côtiers basques sur l'environnement	30
Analyse des incidences environnementales	30
Évaluation des incidences Natura 2000	35
F. Justifications du choix de scénario retenu	26
Le choix de l'outil SAGE au service du territoire	26
Le choix de la stratégie au regard des objectifs environnementaux	26
Le choix de la stratégie adoptée par la CLE pour le SAGE	28
G. Mesures de suppression, correctrices et compensatoires.....	37
Mesures pour éviter les incidences négatives sur l'environnement et la santé humaine	37
Mesures pour réduire l'impact des incidences non évitées.....	37
Mesures pour compenser si possible les incidences non évitées et insuffisamment réduites.....	37
H. Présentation du dispositif de suivi environnemental.....	38
Méthode de suivi : objectifs et principes.....	38
Proposition d'indicateurs de suivi environnementaux et sur la santé humaine.....	38
Analyse du dispositif de suivi du SAGE	39
I. Méthodologie employée pour mener l'évaluation environnementale.....	40
Champ de l'analyse	40
Grille d'évaluation des incidences	40
Difficultés rencontrées et limites de l'évaluation	41
ANNEXES	44
Annexe 1 : Analyse des incidences environnementales des dispositions du PAGD	45

Préambule

La directive 2001/42/CE du parlement européen et du conseil, adoptée en juillet 2001 prescrit que toute une série de plans et programmes doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale préalable à leur adoption. En application de cette directive et conformément à l'article R122-17 du code de l'environnement, le SAGE Côtiers basques doit faire l'objet d'une évaluation environnementale permettant notamment d'évaluer les incidences du programme sur l'environnement et d'envisager les mesures visant à éviter, réduire ou compenser les incidences négatives du projet retenu.

L'évaluation environnementale a pour objectif « d'assurer un niveau élevé de protection de l'environnement, et de contribuer à l'intégration de considérations environnementales dans l'élaboration et l'adoption de plans et de programmes en vue de promouvoir un développement durable ». Elle apprécie la contribution du programme d'actions aux enjeux territoriaux de la zone vulnérable considérée afin de s'assurer que les actions définies vont contribuer à faire de la qualité de l'environnement l'une des dimensions du développement.

Le processus d'évaluation environnementale fait appel à une double démarche d'expertise et de concertation :

- *d'une part, l'évaluateur apprécie les incidences environnementales du programme d'actions et propose des solutions alternatives ou dispositions correctrices ;*
- *d'autre part, le SAGE, accompagné des conclusions de l'évaluation environnementale, est soumis à l'avis du public et de l'autorité environnementale.*

La démarche d'évaluation environnementale a été réalisée conformément aux dispositions du code de l'environnement, telles que modifiées par le décret n°2012-616 du 2 mai 2012 relatif à l'évaluation de certains plans et documents ayant une incidence sur l'environnement. Elle a été menée conjointement à l'élaboration du SAGE Côtiers basques et permet ainsi la traçabilité des décisions et des itérations successives.

A. Objectifs, contenu du programme et lien avec les autres documents de planification

Article R122-20 du code de l'environnement : le rapport environnemental doit comprendre [...] une présentation générale indiquant, de manière résumée, les objectifs du schéma et son contenu, son articulation avec d'autres plans, schémas, programmes ou documents de planification et si ces derniers ont fait, feront ou pourront faire l'objet d'une évaluation environnementale [...].

Le contenu du SAGE Côtiers basques

Étapes successives d'élaboration du SAGE Côtiers basques

Après une phase d'émergence en 2011, l'élaboration s'est déroulée de la façon suivante, la CLE s'est réunie pour la 1^{ère} fois le 20 janvier 2012, puis a validé l'état initial le 20 juillet 2012, le « diagnostic, tendances et objectifs » le 15 mars 2013 et enfin le projet de SAGE le 19 février 2014.

Contenu et objectifs du SAGE Côtiers basques

Le SAGE a pour objectif principal la recherche d'un équilibre durable entre protection des milieux aquatiques et satisfaction des usages. Il doit permettre d'adapter aux enjeux du territoire le dispositif réglementaire existant dans le domaine de l'eau.

Le SAGE Côtiers basques se compose de 4 enjeux pour 15 objectifs et 38 sous-objectifs, comme suit :

Enjeu	Objectifs	Sous-objectifs
Axes transversaux	Mise en œuvre du SAGE	Mettre en œuvre le SAGE Côtiers basques
		Se doter d'outils pour évaluer le SAGE
		Réviser le SAGE
	Partage des objectifs	Diffuser le document du SAGE
		Communiquer à destination du grand public
		Poursuivre les échanges transfrontaliers
Maintien de la satisfaction des usages et de l'économie liée à l'eau	Poursuivre la gestion de la qualité des eaux de baignade	
	Assurer la satisfaction des usages	
Qualité de l'eau	Maintien et amélioration de l'efficacité et de la gestion des systèmes d'assainissement	Définir une zone d'action prioritaire
		Améliorer la gestion des systèmes d'épuration collectifs et limiter les surverses
		Décliner les différents modes d'assainissement
		Réduire impérativement les pollutions ponctuelles d'origine domestique
	Connaissance et maîtrise des pollutions générées par les activités industrielles et artisanales	Améliorer la connaissance sur ces pollutions
		Réduire impérativement les rejets diffus
		Réduire impérativement les rejets des ports
	Connaissance et maîtrise des pollutions générées par les activités agricoles	Améliorer la gestion des effluents agricoles
		Accompagner la mise en œuvre des bonnes pratiques agricoles
		Pérenniser l'implication des agriculteurs dans la gestion de l'eau
Gestion des espaces verts et voiries dans le respect de l'eau et des milieux aquatiques	Réduire l'utilisation de produits phytosanitaires	
Aménagement et eau	Amélioration du lien entre eau et urbanisme	Mettre en œuvre le SAGE dans les projets d'aménagement
		Favoriser le dialogue entre acteurs de l'eau potable, de l'assainissement et de l'urbanisme
		Aménager dans le respect des milieux
	Meilleure gestion des eaux pluviales et du ruissellement	Traiter la problématique pluviale à l'échelle des bassins versants
		Limiter le ruissellement dès l'aménagement du territoire
	Développement de la culture du risque	Réduire les risques de contamination des eaux
		Connaître et gérer le risque
Amélioration de la gestion de l'alimentation en eau potable	Gérer le risque inondation	
	Connaître et prioriser les usages d'eau potable	
Milieu	Connaissance et préservation des zones humides	Sécuriser la ressource
		Recenser et caractériser les zones humides
	Conservation ou rétablissement de l'hydromorphologie des cours d'eau	Protéger les zones humides
		Rétablir la continuité écologique des cours d'eau
		Préserver ou restaurer la dynamique naturelle des cours d'eau
	Préservation des habitats et espèces d'intérêt patrimonial	Poursuivre la préservation des têtes de bassin et chevelus
		Préserver les poissons migrateurs
	Préservation du littoral	Lutter contre les espèces envahissantes
		Protéger le milieu marin
		Améliorer la connaissance du milieu littoral et marin

Articulation du SAGE Côtiers basques avec les autres plans ou programmes

Ce chapitre a pour objectif d'expliquer l'articulation du SAGE avec les plans ou programmes soumis à évaluation environnementale (visés à l'article R122-17 du Code de l'Environnement) et plus spécifiquement ceux ayant un lien avec l'aménagement et la gestion des eaux. Les orientations et principaux objectifs des autres documents de planification avec lesquels le SAGE interagit sont exposés ainsi que leur niveau d'interaction avec celui-ci. L'intérêt de cette analyse est de s'assurer de la cohérence et de la compatibilité du SAGE avec ces documents.

De manière générale, le SAGE Côtiers basques est cohérent avec les objectifs des autres plans et programmes concernés. L'élaboration du SAGE Côtiers basques et de l'évaluation environnementale a été menée en cohérence avec les orientations et objectifs de ces autres documents. Les objectifs du SAGE sont compatibles avec ceux définis par les autres plans permettant ainsi à chacun de concourir à l'atteinte de ses propres objectifs.

- **Les plans et programmes qui s'imposent au SAGE.**

SDAGE Adour-Garonne 2010 – 2015 : il fixe 6 orientations fondamentales : créer les conditions favorables à une bonne gouvernance ; réduire l'impact des activités sur les milieux aquatiques ; gérer durablement les eaux souterraines et préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques ; une eau de qualité pour assurer activités et usages ; maîtriser la gestion quantitative de l'eau dans la perspective du changement climatique ; privilégier une approche territoriale et placer l'eau au cœur de l'aménagement du territoire.

Les objectifs de qualité fixés par le SDAGE suivent la réglementation : masses d'eau de surface, un bon état écologique et chimique ; masses d'eau souterraines, un bon état chimique et quantitatif ; la prévention de la détérioration de la qualité des eaux ; les exigences particulières définies pour les zones protégées, notamment pour réduire le traitement nécessaire à la production d'eau destinée à la consommation humaine.

Le SAGE Côtiers basques est un outil local de planification pour atteindre plus efficacement les objectifs fixés par le SDAGE. Au vu des mesures proposées dans ce SAGE, l'articulation avec les objectifs et les orientations du SDAGE est cohérente. Les dispositions du SDAGE Adour-Garonne directement concernées par le SAGE sont rappelées dans le PAGD au niveau de chaque sous-objectif ainsi qu'en annexe.

Ce SAGE s'articule autour des 6 grandes orientations du SDAGE 2010-2015. Tout d'abord en confortant la gestion concertée des masses d'eau et en renforçant les connaissances sur les milieux aquatiques. Ensuite, le schéma a pour objectif principal d'améliorer la qualité des eaux superficielles en visant la réduction des impacts et des pressions des activités anthropiques. La gestion quantitative des eaux en lien avec l'urbanisation est un objectif tout aussi important pour assurer la sécurité et la santé des populations en présence. Enfin, le SAGE permettra une meilleure connaissance des zones humides et des milieux à enjeux environnementaux pour une meilleure gestion des espèces et des espaces naturels.

- **Les plans et programmes que le SAGE doit intégrer.**

DOCOB Natura 2000 : l'objectif de cette démarche est de maintenir l'ensemble des habitats et des espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable. Sur le territoire, il existe 11 sites Natura 2000 (huit pour la directive Habitats et trois pour la directive Oiseaux). Deux DOCOB ont d'ores et déjà été réalisés, celui du massif de Larrun et Choldokogaina et celui du lac de Mouriscot. Les autres sont en cours d'élaboration.

L'un des objectifs du SAGE Côtiers basques est de connaître et préserver les milieux et espèces liés à l'eau. Le projet est donc en cohérence avec le concept Natura 2000 en ce qui concerne les milieux aquatiques et les espèces qui s'y rapportent. Plusieurs objectifs du SAGE sont en adéquation avec Natura 2000 : préserver les habitats et espèces d'intérêt patrimonial ; connaître et préserver les zones humides et préserver le littoral.

Documents de planification et de gestion relatifs à la sylviculture : ils déclinent des objectifs en accord avec les 6 critères d'Helsinki (fondements de la gestion durable de la forêt) et visent l'amélioration des peuplements forestiers, le maintien d'un état sanitaire satisfaisant et des fonctions productives de la forêt, le développement de la fonction écologique des écosystèmes forestiers, la prévention des risques, la co-existence des usages.

Le SAGE tient compte du rôle de la forêt dans la protection des milieux aquatiques et la gestion des eaux. À ce titre, plusieurs dispositions recoupent totalement ou partiellement les problématiques de gestion forestière, et notamment : protéger et entretenir les espaces boisés pour leur rôle dans la gestion de l'eau.

Plan départemental d'élimination des déchets et plan régional d'élimination des déchets industriels : il s'articule autour de 7 grands axes : la prévention, la collecte sélective et la valorisation des déchets, le transport des déchets ménagers, le traitement des déchets résiduels, le stockage et la valorisation des déchets inertes, la localisation des équipements.

Le SAGE Côtiers basques ne prévoit pas d'objectif directement ciblé sur la gestion et l'élimination des déchets ménagers et assimilés. Néanmoins, il prévoit une disposition pour poursuivre la récupération des déchets flottants, avec une communication adaptée.

Schéma départemental d'alimentation en eau potable : il s'articule autour de 12 grands enjeux : quantitatifs (fonctionnement des systèmes, interconnexions, nouvelles ressources, connaissance sur les ressources souterraines profondes), qualitatifs (protection des ressources, surveillance, restauration), d'infrastructures (amélioration du rendement, renouvellement du patrimoine), de gestion (connaissance du patrimoine, gestion de maintenance préventive, intervenir préventivement, anticiper les investissements à venir), de sécurisation (vulnérabilité des ressources, des systèmes).

Le SAGE Côtiers basques prévoit dans son objectif « amélioration de la gestion de l'alimentation en eau potable » de prendre en compte la problématique de l'alimentation en eau potable, au travers des dispositions relatives à la connaissance des usages et la sécurisation de la ressource.

Schéma départemental à vocation piscicole et plan de gestion des poissons migrateurs : sur la base de diagnostics, ils définissent des objectifs et des actions à entreprendre pour retrouver ou améliorer la fonctionnalité des milieux et retrouver le bon état de la ressource.

Le SAGE Côtiers basques est en totale adéquation avec ce plan dans le sens où il vient conforter un certain nombre d'actions et notamment la restauration des berges et l'amélioration de la qualité des eaux.

- **Les plans et programmes qui doivent être compatibles avec le SAGE.**

Les documents d'urbanisme : en date du 23 mai 2013, le territoire du SAGE compte 1 SCOT approuvé en évaluation (Sud Pays Basque), 1 SCOT en cours de validation (Bayonne – Sud des Landes), 16 PLU validés, 1 POS validé, 1 carte communale validée et une commune où s'applique le règlement national d'urbanisme.

Le SAGE Côtiers basques prévoit de très nombreuses dispositions qui supposent une mise en compatibilité des documents d'urbanisme. En effet, le lien entre la gestion de l'eau et l'urbanisme se veut, depuis le début de l'élaboration du SAGE, le fil conducteur de toute la démarche.

Schéma départemental des carrières :

Le SAGE Côtiers basques ne prévoit pas d'objectif directement ciblé sur les carrières.

4^{ème} programme d'actions de la directive nitrates : il a pour but d'améliorer la qualité des eaux superficielles en ce qui concerne le paramètre nitrate. Pour ce faire, le programme prévoit de réduire la production de déchets azotés provenant de l'agriculture à la source, en prônant le respect des modalités de stockage et d'épandages des effluents d'élevage et en réduisant la fertilisation azotée. En complément, la généralisation de la couverture du sol en automne et la protection des cours d'eau par des bandes végétalisées vont permettre d'assurer un rôle de tampon, absorbant en partie les nitrates avant le rejet en rivière.

Le SAGE Côtiers basques ne fait pas de la pollution par les nitrates une priorité majeure du fait de la qualité acceptable des eaux du bassin pour ce paramètre. Cependant, plusieurs objectifs du schéma sont cohérents avec le 4^{ème} programme d'actions. En effet, le SAGE a pour but d'améliorer la qualité globale des eaux superficielles et de restaurer la ripisylve des différents cours d'eau.

B. État des lieux environnemental et évolution tendancielle

Article R122-20 du code de l'environnement : le rapport environnemental doit comprendre [...] une description de l'état initial de l'environnement sur le territoire concerné, les perspectives de son évolution probable si le schéma n'est pas mis en œuvre, les principaux enjeux environnementaux de la zone dans laquelle s'appliquera le schéma et les caractéristiques environnementales des zones qui sont susceptibles d'être touchées par la mise en œuvre du schéma. Lorsque l'échelle du schéma le permet, les zonages environnementaux existants sont identifiés [...].

Principales caractéristiques du territoire concerné

Délimitation du secteur d'étude

Le territoire se situe à l'extrême Sud-Ouest de la France. Il couvre 394 km² et prend en compte les 9 bassins versants qui se jettent sur la côte atlantique entre Hendaye et Anglet. Les plus longs fleuves prennent leur source dans les contreforts des Pyrénées. Après avoir dévalé les fortes pentes des collines, ils rejoignent des vallées bien marquées et peuplées avant de se jeter sur le littoral très urbanisé, dans des anses naturelles entre les falaises. Les plus petits fleuves prennent leur source dans les collines rétrolittorales, leurs linéaires étant plus courts, leurs débits sont plus faibles.

Le territoire peut être divisé en plusieurs régions naturelles : les massifs montagneux au Sud, qui forment la frontière naturelle avec l'Espagne ; les larges vallées assez urbanisées des cours d'eau entourées de collines boisées ; et le littoral, très urbanisé, alternant hautes falaises de flysch et anses ou dunes sableuses.

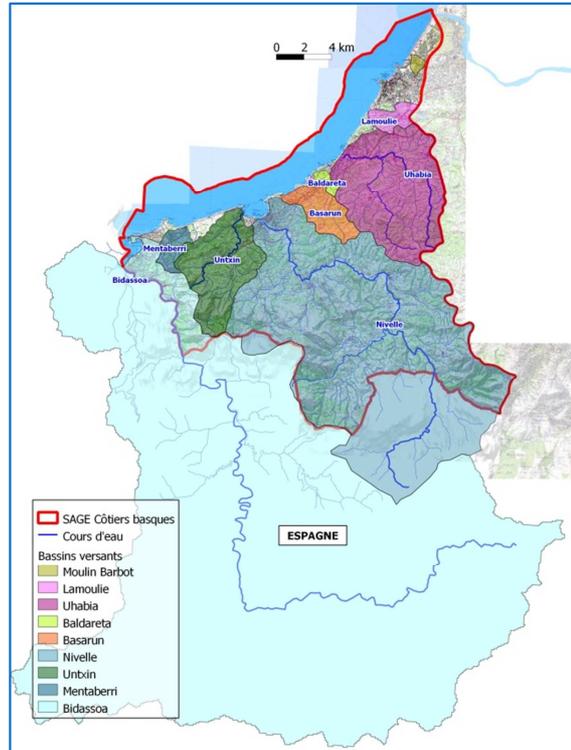


Figure 1 : Emprise des bassins versants du SAGE Côtiers basques (Copyright ©IGN – SCAN25 – 2006 – numéro d'autorisation : 2200949 - Reproduction interdite)

Contexte climatologique

Le territoire est soumis à l'influence d'un climat de type tempéré océanique, qui se définit par sa douceur due à l'influence du courant chaud du Gulf Stream et par des précipitations importantes venues de l'océan (moyennes annuelles de 1 500 mm). L'hiver est doux et le printemps pluvieux. La fin de l'hiver et l'été sont assez secs et le mois d'octobre est souvent marqué par de faibles précipitations. La configuration géographique peut générer en été des précipitations sous forme d'averses d'orage brèves, violentes et intenses. Les températures sont douces, avec une moyenne de 13°C (7°C en hiver et 20°C en été) et le nombre de jours de gel est faible.

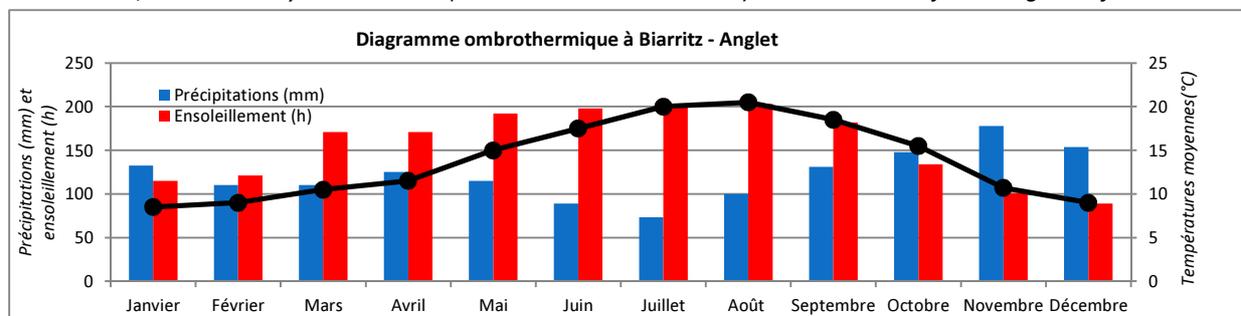


Figure 2 : Diagramme ombrothermique à Biarritz-Anglet (Météo France)

Caractéristiques géologiques et pédologiques

Le territoire se compose de cinq unités géologiques qui se succèdent : le massif paléozoïque et triasique de Larrun, les falaises de flysch crétacé entre Hendaye et Bidart, les calcaires marneux massifs de la fin du Crétacé de part et d'autre de Bidart, le calcaire à nummulites et les marnes noires du Tertiaire inférieur de Biarritz, les dunes et les terrasses alluvionnaires de l'estuaire de l'Adour.

Contexte socio-économique

Le périmètre du SAGE compte 149 639 habitants (population totale légale 2010, source INSEE) sur 19 communes, avec une croissance moyenne annuelle de 0,66 % ces dernières années. L'urbanisation est très importante sur le littoral avec quelques coupures d'urbanisation, présente dans les principales vallées et plus diffuse hors centres-bourgs en zone rétro-littorale. La présence de nombreux sites naturels protégés et de secteurs de montagne, associée à la forte attractivité du territoire entraîne une pression foncière importante sur les zones de vallée. Il faut noter que cette population est triplée en été, de par l'activité touristique très importante.

Le territoire compte 63 404 actifs, soit un taux de 43,7 %, pour 61 804 emplois existants dans les 16 827 établissements. Ces emplois sont principalement liés aux services (plus de 50 %), puis aux commerces et aux industries. Deux filières sont particulièrement remarquables sur la côte basque, le tourisme qui a généré près de 600 millions de chiffre d'affaire en 2006 à l'échelle du Pays basque et la filière glisse et industrie nautique qui pèse 3 200 emplois sur le territoire proche. Il faut également noter une activité agricole encore bien présente, avec de nombreuses exploitations à taille humaine et principalement tournées vers l'élevage. La pêche professionnelle est un secteur économique bien présent également, avec la présence d'une criée sur le territoire du SAGE.

Entre océan et montagne, avec des paysages préservés, le périmètre du SAGE Côtiers basques offre une grande diversité d'activités touristiques et de loisirs qui attirent de très nombreuses personnes, à l'année comme résident, ou de manière temporaire, d'avril à octobre avec un pic en été. Les nombreuses plages et spots de surf permettent de profiter de vagues et de zones plus calmes. Les ports de plaisance et cales de mise à l'eau sont à disposition des loisirs nautiques. Sont également proposés de l'escalade sur quelques falaises, du motocross sur quelques circuits. Par ailleurs, de très nombreux chemins de randonnée pédestre, cycliste ou équestre permettent de découvrir, à son rythme, la diversité des paysages. Plusieurs sites ponctuels accueillent également les visiteurs pour leur faire partager l'histoire locale. En plus de toutes ses activités, l'année est ponctuée de très nombreuses fêtes locales traditionnelles mettant en valeur l'important patrimoine culturel basque.

Afin de satisfaire les besoins de cette importante population fluctuante au fil des saisons, le territoire est équipé de nombreuses infrastructures de transport, en particulier sur le littoral avec la présence en parallèle de trois grands axes que sont la ligne de train, l'autoroute et la RD810. Il faut noter qu'un projet de LGV existe pour compléter cette offre.

Pour l'alimentation en eau potable, au Sud du territoire, l'approvisionnement se fait par des forages souterrains, dans des prises d'eau en rivière et dans des sources principalement. Au Nord, l'eau vient de la Nive en majorité. Enfin, les stations d'épuration, dimensionnées pour le pic de fréquentation, sont principalement disposées le long du littoral où la population est la plus dense (6 stations pour une capacité cumulée de 248 000 EH). Les autres étant le long de la Nivelle (4 stations pour une capacité cumulée de 25 600 EH).

Enjeux environnementaux

• Caractéristiques du territoire au regard des zones humides et des milieux naturels (biodiversité)

La richesse et la diversité des milieux naturels du territoire en font une région intéressante au regard de la biodiversité. En effet, il se situe entre montagne et océan, sur un axe migratoire. Le lieu est propice à des espèces animales et végétales patrimoniales diverses, souvent en limite d'aire géographique de répartition. De ce fait, une grande partie du territoire est couverte par des mesures de protection ou des inventaires permettant d'élaborer des mesures de gestion et de mise en valeur les espèces remarquables parfois en danger.

Les zones humides

Les zones humides, espaces de transition entre la terre et l'eau, constituent un patrimoine naturel exceptionnel en raison de leur richesse biologique et des fonctions qu'elles remplissent. Elles comptent parmi les milieux les plus

riches en fournissant de l'eau et des aliments à de nombreuses espèces. Ce sont des milieux de vie remarquables pour leur diversité biologique. Outre leur intérêt patrimonial essentiel, elles assurent des fonctions de rétention des eaux en période d'excédent hydrique, de restitution en période d'étiage et d'épuration des polluants. Sur le secteur des Côtiers basques, les zones humides sont de différents types : tourbières sur les flancs des montagnes, zones alluviales, marais saumâtres et barthes. Un inventaire des zones humides a été réalisé sur les trois sites Natura 2000 les plus avancés, à savoir les massifs de Larrun-Xoldokogaina et Mondarrain-Artzamendi et le lac de Mouriscot. Quelques autres ponctuelles sont également connues (barthes de la Nivelle, zones alluviales de l'Uhabia, Errota handia, baie de Chingoudy). Un inventaire va être mené sur toutes les zones couvertes par Natura 2000. Il n'existe donc, pour l'heure, aucun inventaire de zones humides exhaustif pour le territoire.

Les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB)

Les APPB sont mis en place à l'initiative de l'État afin de préserver l'habitat d'espèces protégées. C'est un statut de protection qui se traduit par un nombre restreint d'interdictions ayant trait à la perturbation de l'espèce concernée. Ces mesures sont souvent accompagnées d'une gestion visant à favoriser l'expansion de l'espèce. Sur le territoire du SAGE, une zone d'APPB est recensée, en amont du barrage de Lurberria, sur la commune de Saint-Pée-sur-Nivelle. Elle vise la protection du pique-prune qui vit et se reproduit dans les chênes-têtards.

Les Réserves Naturelles Régionales (RNR)

Les RNR présentent les mêmes caractéristiques de gestion (en concertation avec les acteurs locaux) que les réserves naturelles nationales, à ceci près qu'elles sont créées par les régions. Elles constituent aujourd'hui à la fois un vecteur des stratégies régionales en faveur de la biodiversité et un outil de valorisation des territoires.

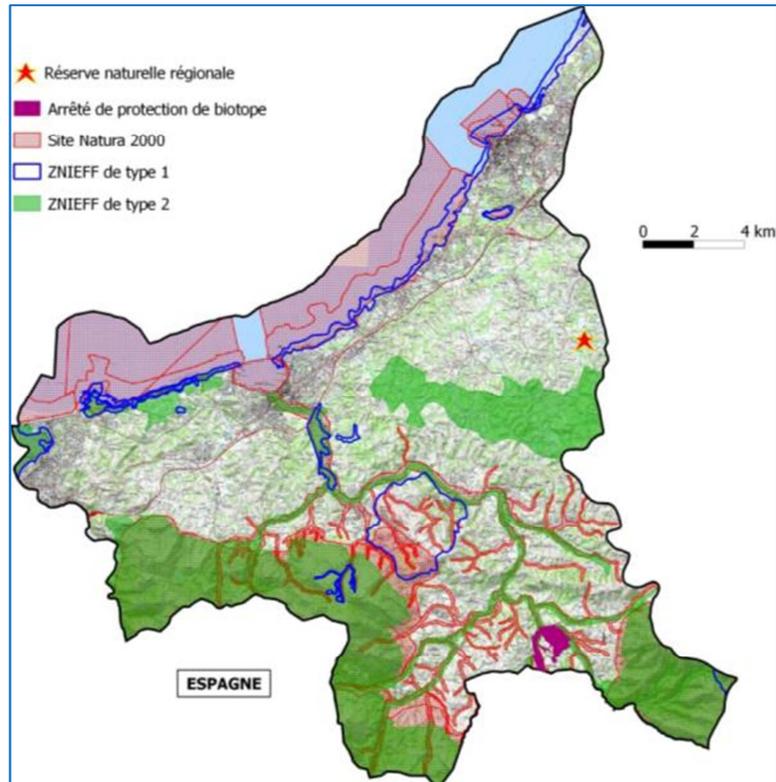


Figure 3 : Outils de protection du milieu (Copyright ©IGN – SCAN25 – 2006 – numéro d'autorisation : 2200949 - Reproduction interdite ; DREAL Aquitaine)

Sur le SAGE Côtiers basques, on en compte une, l'étang d'Errota handia, qui est une ancienne retenue de moulin et qui accueille 250 espèces végétales et 274 espèces animales.

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Les ENS des départements sont un outil de protection des espaces naturels par leur acquisition foncière ou par la signature de conventions avec les propriétaires privés ou publics. Sur le territoire du SAGE, 14 sites sont classés en ENS : la baie de Chingoudy, le domaine d'Abbadia, la corniche basque, Guruzeta, Etchebiague-Erromardie, Cénitz-Mayarco, Ouhabia, Uhaldia-Contresta, Erretegia, le lac Marion, La Barre, Souraïde, Sarako-Lezeacq et Larrun. Trois d'entre eux sont propriété du Conservatoire du Littoral (Abbadia, Cénitz et Mouriscot).

Le cantonnement de pêche

Il s'agit d'une zone allant de l'embouchure du Baldareta à la digue du port de Guéthary, sur une bande littorale de 500 m. Il est interdit d'y ramasser des coquillages ou oursins et d'y pêcher sauf à la ligne à partir du bord. L'objectif est de permettre aux espèces de s'y réfugier et de se reproduire. Un suivi y est mis en place.

Le réseau Natura 2000

Natura 2000 est un réseau de sites représentatifs de la diversité écologique où la préservation des espèces et des espaces naturels de l'Union Européenne est assurée. Cette préservation de la biodiversité est au cœur du projet Natura 2000 tant celle-ci est menacée aujourd'hui à l'échelle planétaire et tant elle représente un atout majeur pour le développement des territoires.

Au sein du territoire des Côtiers basques, onze sites Natura 2000 sont recensés :

Nom	Numéro	Emprise	État d'avancement
Massif du Mondarrain et de l'Artzamendi	ZSC-FR72000759	5 269 ha	DOCOB en cours.
	Nombreux secteurs à milieux tourbeux liés à des ruissellements sur pente.		
Massif de Larrun et du Xoldokogaina	ZSC-FR72000760	5 700 ha	Animation en cours.
	Variété des pentes et des expositions permettant la présence d'habitats secs à très humides. Importante dépression tourbeuse abritant de nombreuses plantes rares.		
Baie de Chingoudy	ZSC-FR7200774	341 ha	Désigné en Natura 2000 en 2006.
	Site important pour la migration et l'hivernage de l'avifaune, particulièrement des oiseaux d'eau. Présence de milieux saumâtres.		
Domaine d'Abbadia et corniche basque	ZSC-FR72000775	571 ha	DOCOB en cours.
	Dernier site français où la lande littorale est bien représentée.		
Falaises de Saint-Jean-de-Luz à Biarritz	ZSC-FR7200776	1 353 ha	DOCOB en cours.
	Falaises sur flysch avec une hétérogénéité de faciès et d'érosion très favorable au maintien de landes atlantiques aérohalines rares. Le pied des falaises offre des habitats marins très riches et diversifiés.		
Lac de Mouriscot et marais	ZSC-FR72000777	21 ha	Animation en cours.
	Variété d'habitats naturels d'intérêt communautaire remarquable.		
La Nivelle, estuaire, barthes et cours d'eau	ZSC-FR7200785	1 450 ha	DOCOB en cours.
	Réseau hydrographique complet des sources de montagne à son estuaire.		
Côte basque rocheuse et extension au large	ZSC-FR7200813	7 806 ha	DOCOB en cours.
	Forte diversité algale des substrats rocheux. Présence de nombreuses espèces liées aux estuaires proches et aux espaces marins.		
Rochers de Biarritz : le Bouccalot et la Roche ronde	ZPS-FR7212002	245 ha	DOCOB en cours.
	Ce site, très inaccessible, offre des conditions d'accueil des oiseaux de mer propices à leur reproduction ou leur repos. La population d'océanite tempête est l'une des rares à ne pas subir les effets négatifs de l'homme.		
Col de Lizarieta	ZPS-FR7212011	1 369 ha	DOCOB en cours.
	Secteur de moyenne montagne avec des zones de bocage, des forêts et des alpages.		
Estuaire de la Bidassoa et baie de Fontarrabie	ZPS-FR7212013	9 479 ha	Désigné en Natura 2000 en 2006.
	Estuaire enclavé dans l'urbanisation présentant des surfaces découvertes à marée basse favorables aux oiseaux migrateurs.		

Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

L'inventaire national ZNIEFF est établi à l'initiative et sous le contrôle du Ministère de l'Environnement. Il différencie deux types de zones : les ZNIEFF de type 1, de faible superficie, caractérisées par la présence d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional ; les ZNIEFF de type 2, constitués de grands ensembles naturels, sont riches sur le plan biologique ou offrent des potentialités importantes. Il importe, dans ces zones, de respecter les grands équilibres écologiques. Mais l'objectif principal de cet inventaire réside dans l'aide à la décision en matière d'aménagement du territoire vis-à-vis du principe de la préservation du patrimoine naturel.

Sur le territoire du SAGE, on dénombre 12 ZNIEFF de type 1 et 8 ZNIEFF de type 2 : barthes de la basse vallée de la Nivelle (112 ha), corniche basque et milieux associés (166 ha), étang et vallée humide de Basa Beltz (17 ha), baie de Chingoudy (195 ha), lac de Mouriscot (28 ha), landes de Suhamendi-Azkaine (1 027 ha), milieux dunaires entre l'Adour et la pointe Saint-Martin (134 ha), milieux littoraux de Biarritz (137 ha), milieux littoraux de la plage des basques à la pointe de Socoa (390 ha), tourbière et ruisseau des trois fontaines (5 ha), corniche basque et milieux littoraux associés (166 ha), réseau hydrographique de la Nivelle (1 593 ha), montagnes et vallée des Aldudes, massifs du Mondarrain et de l'Artzamendi (20 097 ha), bois et landes d'Ustaritz et de Saint-Pée-sur-Nivelle (2 474 ha), mont Xoldokogaina, Larrun et fond du bassin de Sare (4 900 ha).

Les espèces remarquables

Couvert par une grande diversité de milieux, le territoire accueille de très nombreuses espèces animales ou végétales rares, menacées ou endémiques, en plus des espèces communes. On peut par exemple citer : les oiseaux migrateurs, les poissons amphihalins, de nombreux chiroptères, des plantes inféodées aux zones humides et toutes les espèces dont l'aire de répartition est spécifique au Pays basque.

Les espèces invasives

Plusieurs espèces invasives sont inventoriées sur le territoire du SAGE : les principales plantes sont la renouée du Japon, le baccharis, l'herbe de la pampa, la jussie, l'arbre à papillons, l'érable negundo, le bambou et la balsamine de l'Himalaya ; au niveau de la faune, il s'agit du ragondin, du vison d'Amérique, de l'écrevisse de Floride et américaine, du rat musqué, de la tortue de Floride... Ces espèces souvent allochtones et proliférantes peuvent, par impact direct (prédation, conflits territoriaux...) ou indirect (compétition nutritive, destruction d'habitats, vecteur de maladies...), réduire les populations d'espèces autochtones. Sur le territoire, des inventaires ont été réalisés sur les cours d'eau de l'Agglomération Sud Pays Basque uniquement pour les plantes envahissantes. Des actions de lutte se mettent en place, mais de manière non coordonnée.

- **Caractéristiques de la zone au regard de la qualité des eaux**

État qualitatif des eaux superficielles selon les masses d'eau DCE :

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) raisonne en masses d'eau qui sont des portions de cours d'eau, aquifère, plan d'eau... dont les caractéristiques sont homogènes. C'est l'unité de base du découpage de la DCE, servant à l'évaluation de la qualité des milieux. En effet, cette directive fixe des objectifs d'atteinte de bon état des masses d'eau à l'horizon 2015. Le bon état global d'une masse d'eau est établi en analysant l'état écologique et l'état chimique des cours d'eau. L'état écologique est divisé en deux sous-états : l'état biologique et l'état physico-chimique. Pour sa part, l'état chimique est obtenu en recherchant la présence de substances prioritaires définies dans la DCE.

Paramètres biologiques généraux de l'état biologique des cours d'eau.

Paramètres	Limites des classes d'état				
	Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais
Indice Biologique Global Normalisé (IBGN)	17	13	9	5	
Indice Biologique Diatomées (IBD)	17	13	9	5	
Indice Poissons Rivière (IPR)	7	16	25	36	

Paramètres physico-chimiques généraux de l'état écologique des cours d'eau.

Paramètres	Limites des classes d'état				
	Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais
<i>Bilan de l'oxygène</i>					
Oxygène dissous (mg O ₂ /L)	8	6	4	3	
Taux de saturation en O ₂ dissous (%)	90	70	50	30	
DBO ₅ (mg O ₂ /L)	3	6	10	25	
COD (mg C/L)	5	7	10	15	
<i>Température</i>					
Eaux salmonicoles	20	21,5	25	28	
Eaux cyprinicoles	24	25,5	27	28	
<i>Nutriments</i>					
PO ₄ ³⁻ (mg PO ₄ ³⁻ /L)	0,1	0,5	1	2	
Phosphore total (mg P/L)	0,05	0,2	0,5	1	
NH ₄ ⁺ (mg NH ₄ ⁺ /L)	0,1	0,5	2	5	
NO ₂ ⁻ (mg NO ₂ ⁻ /L)	0,1	0,3	0,5	1	
NO ₃ ⁻ (mg NO ₃ ⁻ /L)	10	50	-	-	
<i>Acidification</i>					
pH minimum	6,5	6	5,5	4,5	
pH maximum	8,2	9	9,5	10	

Objectif et état des masses d'eau du territoire des Côtiers basques (état 2006/2007).

Nom	Code DCE	Objectif		État actuel		
		Écologique	Chimique	Écologique	Chimique	Origine
Estuaire Bidassoa	FRFT08	2015	2015	Bon	Mauvais	Mesuré
Côte basque	FRFC11	2015	2015	Bon	Bon	Mesuré
Panache de l'Adour	FRFC10	2015	2021	NC	NC	-
Basarun Erreka	FRFRC11_1	2021	2015	Médiocre	NC	Modélisé
L'Untxin	FRFR830	2015	2015	Moyen	NC	Modélisé
Arolako Erreka	FRFRR830_1	2015	2015	Bon	NC	Modélisé
La Nivelle	FRFR273	2015	2015	Bon	Bon	Mesuré
Ruisseau Lapitchouri	FRFRR273_3	2015	2015	Bon	Bon	Modélisé
Amezpetuko Erreka	FRFRR273_5	2015	2015	Bon	Bon	Modélisé
Haniberreko Erreka	FRFRR273_6	2015	2015	Bon	Bon	Modélisé
Le Lizuniako Erreka	FRFR462	2015	2015	Bon	NC	Modélisé
Ruisseau de Portoua	FRFRR462_1	2015	2015	Bon	NC	Modélisé
Beherekobentako Erreka	FRFRR462_2	2015	2015	Bon	NC	Modélisé
L'Uhabia	FRFR272	2015	2015	Médiocre	NC	Mesuré
Zirikolatzeko Erreka	FRFRR272_1	2021	2015	Bon	NC	Mesuré

Sur les 15 masses d'eau, 10 (soit 67 %) possèdent un bon état global en accord avec les objectifs de la DCE pour l'horizon 2015. Sur les 5 masses d'eau restantes, 1 est qualifiée en état moyen, 2 en état médiocre, 1 en mauvais état et 1 n'a pas été qualifiée car elle dépend d'une masse d'eau fortement dégradée, en l'occurrence l'estuaire de l'Adour, non compris dans le périmètre du SAGE Côtiers basques. Pour l'Uhabia, le paramètre oxygène a déclassé le cours d'eau et pour la Bidassoa, la présence de tributylétain. Pour les autres masses d'eau déclassées, leur état a été modélisé et les paramètres à mettre en cause dans l'écart aux objectifs fixés restent incertains. Par ailleurs, 2 cours d'eau, l'Arrayo et l'Uzkain, sont identifiés comme en très bon état au sens de la LEMA et l'amont du bassin versant de la Nivelle comme réservoir biologique.

Sur l'ensemble du territoire, 3 masses d'eau ont bénéficié d'une dérogation pour l'atteinte des objectifs de bonne qualité en 2015 au vu de la profonde modification des cours d'eau. Une grande partie des cours d'eau sont soumis à des pressions anthropiques qui ne facilitent pas l'atteinte des objectifs fixés par l'Europe. Les pressions les plus récurrentes sont les rejets domestiques et les contraintes morphodynamiques des cours d'eau.

État qualitatif des eaux de baignade selon la directive eaux de baignade de 2006 :

La directive eaux de baignade de 2006 modifie les seuils de classement des lieux de baignade en fonction de leur qualité bactériologique et prend en compte les quatre années précédentes pour le classement. A la saison 2013, les résultats des années 2009 à 2012 sont pris en compte. Sur les 37 plages de la côte basque, 7 ont une bonne qualité et une seule est en qualité insuffisante. Toutes les autres, soit 29 plages, sont en excellente qualité. Par ailleurs, conformément à la directive, tous les profils de vulnérabilité des lieux de baignade ont été réalisés.

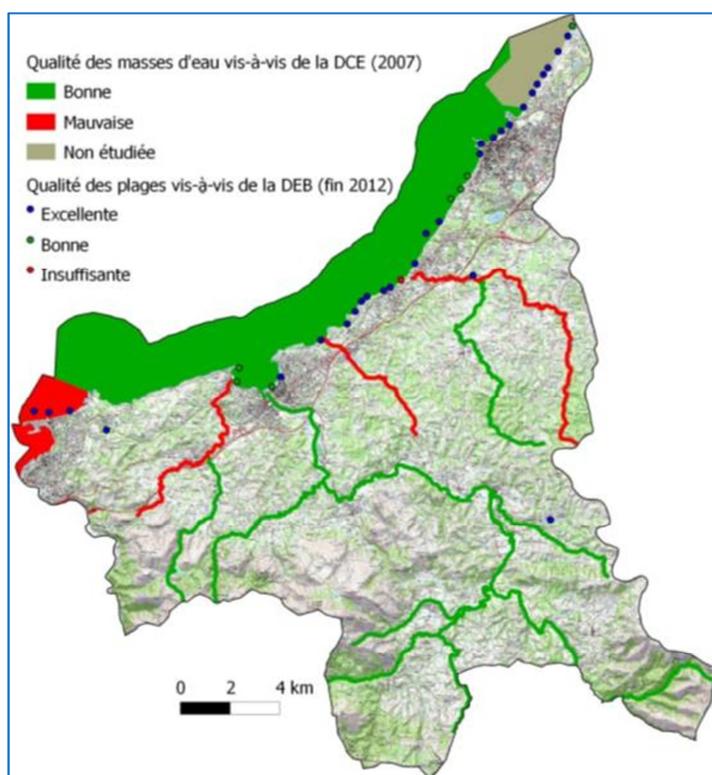


Figure 4 : Respect des directives pour les eaux de surface (Copyright ©IGN – SCAN25 – 2006 – numéro d'autorisation : 2200949 - Reproduction interdite ; DCE : agence de l'eau Adour-Garonne ; DEB : agence regionale de santé)

État qualitatif des eaux superficielles selon le SEQ-eau (source : État initial du SAGE Côtiers basques) :

Le Système d'Evaluation de la Qualité des cours d'eau (SEQ-Eau) est basé sur la notion d'altération, les paramètres de même nature ou de même effet étant regroupés en 15 altérations.

La qualité physico-chimique.

Elle est suivie pour un certain nombre de paramètres :

1. Les matières organiques et oxydables. Cette altération traduit l'état d'oxygénation du milieu, indispensable à l'équilibre biologique du cours d'eau. Une dégradation de ce paramètre dénote une pollution par des matières organiques ou chimiques au-dessus de la capacité épuratoire du milieu. Les résultats nous montrent que globalement, les eaux superficielles du territoire sont de bonne qualité pour ces paramètres. Cette qualité se dégrade néanmoins par temps de pluie et à proximité des estuaires pour la Nivelle et la Bidassoa. L'évolution sur plusieurs années montre une certaine amélioration.

2. *Les matières azotées hors nitrates.* Cette altération retranscrit les pollutions par les matières azotées (ammonium, nitrites, ammoniac) dont la présence dans les cours d'eau est essentiellement due à une pollution provenant des eaux usées domestiques ou d'effluents d'élevages. La qualité des eaux pour cette altération est globalement bonne, avec une amélioration, à l'exception du petit Ichaca où la qualité est régulièrement moyenne.
3. *Nitrates.* Cette altération met en avant les pollutions aux nitrates qui ont pour origine les rejets agricoles et domestiques. Cette source d'azote participe au phénomène d'eutrophisation et peut rendre l'eau impropre à la consommation humaine. La qualité des eaux pour ce paramètre est globalement bonne avec une amélioration, sauf au petit Ichaca où la qualité est régulièrement moyenne.
4. *Les matières phosphorées.* Cette altération rend compte de la présence de phosphate et de phosphore, dont la présence dans les cours d'eau a pour origine les rejets domestiques, industriels (notamment agroalimentaires) et agricoles. Une trop forte concentration de ces matières phosphorées concourent au phénomène d'eutrophisation en dopant le développement des algues et du phytoplancton. La qualité des eaux est globalement bonne pour cette altération. Cependant, les points situés juste à l'aval de certaines stations d'épuration connaissent des dégradations chroniques pour cette altération.
5. *Particules en suspension.* Cette altération met en exergue la présence de particules en suspension, organiques ou minérales, dans les cours d'eau. Leur apport se fait notamment par les rejets domestiques et lors des événements pluvieux importants par érosion des sols ou lessivages des surfaces imperméabilisées. Une trop forte concentration en particules en suspension est nocive pour la vie aquatique (colmatage du fond, abrasion des branchies) et peut véhiculer des éléments toxiques adsorbés par les particules. La qualité des eaux est globalement bonne pour ce paramètre, sauf sur certains cours d'eau où une dégradation est notée par temps de pluie, ce qui est normal pour les conditions physiques des petits fleuves côtiers de ce territoire (fortes pentes combinées à des pluies parfois violentes).
6. *Les paramètres physico-chimiques complémentaires.* Ils regroupent la minéralisation, l'acidification, la température et la prolifération végétale. Les trois dernières ont trait aux conditions de vie dans les masses d'eau, et ce en analysant le pH, la température et le phénomène d'eutrophisation (oxygène dissous présent dans l'eau, proportion de phytoplancton et végétaux aquatiques...). Les eaux du territoire possèdent une bonne qualité pour l'ensemble de ces paramètres excepté pour la minéralisation au niveau des estuaires, mais le phénomène est dû à la salinité des eaux de mer.
7. *Les métaux lourds.* Leur présence dans les eaux superficielles est pour grande partie originaire des rejets industriels non raccordés au réseau ou dont la charge polluante est trop importante pour la station d'épuration. Cependant, certains métaux lourds peuvent se retrouver dans les cours d'eau par simple érosion de la roche mère (c'est le cas de l'arsenic). La présence de métaux lourds dans les rivières, même faible, peut être très nocive pour la vie aquatique et se fait par bioaccumulation. Les stations de prélèvements du réseau ROCCH montrent la présence de TBT, de plomb, de DDT et de PCB dans l'estuaire de la Bidassoa et de PCB et HBCD dans la Nivelle. Cependant, les taux baissent depuis longtemps, laissant penser à une pollution ancienne qui se résorbe lentement, l'ensemble de ces substances étant largement plus contrôlé qu'avant en termes d'utilisation.
8. *Les pesticides.* Ils sont très difficiles à doser du fait de l'étendue de la gamme de produits impliqués et du seuil de détection, c'est pourquoi peu de données sont disponibles sur ce sujet. Cependant, l'Agence Régionale de Santé mesure ce paramètre au niveau des prises d'eau potable, les analyses montrent que le territoire présente des contaminations très rares en pesticides et dont la concentration s'apparente à une bonne qualité des eaux pour le SEQ-Eau. C'est pourquoi le territoire n'a pas été déclaré zone d'action prioritaire.

La qualité bactériologique.

Il s'agit d'un paramètre important, surtout dans le cas du territoire du SAGE Côtiers basques qui constitue un pôle touristique important. En effet, l'usage de loisirs baignade est conditionné par la qualité bactériologique

des plages sur laquelle il est pratiqué, et ce pour une question de santé humaine. L'apport d'organismes contaminants résulte principalement de dysfonctionnements des ouvrages d'assainissement et des exploitations d'élevage près des points d'eau. Il est à noter enfin que cette altération est très dépendante des épisodes pluvieux.

Les résultats obtenus montrent une qualité des cours d'eau globalement inapte à la baignade.

Sur les plages, cependant cette qualité est bonne, voire excellente et une amélioration notable a été constatée depuis plus de 30 ans, même si le territoire reste sensible aux épisodes pluvio-orageux qui dégradent la qualité des eaux sur l'ensemble des cours d'eau, et de fait dégrade la qualité des plages situés à proximité des exutoires des plus grands fleuves.

Par ailleurs, un réseau complémentaire a été mis en place depuis juin 2011 pour évaluer la qualité des spots de surf.

La qualité hydrobiologique.

Elle nous renseigne directement sur la capacité biologique d'accueil des cours d'eau, mais apporte également indirectement des informations sur les pollutions chroniques. En effet, l'Indice Biologique Global Normalisé (IBGN) est basé sur un inventaire des invertébrés aquatiques, prenant en compte la diversité taxonomique et la présence d'espèces sensibles à la pollution des eaux. C'est la réunion de ces deux critères qui va permettre d'obtenir une note sur 20.

On note un bon état général des cours d'eau suivis avec une légère amélioration régulière.

Qualité des eaux souterraines :

Les eaux souterraines du territoire sont suivies dans le cadre de la DCE. Les résultats obtenus sur les eaux souterraines suivies régulièrement montrent une qualité globalement bonne. Deux masses d'eau d'accompagnement de l'Adour sont en mauvais état chimique, pour des contaminations en nitrates et pesticides. Ces nappes sont liées à l'Adour et leur emprise s'étend bien au-delà du SAGE Côtiers basques. Au vu des résultats en terme de concentration des nitrates et pesticides sur le territoire, il semble que ces pollutions soient issues d'autres territoires que le SAGE.

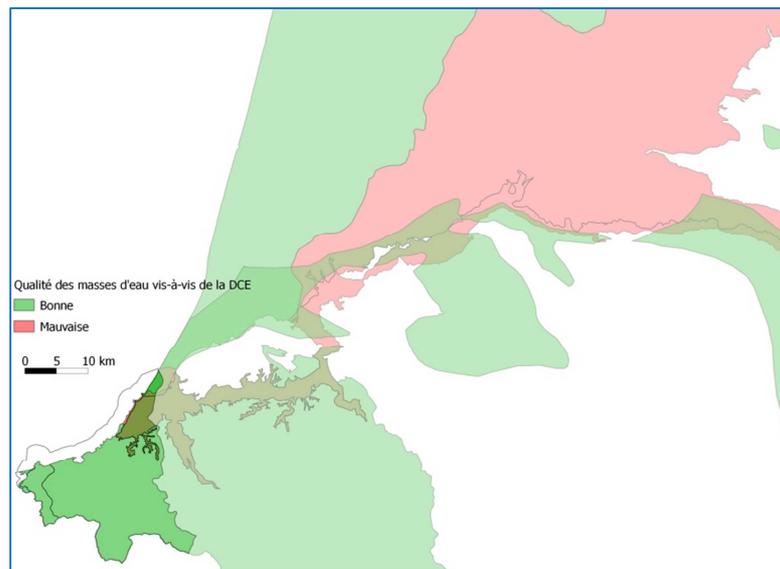


Figure 5 : Respect des directives pour les eaux souterraines (Copyright ©IGN – SCAN25 – 2006 – numéro d'autorisation : 2200949 - Reproduction interdite ; agence de l'eau Adour-Garonne)

- **Caractéristiques de la zone au regard de la ressource en eau (quantité)**

Les neuf fleuves compris dans le SAGE sont relativement courts et pentus, surtout à l'amont. L'ensemble des fleuves est sujet à des variations non négligeables de débits en fonction des saisons hydrologiques et les phénomènes de crue ou d'étiage peuvent être marqués. Six stations de mesure françaises sont en place sur trois des cours d'eau (Untxin, Nivelle et Uhabia) ; en Espagne, la Bidassoa est suivie sur deux stations.

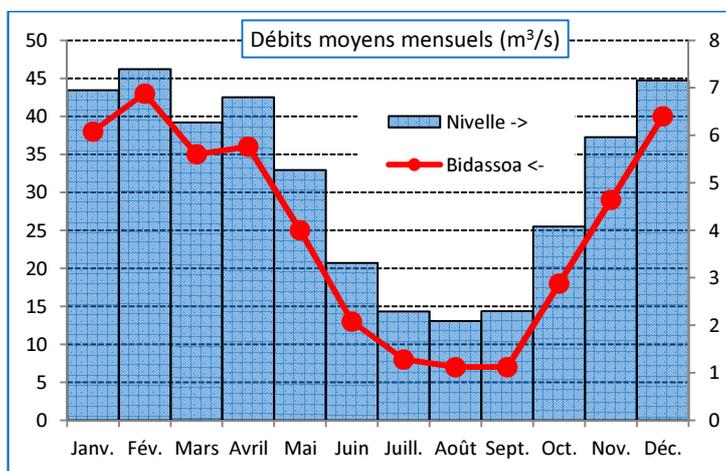


Figure 6 : Débits moyens mensuels de la Nivelle et de la Bidassoa (HydroFrance et confédération hydrographique du Cantabrique)

L'étiage. En période estivale, les nombreuses tourbières et zones humides situées à l'amont des bassins versants permettent un soutien d'étiage important. Pour autant, les prélèvements principalement pour l'eau potable y sont les plus importants, avec l'augmentation de la population pendant cette période. Toutefois, les débits d'étiage ne remettent généralement pas en cause les usages présents sur le bassin, grâce à une gestion qui s'est améliorée après l'épisode de sécheresse de 2003.

Les eaux souterraines :

Le territoire compte 8 masses d'eau souterraines, qui sont toutes des aquifères captifs. Trois sont à dominante sédimentaire non alluviale, trois sont des zones intensément plissées de montagne et deux sont des aquifères alluviaux.

Aspect quantitatif des eaux souterraines :

Une seule masse d'eau souterraine est en mauvais état quantitatif, il s'agit des alluvions de l'Adour, de l'Echez, de l'Arros, de la Bidouze et de la Nive. Elle est prélevée pour l'usage eau potable à Anglet.

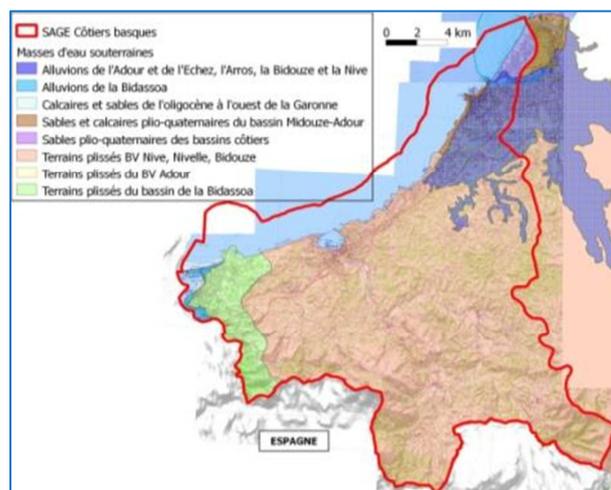


Figure 7 : Emprise des masses d'eau souterraine (Copyright ©IGN – SCAN25 – 2006 – numéro d'autorisation : 2200949 - Reproduction interdite ; agence de l'eau Adour-Garonne)

- **Caractéristiques de la zone au regard des risques**

Les crues et le ruissellement. Les crues sont rapides de par la petite taille des bassins versants et les pentes importantes associées ; le phénomène de ruissellement est important et est accentué sur les zones imperméabilisées. Les zones d'expansion de crues sont identifiées sur la Nivelle et ses affluents principaux et l'Uhabia avec la mise en place des PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation), elles le sont en partie sur la Bidassoa et l'Untxin, en attendant des PPRI en cours d'élaboration. Les enjeux sont nombreux, puisque l'urbanisation est présente en fond de vallée et sur le littoral, là où les risques d'inondation se croisent avec les risques de submersion marine. Un barrage a été mis en place sur la Nivelle pour les crues décennales et pour permettre une évacuation de l'aval du bassin versant, en cas de crue plus importante.

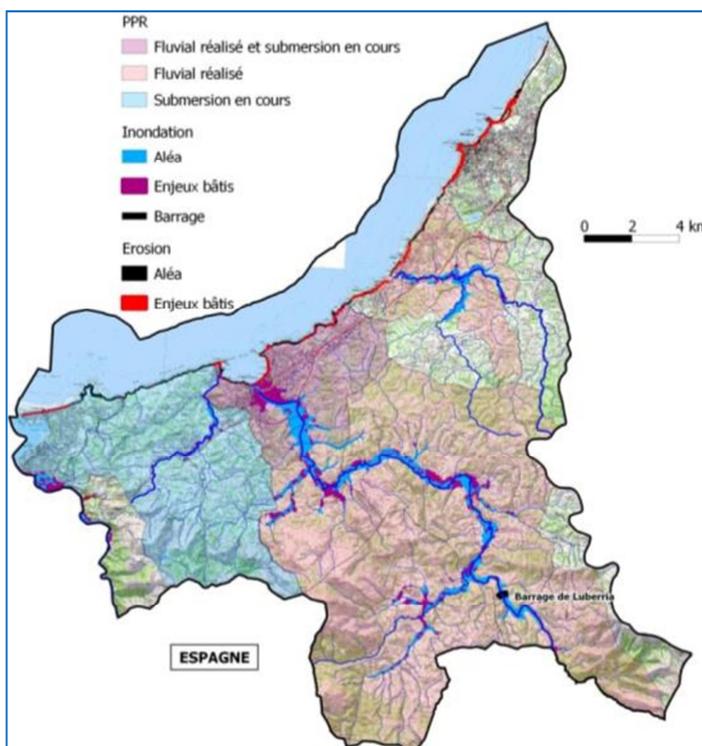


Figure 8 : Risques naturels (Copyright ©IGN – SCAN25 – 2006 – numéro d'autorisation : 2200949 - Reproduction interdite ; PPRI Uhabia (2003) et Nivelle (1997) ; atlas cartographique Untxin et Bidassoa ; aléa érosion GIP littoral aquitain (2010))

Les risques côtiers. La submersion côtière est un risque existant sur tout le littoral et toutes les communes littorales de la côte basque ont de fait été intégrées au périmètre d'un TRI (territoire à risque d'important) à ce sujet. L'érosion est un autre sujet préoccupant, des stratégies locales sont en cours d'élaboration sur tout le littoral.

Les risques sismiques. Le territoire se situe au bout de la chaîne des Pyrénées et, de fait, est entièrement classé en zone sismique de niveau 3 à 4 (Ainhoa, Espelette et Souraïde), correspondant à un risque modéré à moyen. Par le passé, deux secousses ont été notées sur le territoire : à Saint-Jean-de-Luz en 1853 et à Ustaritz en 1952. Une secousse de niveau 8, dont l'épicentre était à Arette a été ressentie jusque sur le territoire en 1967. (source SisFrance)

- **Caractéristiques de la zone au regard du cadre de vie et des paysages**

Paysage naturel

Le territoire est caractérisé par une urbanisation forte sur le littoral et en fonds de vallée et des activités agricoles assez présentes qui vont marquer le contexte paysager avec les montagnes en fond de paysage. Globalement, on retrouve une grande proportion de prairies qui représentent 25 % de l'occupation des sols, viennent ensuite les forêts de feuillus (24 %), les pelouses et pâturages naturels (10 %) et les landes et broussailles (9 %). Sur le territoire, on recense 16 PLU approuvés en avril 2013 ainsi qu'1 carte communale et 1 POS. Le littoral est marqué par quelques coupures d'urbanisation situées entre Biarritz et Saint-Jean-de-Luz puis la corniche basque, principalement constituée de prairies. Les massifs de Larrun-Xoldokogaina et de l'Artzamendi, les collines de Saint-Pée-sur-Nivelle et le bois au nord de cette commune sont vallonnés et forment une harmonie de forêts et de milieux à végétation arbustive et/ou herbacée qui sont pâturés par des troupeaux en semi-liberté. Enfin, dans les vallées, les paysages principaux sont des prairies pâturées avec quelques cultures et des grandes fermes basques isolées, en dehors des centres-bourgs urbanisés. La densité des maisons hors centres-bourgs est plus importante dans les communes les plus proches du littoral. Par ailleurs, il faut noter la présence de nombreux arbres-têtards, caractéristiques d'un mode de gestion forestière passé.

Le territoire a donc un paysage naturel très caractéristique : urbanisé sur le littoral, de grandes prairies pâturées très verdoyantes dans les vallées parsemées de grandes fermes labourdines à l'architecture typique, et les massifs montagneux et forestiers pas urbanisés principalement formés de milieux ouverts avec quelques poches forestières.

Paysage culturel

Les principaux atouts culturels des Côtiers basques sont la culture basque, marquée par une architecture typique à colombage et la présence dans tous les villages de frontons ouverts pour la pratique de la pelote. De nombreux moulins ont jalonné les cours d'eau, utilisant l'énergie hydraulique de ces petits cours d'eau, même si peu restent encore en activité. En terme de vestiges historiques, on peut noter la présence de nombreuses redoutes de l'époque napoléonienne sur les reliefs, elles sont plus ou moins mises en valeur, de nombreuses étant très peu visibles. Sur le littoral, de nombreux monuments montrent la richesse culturelle et historique de ce lieu de passage entre la France et l'Espagne, qui plus est haut-lieu touristique depuis longtemps, ce qui a conduit à la construction de bâtiments privés d'architecture très particulière. L'ensemble forme un harmonieux mélange d'une culture basque encore très ancrée et de marques historiques de toutes époques très présentes.

Sites inscrits, sites classés, monuments historiques et ZPPAUP

Deux niveaux de protection existent pour les sites et les monuments historiques : le classement (plus haute protection) ou une inscription. Les Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) ont pour objet d'assurer la protection du patrimoine paysager et urbain et de le mettre en valeur. Sur l'ensemble de ces secteurs, l'Architecte des Bâtiments de France doit être consulté pour tous travaux.

Sur le territoire du SAGE Côtiers basques, on compte 29 sites classés (12) ou inscrits (23), parmi lesquelles une grande majorité concerne des sites littoraux plus ou moins étendus (16) et des ensembles urbains (9). À noter, le site inscrit du Labourd au Sud qui couvre une grande surface. 72 monuments historiques sont classés (12) ou inscrits (60), reflétant la richesse de ce territoire : 19 églises ou monuments religieux, 17 redoutes, 26 bâtiments urbains et 3 ponts. Trois ZPPAUP complètent ce dispositif de protection.

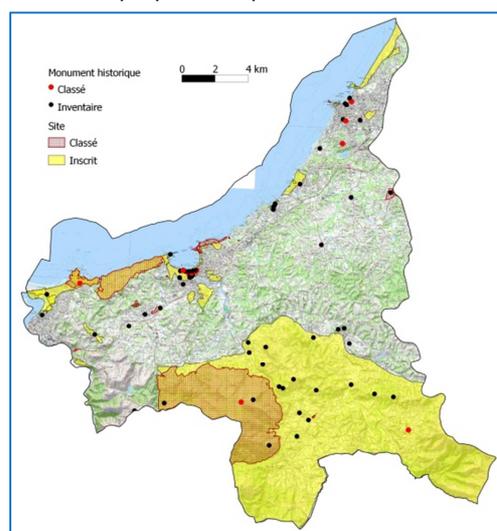


Figure 9 : Patrimoine culturel (Copyright ©IGN – SCAN25 – 2006 – numéro d'autorisation : 2200949 - Reproduction interdite ; DREAL Aquitaine ; SDAP)

- **Caractérisation de la zone au regard de la santé humaine**

Alimentation en eau potable

La ressource en eau est largement utilisée dans le cadre de l'alimentation en eau potable. Il est difficile d'évaluer le nombre d'usagers précisément, car l'eau prélevée permet également d'alimenter des communes en dehors des limites du bassin et au contraire, des communes du bassin sont alimentées par des captages non implantés sur le territoire. La production d'eau potable sur les Côtiers basques est caractérisée par une multiplicité de points de captages réalisés essentiellement sur des sources et en rivière. Les données de l'Agence de l'Eau sur les prélèvements d'eau potable en 2011 sur le territoire s'élèvent à un total de 6 249 000 m³ d'eau répartis pour 76 % sur les rivières et 24 % sur les nappes phréatiques.

Les conditions de captage et de production d'eau potable sur l'ensemble du territoire sont différentes du fait de la diversité du contexte hydrologique. Ces ressources souffrent rarement du manque d'eau du fait de leur importance et de l'interconnexion entre les différentes sources. Les captages sont essentiellement réalisés sur les eaux de rivière et les sources. Le débit y est important, mais leur situation superficielle les rend vulnérables aux pollutions. La qualité de l'eau distribuée est globalement bonne.

L'assainissement

Une grande partie du territoire bénéficie d'un assainissement collectif, ce qui représente environ 96 % de la population. Les problèmes majeurs sont causés lors de pluies importantes qui font saturer les réseaux et les font déverser dans le milieu naturel. De nombreux travaux ont d'ores et déjà été effectués. L'assainissement individuel est très présent également sur le territoire du fait de la dispersion de l'habitat, certains systèmes impactent le milieu par des rejets non maîtrisés. Concernant les rejets pluviaux, des systèmes de collecte sont mis en place sur les communes littorales et dans les centres bourgs, mais sans harmonisation.

Les activités de loisirs

Il existe 34 plages surveillées sur le littoral basque et 3 sites de baignade surveillés sur des lacs, dont 2 privés. L'ensemble de ces zones de baignade sont surveillés et analysés par l'ARS ; elles font également l'objet de mesures de gestion (ouverture et fermeture préventive) de plus en plus intégrées, ce qui a permis d'atteindre une qualité excellente sur la plupart des plages. Par ailleurs, une grande partie du littoral est également utilisée pour la pratique du surf pour laquelle les exigences de qualité des eaux ne sont pas règlementées, mais un réseau complémentaire a été mis en place sur les sites les plus « à risque » pour analyser toute l'année la qualité des eaux de ces spots.

- **Caractérisation de la zone au regard de la qualité des sols et de l'air**

Qualité de l'air.

La mise en œuvre d'un SAGE influe peu sur la qualité de l'air qui constitue toutefois une des composantes environnementales qu'il convient de considérer dans l'évaluation des incidences au sens de la Directive 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil.

Sur le territoire, Airaq est l'association agréée par le Ministère chargé de l'Environnement pour la mise en œuvre de la surveillance de la qualité de l'air et la diffusion de l'information. Deux stations sont implantées sur le territoire de l'Agglomération Côte Basque – Adour, une station urbaine de fond à Saint-Crouts et une station de proximité automobile aux Cinq Cantons. Les indices de qualité de l'air de l'agglomération du BAB ont été très bons à bons 76 % de l'année. Ils ont été qualifiés de moyens 18 % du temps. Enfin, les indices ont été médiocres 6 % de l'année ce qui correspond à 21 jours. Ces données sont difficilement extrapolables.

Un plan de protection de l'atmosphère a été validé en 2012, qui couvre 10 des 19 communes du SAGE. La modélisation sur le territoire d'étude montrait des dépassements de seuils potentiels le long de l'autoroute pour le dioxyde d'azote et plus largement sur d'autres axes importants pour les particules en suspension, mais surtout sur l'Agglomération Côte Basque - Adour. L'origine de ces pollutions serait principalement industrielle (59 %), puis du secteur résidentiel et tertiaire (34 %) et du transport routier (30 %). La part agricole serait très faible (4%). Un plan d'actions a été proposé en conséquence.

Qualité des sols.

La qualité des sols est fortement dépendante des activités humaines, particulièrement des modes d'occupation des sols (pratiques agricoles, imperméabilisation des sols...) et des pollutions.

Les sols du territoire sont vulnérables à l'érosion du fait de l'effet conjugué des zones de plaines et de coteaux, et des conditions climatiques avec des intensités de précipitations marquées. Dans les zones de forêt ou lorsque la ripisylve est bien présente, l'érosion est limitée.

Le territoire a gardé une trace des activités passées avec la présence d'anciens sites industriels dont les locaux et/ou les sols sont susceptibles d'être pollués. Ces sols peuvent participer à la pollution des eaux lorsqu'ils sont soumis à de l'érosion. La base de données Basias qui recense de façon large et systématique, tous les sites industriels abandonnés ou non, susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement, dresse une liste de 578 sites (tous ne constituent pas un risque de pollution). Aujourd'hui, on remarque un réel manque de connaissance sur les sites pollués à l'origine de la pollution des eaux et des sédiments du territoire.

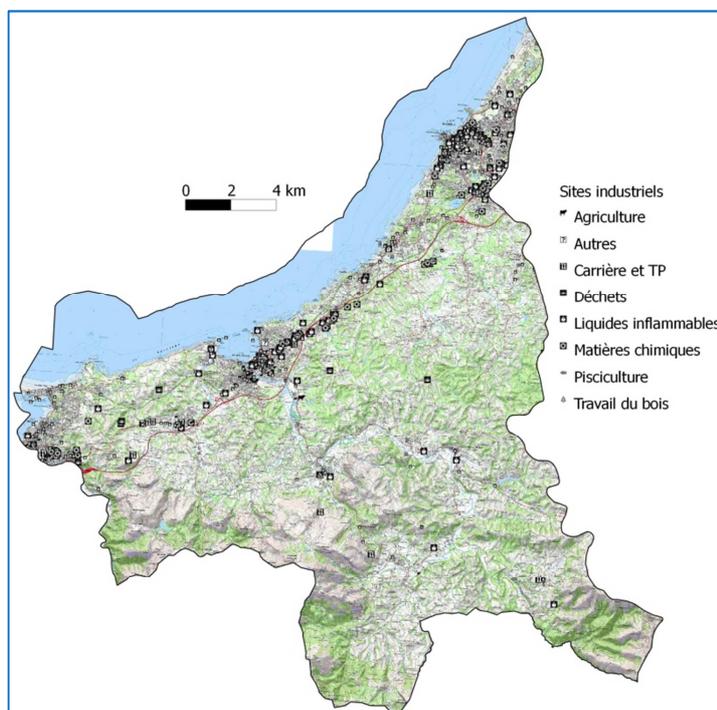


Figure 10 : Localisation des sites industriels passés et présents (Copyright ©IGN – SCAN25 – 2006 – numéro d'autorisation : 2200949 - Reproduction interdite ; BASIAS)

- **Caractérisation de la zone au regard du changement climatique**

Les concentrations mondiales des trois principaux gaz à effet de serre (GES) augmentent par suite des activités humaines depuis 1750. Cette augmentation contribue à augmenter le phénomène de réchauffement naturel de la terre qui se traduit par une hausse des températures moyennes mondiales, une fonte généralisée de la neige et de la glace et une élévation du niveau moyen mondial de la mer. D'ici la fin du 21^{ème} siècle, selon les 6 scénarios simulés par le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), les changements de températures seraient au niveau mondial, de + 1,8°C à + 4°C. À l'échelle locale, le changement climatique, particulièrement les augmentations de température, auraient pour conséquence : une fréquentation estivale accrue des points d'eau, liée aux canicules, entraînant une dégradation de la qualité de l'eau et des milieux ; une augmentation des prélèvements en eaux pour l'eau potable augmentant les déséquilibres hydrauliques ; des modifications possibles des pratiques agricoles actuelles ; la prolifération et/ou l'apparition d'espèces envahissantes ; l'augmentation des phénomènes d'érosion, de recul du trait de côte et de submersion qui risquent d'entraîner une baisse de la fréquentation des plages.

Sur le territoire, les grandes infrastructures de transport, comme l'autoroute et les grands axes routiers contribuent au réchauffement climatique avec l'émission de nombreux gaz à effet de serre. Par contre, il n'existe pas d'industries importantes contribuant à l'émission de gaz à effet de serre.

- **Caractérisation de la zone au regard de l'énergie**

L'hydroélectricité représente une source d'énergie négligeable sur le territoire. La production d'électricité par la force hydraulique suppose l'implantation d'un ouvrage transversal générant des nuisances et des impacts dont l'intensité sera généralement proportionnelle à la capacité de production, mais aussi fonction des aménagements existants pour compenser ou réduire les perturbations. Les principales incidences découlant de la présence d'un barrage sont l'impact sur la continuité écologique, l'impact sur les débits, l'impact paysager, l'impact sur la morphologie du cours d'eau. Le territoire compte actuellement 1 picocentrale de puissance brute installée de 100 kWh. Le potentiel hydroélectrique mobilisable est faible et s'établit à 5 GWh/an.

En terme d'énergie marine, une étude régionale a étudié le potentiel de développement des énergies marines. Celle-ci a conclu que seule l'énergie houlomotrice pouvait être intéressante potentiellement sur la côte basque, avec un potentiel technique régional estimé à 16TWh/an pour cette technologie. Néanmoins, la côte basque étant un lieu de forte présence des cétacés, l'exploitation de cette énergie pourrait être compliquée.

Synthèse de l'état initial et hiérarchisation des enjeux

Thème	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Zones humides et milieux naturels	Biodiversité et intérêt patrimonial importants, forte couverture du territoire par des inventaires et sites Natura 2000, inventaire partiel des zones humides, présence d'espèces animales et végétales rares.	Forte sensibilité de certaines espèces à la qualité de l'eau et de l'état des milieux, présence d'espèces envahissantes, nombreux obstacles à la continuité écologique.	Élaboration de documents d'objectifs sur plusieurs sites Natura 2000, mise en œuvre du PDPG.	Risque de disparition d'espèces par modification ou destruction d'habitats, augmentation des populations des espèces envahissantes.
Qualité de l'eau	Amélioration de la qualité bactériologique depuis 30 ans, qualité globalement bonne des eaux superficielles, bonne qualité hydrobiologique des cours d'eau.	Mauvaise qualité bactériologique des eaux superficielles par temps de pluie, dégradations ponctuelles de la qualité pour les particules en suspension.	Réhabilitation d'ouvrages d'assainissement, schéma de gestion des eaux pluviales, SDAGE 2016-2021.	Risque de non-atteinte du bon état écologique pour quelques masses d'eau superficielles.
Quantité de l'eau	Territoire non considéré comme déficitaire en période d'étiage.	Une nappe en mauvais état quantitatif.	Études en cours sur l'eau potable, SDAGE 2016-2021.	Augmentation de la demande en eau potable. Changement climatique.
Risques	Nombreux outils mis en œuvre.	Nombreux risques naturels.	TRI, stratégies trait de côte, SDAGE 2016-2021.	Changement climatique.
Paysages	Diversité de paysages, importance du patrimoine architectural et culturel.		Outils de protection du patrimoine paysager et culturel.	Pression foncière.
Santé humaine	Bonne gestion active des plages, qualité excellente sur la majorité des plages. Bonne qualité de l'eau distribuée, périmètres de protection institués.	Mauvaise qualité bactériologique en temps de pluie remettant chroniquement en cause l'activité baignade sur le littoral.	Études en cours sur l'eau potable. Gestion active des plages.	Dégradation ponctuelle de la qualité des eaux de baignade. Dégradation de la qualité des eaux captées pour l'eau potable.
Air et sols	Bonne qualité de l'air présumée sur l'ensemble du territoire, à l'exception des abords immédiats de l'autoroute. Érosion moyennement marquée	Absence de suivi régulier sur le Sud du territoire. Existence de sites et sols pollués sur le territoire.	Plans climat énergie territoriaux	Augmentation du trafic par les travaux d'élargissement de l'autoroute. Pollution des eaux par les sites et sols pollués.
Changement climatique	Peu d'émission de GES par le parc industriel.	Inégalité des sous-bassins versants face à la pression quantitative. Émission de GES par les transports.	Outils de gestion des risques.	Augmentation des risques naturels et des étiages. Augmentation du trafic.
Énergie	Présence d'une picocentrale.	Faible potentiel.		

Perspectives d'évolution de l'environnement

Sources : Diagnostic, tendances et objectifs du SAGE Côtiers basques.

Thèmes	État initial de l'environnement	Hypothèses d'évolution	État scénario tendanciel
Zones humides et milieux naturels	Présence de nombreux milieux variés qui accueillent des espèces plus ou moins remarquables mais dont la préservation reste une priorité. 11 sites Natura 2000, 20 ZNIEFF, 1 zone d'APPB, 1 cantonnement de pêche.	Préservation des milieux et espèces avec les DOCOB des sites Natura 2000. Hors site Natura 2000, risque de perte de milieux naturels et de biodiversité.	Bonne préservation dans les sites Natura 2000. Ailleurs, risque de perte de milieux naturels et de biodiversité.
Qualité de l'eau	Globalement bonne en temps sec, mais certains cours d'eau sont fragiles, du point de vue hydro-morphologique et chimique. En temps de pluie, la qualité de l'eau se dégrade pour l'ensemble des paramètres.	Baisse de la pression domestique (assainissement collectif) grâce à la poursuite des investissements, malgré l'augmentation de la population. Stabilité des autres pressions.	Maintien de la qualité globale des principaux cours d'eau, mais risque de dégradation pour certains cours d'eau majeurs. Maintien de la qualité des eaux de baignade.
Quantité de l'eau	Principal usage de la ressource pour l'alimentation en eau potable.	Augmentation de la demande et des périodes de sécheresses (changement climatique).	Accentuation des durées d'étiages et de leur intensité, avec un impact sur l'alimentation en eau potable.
Risques naturels	Nombreux risques pouvant être à l'origine de dégâts matériels conséquents. Nombreux outils mis en place.	Augmentation des aléas naturels et donc des risques associés.	Vulnérabilité du territoire aux risques naturels plus importante.
Paysage	Grande diversité de paysages. Nombreux sites et monuments de grande valeur culturelle et architecturale.	Respect de la culture et de l'architecture basque, mais forte pression foncière et urbanisation. Déprise agricole.	Prise en compte des sites paysagèrement sensibles du secteur. Perte de paysages agricoles.
Santé humaine	Problème chronique de dégradation des eaux de baignade qui peut rendre le littoral inapte aux usages récréatifs. Bonne qualité de l'eau potable.	Idem que pour la qualité des eaux.	La qualité bactériologique des plages restera globalement bonne sur la période estivale. En ce qui concerne la qualité de l'eau potable distribuée, elle va rester bonne avec les traitements déjà en place.
Air et sols	Qualité de l'air satisfaisante.	Augmentation du trafic par les travaux d'élargissement de l'autoroute.	La qualité de l'air pourrait se dégrader.
Changement climatique	Émission de GES par les transports. Nombreux risques. Inégalité des sous-bassins versants face à la pression quantitative.	Augmentation du trafic, des aléas et des étiages.	Forte pression sur la ressource, plus de vulnérabilité aux risques. Augmentation des GES.
Énergie	1 picocentrale hydroélectrique, faible potentiel.	Pas de nouvelle centrale hydroélectrique.	Pas d'évolution.

C. Solutions de substitution raisonnables

Article R122-20 du code de l'environnement : le rapport environnemental doit comprendre [...] les solutions de substitution raisonnables permettant de répondre à l'objet du schéma dans son champ d'application territorial. Chaque hypothèse fait mention des avantages et inconvénients qu'elle présente [...].

La problématique du territoire

L'enjeu de la qualité des eaux de baignade s'est affirmé, depuis plus de dix ans, sur le littoral basque, comme un objectif des collectivités, soucieuses de préserver l'image positive du territoire Pays basque et d'afficher leur volonté d'un développement économique durable. De 1995 à 2004, les communes du littoral basque ont investi plus de 90 millions d'euros en travaux d'assainissement pour traiter les eaux usées domestiques.

En 2004, le « Défi territorial pour la reconquête des eaux de baignade du littoral basque » avait pour objectif d'atteindre à court terme un bon état sanitaire des eaux de baignade, en particulier pour les temps de pluie, en accord avec la directive de 1976. Cela a consisté en un programme d'assainissement, d'environ 60 millions d'euros, concernant les communes du littoral basque.

En 2008, une étude d'opportunité sur la mise en place d'outils de gestion intégrée de l'eau à l'échelle du Pays basque a été menée afin de mieux répondre aux nouvelles orientations réglementaires et de créer les conditions favorables à la bonne gouvernance de l'eau. La démarche de concertation au niveau local a permis d'aboutir à une proposition de l'outil SAGE sur le périmètre des fleuves côtiers basques. Dans le même temps, le SDAGE 2010-2015 a été validé, qui demande, dans sa disposition A10, l'émergence d'un SAGE dans plusieurs secteurs dont celui des Côtiers basques, avant 2015.

Par ailleurs, une convention-cadre 2011-2015 pour la mise en œuvre d'une politique de l'eau sur le littoral a été signée par les différentes collectivités concernées. Elle vise à définir l'articulation entre les outils actuels et les SAGE en cours ou à venir sur le secteur (Côtiers basques, Adour aval et Nives), en faisant valeur d'engagement technique et financier pour la bonne conduite de ces outils. Des contrats de bassin et d'agglomération ont été signés et mis en œuvre pendant le temps d'élaboration du SAGE pour poursuivre les actions engagées.

Les solutions alternatives

En absence de SAGE Côtiers basques, des solutions de substitutions pourraient être envisagées afin de permettre une gestion cohérente de l'eau et des milieux aquatiques sur le territoire. Les principales solutions envisagées sont les suivantes :

- *le SDAGE Adour-Garonne 2010-2015 et son Programme de Mesures : il présente des actions fondées sur les enjeux actuels du bassin et sur des textes réglementaires et législatifs récents. Il définit une politique globale à mener à l'échelle du grand bassin hydrographique mais ne permet pas une opérationnalité à l'échelle du territoire des Côtiers basques. Sans sa déclinaison locale sur le bassin, les préconisations du SDAGE sont considérablement réduites.*
- *les outils opérationnels existants, contrats de bassin et d'agglomération : ils visent une partie des objectifs du SAGE Côtiers basques mais ne traitent pas de toutes les problématiques de l'eau, sont des outils opérationnels et non de planification et n'ont pas de portée juridique. Par ailleurs, ils ne couvrent pas la totalité du territoire du SAGE et ne sont pas le fruit d'une concertation.*

En l'état, seul le SAGE Côtiers basques, de par la pluralité des thématiques qu'il aborde, l'intégration d'objectifs relevant de politiques récentes, la coordination des acteurs ou encore l'organisation de la maîtrise d'ouvrage publique locale, permet au mieux de répondre aux exigences collégalement imposées par l'Europe et la France.

D. Justifications du choix de scénario retenu

Article R122-20 du code de l'environnement : le rapport environnemental doit comprendre [...] l'exposé des motifs pour lesquels le projet de schéma a été retenu notamment au regard des objectifs de protection de l'environnement [...].

Le choix de la stratégie au regard des objectifs environnementaux

L'objectif de ce chapitre est de vérifier le respect des principaux objectifs de protection de l'environnement au niveau international, communautaire et national par le programme d'actions.

Le SAGE Côtiers basques vise à permettre une gestion concertée et équilibrée de la ressource en eau sur le bassin versant, en respectant notamment les objectifs fixés par la DCE et le SDAGE Adour-Garonne 2010-2015. Il a également été établi dans le respect des objectifs de protection de l'environnement fixés au niveau international, communautaire ou national concernant notamment le changement climatique et les émissions de gaz à effet de serre, la diversité biologique et particulièrement les espèces animales et végétales remarquables ou à valeur patrimoniale ainsi que la santé humaine.

- **Les textes internationaux**

Protocole de Kyoto - décision 002/358/CE : ses objectifs sont de stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique du climat, de prendre des mesures de précaution pour prévoir, prévenir ou atténuer les causes de changement climatique et en limiter les effets néfastes, et de réduire les émissions des 6 gaz à effet de serre responsables du réchauffement climatique.

L'application du SAGE Côtiers basques permettra de participer à la prévention ou atténuer les effets néfastes liés au changement climatique en réduisant la vulnérabilité de la ressource en quantité et en qualité, en faisant un bilan de la connaissance sur les risques liés à l'eau, en rationalisant l'utilisation de la ressource, en limitant le ruissellement et en préservant les milieux.

Convention de RAMSAR - 2 février 1971 : ce traité pour la conservation et l'utilisation durable des zones humides vise à enrayer la dégradation et la perte de ces zones, aujourd'hui et demain, en reconnaissant leurs fonctions écologiques fondamentales ainsi que leur valeur économique, culturelle, scientifique et récréative.

La mise en œuvre du SAGE va contribuer à l'application de cette convention en connaissant et préservant les zones humides du territoire.

Convention de Bonn - 23 juin 1979 : l'objectif est d'assurer à l'échelle mondiale la conservation des espèces migratrices terrestres, marines et aériennes sur l'ensemble de leurs aires de répartition. Il s'agit d'une convention-cadre fixant des objectifs généraux aux 167 États signataires (au 3 mai 2013) pour favoriser les travaux de recherche sur ces espèces et la mise en œuvre de mesures de protection immédiate pour les espèces menacées.

La mise en œuvre du SAGE va contribuer à l'application de cette convention. Les objectifs liés à la conservation ou rétablissement de l'hydromorphologie des cours d'eau ainsi que la préservation des zones humides, du littoral et des habitats et espèces d'intérêt communautaire vont permettre de maintenir des milieux favorables aux espèces migratrices.

Convention de Bern - 19 septembre 1979 : l'objectif est la protection des espèces végétales et animales rares et en danger, ainsi que les habitats naturels de l'Europe par des politiques nationales de conservation de la faune, de la flore et des habitats naturels ; une prise en compte dans les politiques d'aménagement et de développement et dans les mesures de lutte contre la pollution ; l'éducation et la diffusion d'informations ; des travaux de recherche ; une coopération pour une meilleure efficacité.

La mise en œuvre du SAGE va contribuer à l'application de cette convention. Les objectifs liés à la conservation ou rétablissement de l'hydromorphologie des cours d'eau ainsi que la préservation des zones humides, du littoral et des habitats et espèces d'intérêt communautaire vont permettre de maintenir une bonne qualité du milieu naturel et des habitats favorables à la vie sauvage.

- **Les textes communautaires**

Directive Cadre sur l'eau (DCE) - 23 octobre 2000 : l'objectif est d'atteindre d'ici à 2015 le bon état des milieux aquatiques européens. Elle définit les modalités de gestion et impose la non-dégradation de toutes les masses d'eau par une gestion durable des ressources en eau, en prévenant toute dégradation des écosystèmes aquatiques, en assurant un approvisionnement suffisant en eau potable de bonne qualité, en réduisant la pollution des eaux souterraines et en supprimant les rejets des substances dangereuses prioritaires.

Le SAGE fixe pour le territoire les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau. Tous ses objectifs répondent donc par essence à la DCE.

Directive Oiseaux - 2 avril 1979 : l'objectif est la protection et la gestion des populations d'espèces d'oiseaux sauvages européens. Elle s'applique aux oiseaux et à leurs nids, œufs et habitats. Par la mise en place de Zones de Protection Spéciales (ZPS), la directive consacre la notion de réseau écologique en tenant compte des mouvements migratoires des oiseaux pour leur protection et de la nécessité d'un travail transfrontalier.

Sur le territoire, 3 sites, dont 2 liés aux milieux aquatiques, ont été inscrits en ZPS. Les objectifs liés à la conservation ou rétablissement de l'hydromorphologie des cours d'eau ainsi que la préservation des zones humides, du littoral et des habitats et espèces d'intérêt communautaire vont permettre de maintenir des habitats favorables à la conservation des oiseaux.

Directive Habitat - 21 mai 1992 : l'objectif est la protection et la gestion des espaces naturels et des espèces faunistiques et floristiques à valeur patrimoniale dans le respect des exigences économiques, sociales et culturelles. Elle s'appuie sur un réseau cohérent de sites écologiques protégés, le réseau Natura 2000.

Sur le territoire, 8 sites, dont 4 liés aux milieux aquatiques, ont été inscrits à ce réseau pour les habitats. Les objectifs liés à la conservation ou rétablissement de l'hydromorphologie des cours d'eau ainsi que la préservation des zones humides, du littoral et des habitats et espèces d'intérêt communautaire vont permettre de maintenir des habitats favorables.

Directive Inondation - 23 octobre 2007 : l'objectif est d'évaluer et gérer les risques d'inondation, pour réduire les conséquences des inondations sur la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique. Ceci est prévu en 3 étapes : évaluation préliminaire des risques d'inondation, cartographie des zones inondables et des dommages susceptibles d'être causés par les inondations, réalisation de plans de gestion des risques d'inondation.

Le SAGE est concerné par un territoire à risque d'inondation, qui couvre toutes les communes littorales et concerne le risque de submersion. Le SAGE fixe l'objectif de développer la culture du risque et un de ses objectifs est d'aménager le territoire dans le respect de la prise en compte des risques naturels, de l'eau et des milieux aquatiques. Il respecte donc la politique de cette directive.

Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM) - 17 juin 2008 : l'objectif est d'atteindre ou maintenir un bon état écologique du milieu marin en 2020, pour chaque sous-région marine. Un plan d'actions pour le milieu marin (PAMM) doit être élaboré et mis en œuvre, avec une évaluation initiale de l'état écologique et de l'impact des activités humaines, la définition du bon état écologique, la définition d'objectifs environnementaux et d'indicateurs associés, un programme de surveillance et un programme de mesures.

Le SAGE est concerné par la sous-région marine golfe de Gascogne, pour laquelle le plan d'actions est en cours de rédaction. D'ores et déjà, le SAGE se fixe l'objectif de préserver le littoral. D'une manière générale, tous les efforts menés sur les bassins versants dans le cadre du SAGE vont améliorer la qualité du milieu marin, exutoire de tous les cours d'eau, de fait, le SAGE respecte également cette directive.

- **Les textes nationaux**

Stratégie nationale pour la biodiversité (2011 - 2020) : elle fixe 6 orientations pour stopper la perte de biodiversité d'ici 2020 : susciter l'envie d'agir pour la biodiversité ; préserver le bilan et sa capacité à évoluer ; investir dans un bien commun, le capital écologique ; assurer un usage durable et équitable de la biodiversité ; assurer la cohérence des politiques et l'efficacité de l'action ; développer, partager et valoriser les connaissances.

Le SAGE s'inscrit dans les objectifs de cette stratégie à travers les objectifs de conservation ou rétablissement de l'hydromorphologie des cours d'eau ainsi que la préservation des zones humides, du littoral et des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Le SAGE permet aussi de mobiliser tous les acteurs concernés.

Plan National Santé Environnement (2009 - 2013) : il s'articule autour de deux axes : réduire les expositions responsables de pathologies à fort impact sur la santé et réduire les inégalités environnementales.

Le SAGE participe à l'atteinte des objectifs du PNSE par sa contribution à l'amélioration ou la préservation de la qualité des eaux superficielles, en améliorant la satisfaction des usages de l'eau notamment l'alimentation en eau potable et en valorisant la gestion durable des ressources en eau.

Plan national d'adaptation au changement climatique (2011 - 2015) : il a été élaboré selon cinq principes : améliorer la connaissance sur les effets du changement climatique, intégrer l'adaptation dans les politiques publiques existantes, informer la société sur le changement climatique et l'adaptation afin que chacun puisse s'approprier les enjeux et agir, considérer les interactions entre activités, flécher les responsabilités en terme de mise en œuvre et de financement.

Le SAGE n'a pas d'interaction directe avec le Plan National de lutte contre le changement climatique dans la mesure où aucun objectif n'est ciblé sur cette thématique.

Le choix de la stratégie adoptée par la CLE pour le SAGE

Nous rappelons ici que la version du SAGE Côtiers basques faisant l'objet du présent rapport environnemental est celle présentée lors de la CLE du 19 février 2014, comprenant 78 dispositions et 5 règles.

Cependant dans le cadre du processus de construction du SAGE, celui a fait l'objet de plusieurs versions successives : version du 6 septembre 2013 comprenant 78 dispositions; version du 6 novembre 2013 comprenant 80 dispositions et 5 règles.

En l'absence de problématique forte liée à la gestion de la ressource en eau sur le territoire, un seul scénario alternatif au scénario tendanciel a été envisagé. Le scénario établi se situe dans la droite des différentes démarches d'amélioration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques (contrat de rivières et de baie, contrats d'agglomération, contrats de bassin, démarches portées par le Conseil des Elus du Pays basque).

La rédaction du PAGD a été réalisée à partir d'une phase de concertation menée dès septembre 2012, au moment d'un séminaire de travail qui avait été organisé pour travailler sur les objectifs. Des mesures avaient déjà émergées, qui avaient été étudiées à nouveau en commissions thématiques (qualité de l'eau, aménagement et eau, et milieux) en novembre 2012. Ensuite, l'intitulé de dispositions avait été proposé et des retours par mail avaient été faits pour préparer le séminaire de travail spécifique au PAGD, organisé en juin 2013, qui regroupait les membres de la CLE, les techniciens des structures partenaires et un panel d'experts. Une première version du PAGD a donc été proposée début septembre sur laquelle les membres de la CLE ont été invités à réagir pour la CLE du 18 octobre 2013 lors de laquelle les règles ont également été discutées.

À travers le processus de choix de la stratégie, l'ensemble de la CLE s'est accordé sur les points suivants :

- la nécessité d'une gestion globale et cohérente à l'échelle du bassin versant, au-delà des limites administratives ;

- . la volonté de construire un SAGE transversal au regard de l'ensemble des enjeux majeurs du bassin : qualité de l'eau, eau et urbanisme et milieux ;
- . la volonté de fonder la stratégie de la CLE sur 2 leviers : les solutions existantes actuellement mises en place, notamment réglementaires et les solutions spécifiques au SAGE (des recommandations aux règles opposables aux tiers) ;
- . la volonté d'aboutir rapidement à un SAGE opérationnel en optimisant le temps de l'élaboration ;
- . la nécessité de sécuriser juridiquement le SAGE grâce à une relecture juridique des documents.

La version du SAGE Côtiers basques V7 a été élaborée en prenant en compte les conclusions et recommandations de l'étude juridique et économique ainsi que de la présente évaluation environnementale.

Le règlement du SAGE Côtiers basques définit des mesures précises permettant la réalisation des objectifs exprimés dans le PAGD, identifiés comme majeurs et nécessitant l'instauration de règles complémentaires pour atteindre le bon état ou les objectifs de gestion équilibrée de la ressource. Les règles édictées ne doivent concerner que les domaines mentionnés à l'article R212-47 du code de l'environnement. En raison de sa portée juridique, sa rédaction doit être claire, concise et précise afin d'éviter toute ambiguïté dans son interprétation.

Le règlement porte sur les ressources en eau et les milieux aquatiques situés dans le périmètre du SAGE. Les règles qu'il définit sont encadrées par les dispositions légales et réglementaires du code de l'environnement (articles L212-5-1 et R212-47).

Compte-tenu de l'absence de problématique majeure, seul un scénario alternatif au scénario tendanciel a été envisagé.

Les critères de choix des dispositions retenues sont essentiellement basés sur la prise en compte de la réglementation, avec le souci de ne pas se substituer à la réglementation existante, ainsi que la compatibilité avec les autres plans et programmes concernant la gestion de la ressource en eau et tout particulièrement la DCE ainsi que le SDAGE Adour-Garonne 2010-2015. Enfin les négociations avec les usagers ont conduit à retenir préférentiellement les dispositions acceptables, notamment sur le plan social et économique.

E. Analyse des effets du SAGE Côtiers basques sur l'environnement

Article R122-20 du code de l'environnement : le rapport environnemental doit comprendre [...] l'exposé des effets notables probables de la mise en œuvre du schéma sur l'environnement, et notamment, s'il y a lieu, sur la santé humaine, la population, la diversité biologique, la faune, la flore, les sols, les eaux, l'air, le bruit, le climat, le patrimoine culturel architectural et archéologique et les paysages. Les effets notables probables sur l'environnement sont regardés en fonction de leur caractère positif ou négatif, direct ou indirect, temporaire ou permanent, à court, moyen ou long terme ou encore en fonction de l'incidence née du cumul de ces effets. Ils prennent en compte les effets cumulés du schéma avec d'autres plans, schémas, programmes ou documents de planification ou projets de plans, schémas, programmes ou documents de planification connus [...].

Analyse des incidences environnementales

Analyse des incidences environnementales au niveau des sous-objectifs du PAGD

L'analyse a été effectuée au niveau des sous-objectifs telles que déterminés dans le PAGD, mais une lecture critique a été faite au niveau des dispositions déclinées pour chaque sous-objectif. Le niveau a donc été choisi de manière à obtenir une analyse la plus pertinente possible compte tenu des enjeux et de l'échelle d'application du SAGE, et de son caractère prescripteur et non opérationnel. L'analyse des incidences environnementales de chaque sous-objectif du PAGD est présentée en annexe 1. Le tableau récapitulatif figure ci-contre.

La liste des sous-objectifs proposés au titre du SAGE Côtiers basques est rappelée ci-dessous :

Enjeux	Objectifs	Sous-objectifs
Axes transversaux	Mise en œuvre du SAGE	Mettre en œuvre le SAGE Côtiers basques
		Se doter d'outils pour évaluer le SAGE
		Réviser le SAGE
	Partage des objectifs	Diffuser le document du SAGE
		Communiquer à destination du grand public
		Poursuivre les échanges transfrontaliers
Maintien de la satisfaction des usages et de l'économie liée à l'eau	Poursuivre la gestion de la qualité des eaux de baignade	
	Assurer la satisfaction des usages	
	Définir une zone d'action prioritaire	
Qualité de l'eau	Maintien et amélioration de l'efficacité et de la gestion des systèmes d'assainissement	Améliorer la gestion des systèmes d'épuration collectifs et limiter les surverses
		Décliner les différents modes d'assainissement
		Réduire impérativement les pollutions ponctuelles d'origine domestique
	Connaissance et maîtrise des pollutions générées par les activités industrielles et artisanales	Améliorer la connaissance sur ces pollutions
		Réduire impérativement les rejets diffus
		Réduire impérativement les rejets des ports
	Connaissance et maîtrise des pollutions générées par les activités agricoles	Améliorer la gestion des effluents agricoles
		Accompagner la mise en œuvre des bonnes pratiques agricoles
		Pérenniser l'implication des agriculteurs dans la gestion de l'eau
	Gestion des espaces verts et voiries dans le respect de l'eau et des milieux aquatiques	Réduire l'utilisation de produits phytosanitaires
Aménagement et eau	Amélioration du lien entre eau et urbanisme	Mettre en œuvre le SAGE dans les projets d'aménagement
		Favoriser le dialogue entre acteurs de l'eau potable, de l'assainissement et de l'urbanisme
		Aménager dans le respect des milieux
	Meilleure gestion des eaux pluviales et du ruissellement	Traiter la problématique pluviale à l'échelle des bassins versants
		Limiter le ruissellement dès l'aménagement du territoire
		Réduire les risques de contamination des eaux
	Développement de la culture du risque	Connaître et gérer le risque
		Gérer le risque inondation
Amélioration de la gestion de l'alimentation en eau potable	Connaître et prioriser les usages d'eau potable	
	Sécuriser la ressource	
Milieux	Connaissance et préservation des zones humides	Recenser et caractériser les zones humides
		Protéger les zones humides
	Conservation ou rétablissement de l'hydromorphologie des cours d'eau	Rétablir la continuité écologique des cours d'eau
		Préserver ou restaurer la dynamique naturelle des cours d'eau
		Poursuivre la préservation des têtes de bassin et chevelus
	Préservation des habitats et espèces d'intérêt patrimonial	Préserver les poissons migrateurs
		Lutter contre les espèces envahissantes
	Préservation du littoral	Protéger le milieu marin
Améliorer la connaissance du milieu littoral et marin		

Pour chaque thématique environnementale, cinq critères ont été analysés pour estimer l'impact du SAGE Côtiers basques sur cette thématique :

- Nature de l'impact : très positif (TP), positif (P), nul (0), négatif (N) ;
- Effet : direct (D), indirect (I) ;
- Étendue : tout le territoire (T), zone spécifique (Z),
- Durée : continu (C), régulier (R) ;
- Délai : court terme (C), moyen terme (M), long terme (L).

Objectifs	Sous-objectifs	Thématiques environnementales																																													
		Zones humides		Qualité de l'eau		Ressource		Risques		Paysages		Santé humaine		Air et sols		Chang. clim.		Énergie																													
A Axes trans-versaux	A.1 Mise en œuvre du SAGE	A.1-1 Mettre en œuvre le SAGE Côtiers basques	P	I	T	C	L	P	I	T	C	L	P	I	T	C	L	P	I	T	C	L	P	I	T	C	L																				
		A.1-2 Se doter d'outils pour évaluer le SAGE	P	I	T	R	M	P	I	T	R	M	P	I	T	R	M	P	I	T	R	M	P	I	T	R	M																				
		A.1-3 Réviser le SAGE	P	I	T	R	M	P	I	T	R	M	P	I	T	R	M	P	I	T	R	M	P	I	T	R	M	P	I	T	R	M	P	I	T	R	M										
	A.2 Partage des objectifs	A.2-1 Diffuser le document du SAGE	P	I	T	C	M	P	I	T	C	M	P	I	T	C	M	P	I	T	C	M	P	I	T	C	M	P	I	T	C	M	P	I	T	C	M										
		A.2-2 Communiquer à destination du grand public	P	I	T	C	M	P	I	T	C	M	P	I	T	C	M	P	I	T	C	M	P	I	T	C	M	P	I	T	C	M	P	I	T	C	M										
		A.2-3 Poursuivre les échanges transfrontaliers	P	I	Z	C	M	P	I	Z	C	M	P	I	Z	C	M	P	I	Z	C	M	P	I	Z	C	M	P	I	Z	C	M	P	I	Z	C	M										
A.3 Maintien de la satisfaction des usages et de l'économie liée à l'eau	A.3-1 Poursuivre la gestion de la qualité des eaux de baignade						P	I	T	C	M											TP	D	Z	C	C						P	I	Z	C	L											
	A.3-2 Assurer la satisfaction des usages	P	I	Z	C	M	P	I	Z	C	M						P	D	Z	C	M	P	I	Z	C	M																					
B Qualité de l'eau	B.0	B.0-1 Définir une zone d'action prioritaire	P	I	Z	R	C	TP	I	Z	R	C						P	I	Z	R	C	P	I	Z	R	C	TP	I	Z	R	C	P	I	Z	R	C										
	B.1 Maintien et amélioration de l'efficacité et de la gestion des systèmes d'assainissement	B.1-1 Améliorer la gestion des systèmes d'épuration collectifs et limiter les surverses	P	I	T	C	C	TP	D	T	C	C											TP	I	T	C	C	P	I	T	C	C															
		B.1-2 Décliner les différents modes d'assainissement	P	I	T	C	M	P	D	T	C	M											P	I	T	C	M	P	I	T	C	M															
		B.1-3 Réduire impérativement les pollutions ponctuelles d'origine domestique	P	I	Z	C	M	TP	D	Z	C	M											P	I	Z	C	M	TP	D	Z	C	M															
	B.2 Connaissance et maîtrise des pollutions générées par les activités industrielles et artisanales	B.2-1 Améliorer la connaissance sur ces pollutions	P	I	T	R	M	TP	I	T	R	M											P	I	T	R	M	P	I	T	R	M															
		B.2-2 Réduire impérativement les rejets diffus	P	I	T	R	M	TP	D	T	R	M											P	I	T	R	M	TP	D	T	R	M															
		B.2-3 Réduire impérativement les rejets des ports	P	I	Z	R	M	P	D	Z	R	M											P	I	Z	R	M	P	I	Z	R	M															
	B.3 Connaissance et maîtrise des pollutions générées par les activités agricoles	B.3-1 Améliorer la gestion des effluents agricoles	P	I	T	R	M	TP	D	T	R	M						P	I	T	R	M	P	I	T	R	M	P	I	T	R	M	P	I	T	R	M										
		B.3-2 Accompagner la mise en œuvre des bonnes pratiques agricoles	TP	D	T	R	M	TP	D	T	R	M	P	I	T	R	M	P	D	T	R	M	P	D	T	R	M	P	I	T	R	M	P	D	T	R	M	P	I	T	R	L					
		B.3-3 Pérenniser l'implication des agriculteurs dans la gestion de l'eau	TP	I	T	C	M	TP	I	T	C	M	P	I	T	C	M	P	I	T	C	M	TP	I	T	C	M	P	I	T	C	M	TP	I	T	C	M	P	I	T	C	L					
B.4 Gestion des espaces verts et voiries dans le respect de l'eau et des milieux aquatiques	B.4-1 Réduire l'utilisation de produits phytosanitaires	P	D	T	C	M	TP	D	T	C	M											P	I	T	C	M	P	D	T	C	M	P	I	T	C	L											
C Aménagement et eau	C.1 Amélioration du lien entre eau et urbanisme	C.1-1 Mettre en œuvre le SAGE dans les projets d'aménagement	P	I	T	C	L	P	I	T	C	L	P	I	T	C	L	P	I	T	C	L	P	I	T	C	L	P	I	T	C	L	P	I	T	C	L	P	I	T	C	L					
		C.1-2 Favoriser le dialogue entre acteurs de l'eau potable, de l'assainissement et de l'urbanisme	P	I	T	C	M	TP	I	T	C	M	TP	I	T	C	M	TP	I	T	C	M	P	I	T	C	M	TP	I	T	C	M	P	I	T	C	M	P	I	T	C	L					
		C.1-3 Aménager dans le respect des milieux	TP	I	T	C	M	TP	I	T	C	M	TP	I	T	C	M	TP	D	T	C	M	P	I	T	C	M	P	I	T	C	M	P	I	T	C	M	P	I	T	C	L	0	I	Z	C	M
	C.2 Meilleure gestion des eaux pluviales et du ruissellement	C.2-1 Traiter la problématique pluviale à l'échelle des bassins versants	P	I	T	R	M	TP	I	T	R	M						TP	D	T	R	M	P	I	T	R	M	P	I	T	R	M	P	I	T	R	M	P	I	T	R	L					
		C.2-2 Limiter le ruissellement dès l'aménagement du territoire	P	I	T	C	M	P	I	T	C	M	P	I	T	C	M	TP	D	T	C	M	P	I	T	C	M	P	I	T	C	M	P	I	T	C	M	TP	I	T	C	L					
		C.2-3 Réduire les risques de contamination des eaux						TP	I	T	C	L						P	I	T	C	L						TP	I	T	C	L	P	I	T	C	L	P	I	T	C	L					
	C.3 Développement de la culture du risque	C.3-1 Connaître et gérer le risque																TP	I	T	C	M											P	I	T	C	L										
		C.3-2 Gérer le risque inondation	P	I	T	C	M	P	I	T	C	M	P	I	T	C	M	TP	D	T	C	M	P	I	T	C	M	P	I	T	C	M	P	I	T	C	M	TP	I	T	C	L					
C.4 Amélioration de la gestion de l'alimentation en eau potable	C.4-1 Connaître et prioriser les usages d'eau potable	P	I	T	C	M	P	I	T	C	M	TP	D	T	C	M											TP	I	T	C	M	P	I	T	C	L											
	C.4-2 Sécuriser la ressource	P	I	T	C	M	TP	D	T	C	M											TP	D	T	C	M	P	I	T	C	M	TP	I	T	C	L											
D Milieu	D.1 Connaissance et préservation des zones humides	D.1-1 Recenser et caractériser les zones humides	TP	D	T	R	M	P	I	T	R	M	P	I	T	R	M	TP	D	T	R	M	TP	D	T	R	M	P	I	T	R	M	P	I	T	R	M	TP	I	T	R	L					
		D.1-2 Protéger les zones humides	TP	D	T	C	C	P	I	T	C	C	P	I	T	C	C	P	I	T	C	C	TP	D	T	C	C	P	I	T	C	C	TP	I	T	C	L										
	D.2 Conservation ou rétablissement de l'hydromorphologie des cours d'eau	D.2-1 Rétablir la continuité écologique des cours d'eau	TP	D	Z	C	M	P	D	Z	C	M																P	I	Z	C	M						0	I	Z	C	M					
		D.2-2 Préserver ou restaurer la dynamique naturelle des cours d'eau	TP	D	T	C	M	P	D	T	C	M	P	I	T	C	M	P	I	T	C	M	TP	D	T	C	M	P	I	T	C	M	P	I	T	C	M	P	I	T	C	L					
		D.2-3 Poursuivre la préservation des têtes de bassin et chevelus	TP	D	Z	C	M	P	D	Z	C	M	P	I	Z	C	M	P	I	Z	C	M	TP	I	Z	C	M	P	I	Z	C	M	P	I	Z	C	M	P	I	Z	C	L					
	D.3 Préservation des habitats et espèces d'intérêt patrimonial	D.3-1 Préserver les espèces patrimoniales	TP	D	Z	R	M	P	I	Z	R	M						P	I	Z	R	M																0	I	Z	C	M					
		D.3-2 Lutter contre les espèces envahissantes	TP	D	Z	C	M	P	I	Z	C	M											TP	D	Z	C	M	P	I	Z	C	M	P	I	Z	C	M	TP	I	Z	C	L					
	D.4 Préservation du littoral	D.4-1 Protéger le milieu marin	TP	D	Z	C	M	P	I	T	C	M						P	I	T	C	M	P	I	T	C	M	P	I	T	C	M						P	I	Z	C	L	P	I	Z	C	M
D.4-2 Améliorer la connaissance du milieu littoral et marin		TP	D	Z	C	M	P	I	Z	C	M						P	I	Z	C	M	P	I	Z	C	M	P	I	Z	C	M	P	I	Z	C	M	P	I	Z	C	M						

Analyse globale des effets du PAGD sur l'environnement

L'incidence des sous-objectifs prévus dans le PAGD a ainsi été analysée au regard des enjeux environnementaux identifiés lors de l'analyse de l'état initial. Ces sous-objectifs visent directement à une amélioration de la ressource en eau tant du point de vue qualitatif que quantitatif ainsi qu'à la préservation du fonctionnement écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques.

L'examen des effets du SAGE sur l'environnement a pris en compte les effets cumulés du schéma avec les autres plans, schémas, programmes et documents de planification connus déjà élaborés sur le territoire ou en cours d'élaboration.

L'analyse des incidences environnementales de chaque sous-objectif du PAGD fait ressortir les principaux points suivants (dans le deuxième paragraphe de chaque thématique sont détaillés les sous-objectifs ayant un impact très positif sur la thématique concernée) :

Concernant les zones humides et les milieux naturels.

Les incidences du SAGE vont de neutres à très positives. Sur les 38 sous-objectifs du PAGD, 35 auront une incidence positive à très positive sur les zones humides et les milieux naturels, les autres n'ayant pas d'incidence. Ces incidences très positives et positives sont liées à la fois aux sous-objectifs directement ciblés sur les milieux, mais également à ceux répondant aux objectifs portant sur l'amélioration de la qualité des eaux et en partie à ceux liés à l'aménagement du territoire.

Le SAGE Côtiers basques va permettre l'amélioration, ou tout au moins la non dégradation des habitats aquatiques, favorables aux espèces inféodées à ces milieux, du fait des dispositions relatives aux zones humides et aux milieux d'une manière générale (thème D), par les quatre objectifs que sont la connaissance et la préservation des zones humides (objectif D.1), la conservation ou le rétablissement de l'hydromorphologie des cours d'eau (objectif D.2), la préservation des habitats et espèces d'intérêt patrimonial (objectif D.3) et la préservation du littoral (objectif D.4). L'ensemble des sous-objectifs relatifs à la qualité des eaux qu'elles soient d'origine domestique (objectif B.1), industrielle (objectif B.2), agricole (objectif B.3) ou phytosanitaire (objectif B.4) sont également de nature à restaurer et préserver les milieux aquatiques et les espèces associées. En particulier, deux sous-objectifs ont des impacts très positifs attendus sur les zones humides et les milieux, il s'agit de ceux relatifs aux bonnes pratiques agricoles (B.3-2) et au dialogue avec les agriculteurs (B.3-3). Ceci s'explique par la présence de terres agricoles sur une grande partie des zones humides. Le sous-objectif relatif à l'aménagement dans le respect des milieux (C.1-3) est également de nature à préserver les milieux aquatiques.

Concernant la qualité des eaux.

Les incidences du SAGE Côtiers basques vont de neutres à très positives. Sur les 38 sous-objectifs du PAGD, 36 auront une incidence positive à très positive sur la qualité des eaux superficielles, les autres n'ayant pas d'incidence neutre. Les incidences très positives sont essentiellement liées aux sous-objectifs relatifs à la qualité de l'eau, mais également une partie de ceux liés à l'aménagement du territoire.

Le SAGE Côtiers basques va permettre le respect du principe de non dégradation des masses d'eau introduit par la DCE. Une zone d'action prioritaire pour l'amélioration de la qualité de l'eau a ainsi été définie au regard notamment des perspectives d'atteinte du bon état des masses d'eau d'ici 2015 (B.0-1). Les objectifs liés à l'assainissement (objectif B.1), aux activités industrielles et artisanales (objectif B.2), aux activités agricoles (objectif B.3) et à l'usage des produits phytosanitaires (objectif B.4) vont permettre une réduction progressive des émissions et rejets de substances polluantes. Par ailleurs, les sous-objectifs relatifs au lien entre eau et urbanisme (objectif C.1), par une meilleure connaissance des problématiques conjointes vont permettre une amélioration de la qualité des eaux. De même, la gestion des eaux pluviales (objectif C.2), par la prise en compte des risques de contamination devrait réduire les flux d'eau souillée vers le milieu en temps de pluie. Enfin, des effets moins importants mais directs vont se faire sentir par l'amélioration de l'hydromorphologie des cours d'eau (objectif D.2) qui répond à un objectif de la DCE.

Concernant la ressource en eau.

Les incidences du SAGE Côtiers basques sur la ressource en eau vont de neutres à très positives. Sur les 38 sous-objectifs du PAGD, 20 ont une incidence positive ou très positive, les autres n'ayant pas d'incidence. Les incidences très positives sont liées à l'aménagement du territoire. Les orientations ciblées sur les milieux et certaines liées à la qualité de l'eau vont avoir des incidences plus ponctuelles et moins directes.

Le SAGE Côtiers basques va donc permettre une meilleure gestion de la ressource en eau. Les sous-objectifs relatifs au lien entre acteurs de l'eau et de l'urbanisme (C.1-2) et ceux relatifs à la gestion de l'alimentation en eau potable (objectif C.4) vont avoir des effets importants sur la ressource disponible pour l'eau potable.

Concernant les risques.

Les incidences du SAGE Côtiers basques sur les risques vont de neutres à très positives. Sur les 38 sous-objectifs du PAGD, 24 ont une incidence positive ou très positive, les autres n'ayant pas d'incidence. Les incidences très positives sont liées à l'aménagement du territoire. Les orientations ciblées sur les milieux vont avoir des incidences plus ponctuelles et moins directes.

Le SAGE Côtiers basques va donc permettre une meilleure connaissance et gestion des risques, en particulier et de manière directe avec les dispositions relatives à la culture du risque (objectif C.3) et à la gestion des eaux pluviales (objectif C.2). Les sous-objectifs relatifs à la prise en compte de l'eau dans l'aménagement du territoire (objectif C.1) vont également avoir des effets positifs sur la prise en compte des risques dès l'aménagement du territoire. Par ailleurs, le dialogue avec la profession agricole (B.3-3) devrait permettre d'élargir les discussions avec eux à la gestion du ruissellement par exemple.

Concernant le cadre de vie et les paysages.

Les incidences du SAGE Côtiers basques sur le cadre de vie et les paysages vont de neutres à très positives. Sur les 38 sous-objectifs du PAGD, 24 ont une incidence positive ou très positive, les autres ayant une incidence neutre ou pas d'incidence. Les incidences très positives sont liées aux milieux, ainsi que ponctuellement à l'aménagement du territoire et à la qualité de l'eau.

Le SAGE Côtiers basques va permettre de préserver les paysages liés à l'eau du territoire par la préservation des zones humides (objectif D.1), la préservation et l'entretien des cours d'eau (objectif D.2) et la lutte contre les espèces envahissantes (D.3-2). Les dispositions relatives au dialogue avec les agriculteurs (B.3-3) devraient permettre une meilleure compréhension réciproque des problématiques et indirectement soutenir cette profession qui participe à la mise en valeur du paysage local. Enfin, la prise en compte des milieux dans l'aménagement du territoire (C.1-3) va avoir un effet direct sur l'entretien voire la mise en valeur des zones naturelles liées à l'eau.

Concernant la santé humaine.

Les incidences du SAGE Côtiers basques vont de neutres à très positives. Sur les 38 sous-objectifs du PAGD, 35 ont une incidence positive ou très positive, les autres n'ayant pas d'incidence. Ces incidences sont liées à un enjeu phare de ce SAGE Côtiers basques, qui concerne la qualité des eaux de baignade, mais l'amélioration de la qualité de l'eau potable est un enjeu important également.

Le SAGE Côtiers basques va directement contribuer à améliorer la qualité des eaux de baignade (A.3-1). Plus indirectement, elle va contribuer à ce même objectif, tout en améliorant également la qualité de l'eau prélevée pour l'eau potable, par la définition d'une zone d'action prioritaire ciblée sur ces deux enjeux (B.0-1), il en est de même avec la réduction des risques de contamination par temps de pluie (C.2-3). L'alimentation en eau potable est directement prise en compte à travers le dialogue avec les acteurs de l'urbanisme (C.1-2) et les sous-objectifs relatifs à l'alimentation en eau potable (objectif C.4).

Concernant les sols et l'air.

Les incidences environnementales du SAGE Côtiers basques vont de négatives à très positives. Sur les 38 sous-objectifs du PAGD, 28 ont une incidence positive ou très positive, les autres n'ayant pas d'incidence. Les incidences positives sont principalement liées à la réduction des diverses pollutions diffuses qui peuvent, par leur caractère diffus, impacter les sols également. Dans une moindre mesure, l'orientation ciblée sur les phytosanitaires aura également des effets positifs sur la conservation de la qualité des sols et de l'air.

Le SAGE Côtiers basques va contribuer directement à la préservation de l'état de conservation des sols et de l'air sur au travers des sous-objectifs relatifs à la réduction des pollutions diffuses domestiques (B.1-3), industrielles ou artisanales (B.2-2) et agricoles (B.3-2 et B.3-3), puisque ces pollutions diffuses, au lieu de s'infiltrer dans le sol après un temps certain avec nuisances olfactives possibles, vont être réduites à la source. Le sous-objectif relatif à la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires (B.4-1) pourra avoir des effets positifs directs sur la qualité de l'air et des sols en limitant les émissions de ces substances polluantes.

Concernant le changement climatique.

Les incidences du SAGE Côtiers basques sur le changement climatique vont de neutres à très positives. Sur les 38 sous-objectifs du PAGD, 24 ont une incidence positive ou très positive, les autres n'ayant pas d'incidence. Les incidences très positives sont liées à l'aménagement du territoire et aux milieux.

Le SAGE Côtiers basques va donc permettre une meilleure prise en compte du changement climatique. Les dispositions relatives à la prise en compte de l'eau dans l'aménagement du territoire vont directement permettre d'anticiper les évolutions futures du climat, que ce soit en termes de risque pluvial (C.2-2), de risque naturel lié à l'eau plus généralement (objectif C.3) ou de ressource en eau (objectif C.4). La lutte contre les espèces envahissantes (D.3-2) peut constituer une action d'adaptation au changement climatique puisque ces espèces devraient se développer avec les modifications des conditions climatiques. La préservation des zones humides (objectif D.1) devrait également permettre d'anticiper l'augmentation des étiages possibles.

Concernant l'énergie.

Les incidences du SAGE Côtiers basques vont de neutres à positives. En effet, le SAGE Côtiers basques reprend la réglementation existante pour les cours d'eau dans le cadre du rétablissement de la continuité écologique (C.1-3, D.2-1 et D.3-1). Néanmoins, pour les énergies marines, il propose de suivre le plan d'actions pour le milieu marin qui encouragera potentiellement le développement de celles-ci.

De manière qualitative, le PAGD du SAGE Côtiers basques aura des incidences positives sur les zones humides et les milieux naturels, la qualité des eaux, la ressource en eau, les risques, les paysages, la santé humaine, l'air et les sols, le changement climatique ainsi que l'énergie. La cohérence globale du SAGE Côtiers basques est bonne dans la mesure où aucun sous-objectif susceptible d'entrer en opposition avec d'autres n'a été identifié.

F. Évaluation des incidences Natura 2000

Article R122-20 du code de l'environnement : le rapport environnemental doit comprendre [...] l'exposé de l'évaluation des incidences Natura 2000 mentionnée à l'article L414-4 du code de l'environnement [...].

La mise en œuvre du PAGD aura une incidence globale positive sur les milieux naturels et la biodiversité, plus particulièrement au niveau du réseau hydrographique, ainsi que sur les zones humides et les milieux aquatiques.

Massif du Mondarrain et de l'Artzamendi (directive habitats).

Ce site comprend de nombreux secteurs à milieux tourbeux liés à des ruissellements sur pente. Le DOCOB est en cours de finalisation.

Les dispositions prises dans le cadre du SAGE engendrent des effets positifs sur les habitats et espèces prioritaires de ce site. En effet, les habitats prioritaires ciblés (« landes humides atlantiques tempérées à Erica ciliaris et Erica tetralix » et « forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior ») sont des zones humides, sur lesquelles le SAGE a des mesures de préservation. Néanmoins, la superficie limitée du site compris dans le SAGE (29 %) rend les effets du SAGE négligeables sur les habitats et espèces concernées.

Massif de Larrun et du Xoldokoqaina (directive habitats).

Ce site offre une variété de pentes et d'expositions permettant la présence d'habitats secs à très humides. On note également la présence d'une importante dépression tourbeuse abritant de nombreuses plantes rares. Le DOCOB est en cours d'élaboration.

Les dispositions prises dans le cadre du SAGE engendrent des effets positifs sur les habitats et espèces prioritaires de ce site. En effet, les habitats prioritaires ciblés (« landes humides atlantiques tempérées à Erica ciliaris et Erica tetralix », « tourbières hautes actives », « forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion » et « forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior ») sont, en partie, des zones humides sur lesquelles le SAGE a des mesures de préservation.

Falaises de Saint-Jean-de-Luz à Biarritz (directive habitats).

Ces falaises sur flysch présentent une hétérogénéité de faciès et d'érosion très favorable au maintien de landes atlantiques aérohalines rares. Le pied des falaises offre des habitats marins très riches et diversifiés. Le DOCOB est en cours d'élaboration.

Les dispositions prises dans le cadre du SAGE n'engendrent pas d'effets négatifs sur les habitats et espèces prioritaires de ce site. En effet, les habitats prioritaires ciblés (« landes sèches atlantiques littorales à Erica vagans ») ne sont pas des zones naturelles liées à l'eau, de fait le SAGE ne porte aucune mesure sur ces espaces. Néanmoins, le SAGE préconise de préserver le littoral.

Baie de Chingoudy (directive habitats).

Le site est important pour la migration et l'hivernage de l'avifaune, particulièrement des oiseaux d'eau. On note également la présence de milieux saumâtres.

Les dispositions prises dans le cadre du SAGE engendrent des effets positifs sur les habitats et espèces prioritaires de ce site. En effet, le site constitue une grande zone humide estuarienne et le SAGE a des mesures de préservation des zones humides.

Domaine d'Abbadia et corniche basque (directive habitats).

Il s'agit du dernier site français où la lande littorale est bien représentée. Le DOCOB est en cours d'élaboration.

Les dispositions prises dans le cadre du SAGE n'engendrent pas d'effets négatifs sur les habitats et espèces prioritaires de ce site. En effet, les habitats prioritaires ciblés (« landes sèches atlantiques littorales à Erica vagans ») ne sont pas des zones naturelles liées à l'eau, de fait le SAGE ne porte aucune mesure sur ces espaces. Néanmoins, le SAGE préconise de préserver le littoral.

Lac de Mouriscot et marais (directive habitats).

Ce petit site urbain présente une variété d'habitats naturels d'intérêt communautaire remarquable. Le DOCOB est mis en œuvre.

Les dispositions prises dans le cadre du SAGE engendrent des effets positifs sur les habitats et espèces prioritaires de ce site. En effet, les habitats prioritaires ciblés (« landes humides atlantiques tempérées à Erica ciliaris et Erica tetralix », « marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davalliana » et « forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior ») sont des zones humides sur lesquelles le SAGE a des mesures de préservation.

La Nivelle, estuaire, barthes et cours d'eau (directive habitats).

Ce site offre un réseau hydrographique complet des sources de montagne à son estuaire. Le DOCOB est en cours d'élaboration.

Les dispositions prises dans le cadre du SAGE engendrent des effets positifs sur les habitats et espèces prioritaires de ce site. En effet, les habitats prioritaires ciblés (« lagunes côtières » et « forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior ») sont des zones humides sur lesquelles le SAGE a des mesures de préservation.

Côte basque rocheuse et extension au large (directive habitats).

Ce site présente une forte diversité algale des substrats rocheux et de nombreuses espèces liées aux estuaires proches et aux espaces marins. Le DOCOB est en cours d'élaboration.

Les dispositions prises dans le cadre du SAGE n'engendrent pas d'effets négatifs sur les habitats et espèces prioritaires de ce site. En effet, le site est un site littoral et le SAGE préconise de préserver le littoral.

Rochers de Biarritz : le Bouccalot et la Roche ronde (directive oiseaux).

Ce site, très inaccessible, offre des conditions d'accueil des oiseaux de mer propices à leur reproduction ou leur repos. La population d'océanite tempête est l'une des rares à ne pas subir les effets négatifs de l'homme. Le DOCOB est en cours d'élaboration.

Les dispositions prises dans le cadre du SAGE n'engendrent pas d'effets négatifs sur les habitats et espèces prioritaires de ce site. En effet, le site est un site littoral et le SAGE préconise de préserver le littoral.

Col de Lizarrieta (directive oiseaux).

Ce secteur de moyenne montagne intègre des zones de bocage, des secteurs forestiers et des alpages. Le DOCOB est en cours d'élaboration.

Les dispositions prises dans le cadre du SAGE n'engendrent pas d'effets négatifs sur les habitats et espèces prioritaires de ce site, puisqu'il n'a aucune action dessus.

Estuaire de la Bidassoa et baie de Fontarrabie (directive oiseaux).

Cet estuaire enclavé dans l'urbanisation présente des surfaces découvertes aux marées basses favorables aux oiseaux migrants.

Les dispositions prises dans le cadre du SAGE engendrent des effets positifs sur les habitats et espèces prioritaires de ce site. En effet, le site constitue une grande zone humide estuarienne et le SAGE a des mesures de préservation des zones humides.

Les effets sur les zones inscrites au réseau Natura 2000 seront soit neutres soit positifs, notamment du fait des dispositions liées à l'amélioration de la qualité des eaux superficielles, au fonctionnement écologique des cours d'eau et à la protection des zones humides.

G. Mesures de suppression, correctrices et compensatoires

Article R122-20 du code de l'environnement : le rapport environnemental doit comprendre [...] la présentation successive des mesures prises pour éviter les incidences négatives sur l'environnement du schéma sur l'environnement et la santé humaine ; réduire l'impact des incidences mentionnées ci-dessus n'ayant pu être évitées ; compenser, lorsque cela est possible, les incidences négatives notables du schéma sur l'environnement ou la santé humaine qui n'ont pu être ni évités ni suffisamment réduits. S'il n'est pas possible de compenser ces effets, la personne publique responsable justifie cette impossibilité. Les mesures prises sont identifiées de manière particulière. La description de ces mesures est accompagnée de l'estimation des dépenses correspondantes et de l'exposé de leurs effets attendus à l'égard des impacts du schéma [...].

Mesures pour éviter les incidences négatives sur l'environnement et la santé humaine

Bien que les sous-objectifs du SAGE ne présentent pas d'incidence négative significative sur l'environnement, certaines dispositions pourraient avoir des effets négatifs selon les conditions de leur mise en œuvre.

Des mesures visant à encadrer la mise en œuvre de ces dispositions peuvent être proposées afin d'éviter tout effet néfaste sur l'environnement.

Disposition	Mesures complémentaires	Estimation des dépenses
C.2-1.a	Demander de privilégier les systèmes alternatifs pour éviter une recrudescence de bassins de stockage qui pourraient avoir un impact à terme sur les paysages. Il s'agit simplement de faire le lien avec un sous-objectif déjà existant.	0 €

Mesures pour réduire l'impact des incidences non évitées

Dans la mesure où l'analyse des incidences environnementales du PAGD n'a pas fait apparaître d'effets négatifs significatifs sur les différents enjeux environnementaux, aucune mesure de réduction n'est apparue nécessaire.

Mesures pour compenser si possible les incidences non évitées et insuffisamment réduites

Dans la mesure où l'analyse des incidences environnementales du PAGD n'a pas fait apparaître d'effets négatifs significatifs sur les différents enjeux environnementaux, aucune mesure de compensation n'est apparue nécessaire.

L'absence d'incidence environnementale négative significative du PAGD n'a pas rendu nécessaire d'envisager des mesures de réduction ou de compensation d'impact.

Toutefois afin de s'assurer de la réelle absence d'effets négatifs sur l'environnement lors de la mise en œuvre du PAGD, une précision dans la rédaction d'une disposition a été proposée.

H. Présentation du dispositif de suivi environnemental

Article R122-20 du code de l'environnement : le rapport environnemental doit comprendre [...] la présentation des critères, indicateurs et modalités retenus pour vérifier, après l'adoption du schéma, la correcte appréciation des effets défavorables identifiés et le caractère adéquat des mesures prises ; pour identifier, après l'adoption du schéma, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et permettre, si nécessaire, l'intervention de mesures appropriées [...].

Méthode de suivi : objectifs et principes

L'évaluation stratégique environnementale ne constitue pas un exercice autonome. Si elle doit permettre d'assurer la meilleure prise en compte des critères environnementaux au moment de l'élaboration du PAGD, l'analyse doit également permettre d'assurer la prise en compte de ces critères tout au long de la durée de vie du programme. Un dispositif de suivi et d'évaluation doit donc être intégré au SAGE, afin d'en évaluer les effets sur l'environnement au fur et à mesure de sa mise en application et d'envisager, le cas échéant, des étapes de réorientation ou de révision.

Le dispositif de suivi qui sera appliqué au SAGE est basé sur des indicateurs. On peut rappeler ici la difficulté à construire des indicateurs qui soient à la fois :

- *pertinents au regard des enjeux environnementaux du territoire et des effets attendus du SAGE,*
- *suffisamment significatifs pour être compréhensibles du plus grand nombre,*
- *facilement renseignables afin de pouvoir établir un état zéro au moment du lancement du programme.*

Au-delà du suivi de l'impact de chaque sous-objectif et disposition, ce dispositif doit permettre d'appréhender l'incidence globale du SAGE sur le territoire. En effet l'appréciation des incidences probables au niveau des sous-objectifs a mis en évidence la nécessité de porter une attention particulière à l'équilibre global des dispositions afin d'anticiper les effets cumulés du programme. Il paraît donc nécessaire de mettre en place un dispositif de suivi environnemental à l'échelle de l'ensemble du SAGE en définissant des indicateurs de réalisation et de résultats environnementaux.

Les indicateurs définis devront, dans la mesure du possible, être renseignés en fonction d'une année et d'une situation de référence. Pour chacun d'entre eux, un objectif quantifié sera déterminé. Toutes les données recueillies devront être intégrées à une base de données et à un système d'information qui en permettra l'exploitation.

Proposition d'indicateurs de suivi environnementaux et sur la santé humaine

Le suivi du SAGE doit également permettre de vérifier si les effets sont conformes aux prévisions afin le cas échéant de ré-orienter le PAGD. Les indicateurs choisis dans ce cadre doivent permettre le suivi des objectifs. Il n'est pas nécessaire d'entretenir un très grand nombre mais ils doivent être facilement mis en œuvre et être simples à comprendre et à appréhender par les décideurs.

Le choix des indicateurs est important. Ils doivent être utilisables comme outil de suivi, adaptés à la nature de l'évaluation, représentatifs des enjeux considérés à l'échelle adaptée, suffisamment synthétiques, et pouvoir être cartographiés lorsqu'ils concernent des enjeux territoriaux. Les indicateurs sont basés autant que possible sur des données reflétant les pratiques réelles en lien étroit avec les dispositions du PAGD.

Pour permettre le suivi des effets du SAGE sur l'environnement et mesurer l'atteinte des objectifs, il paraît opportun de mettre en place un dispositif de suivi complémentaire à l'échelle des objectifs comportant une série d'indicateurs choisis pour leur pertinence vis-à-vis des incidences identifiées, leur facilité de mise en œuvre, leur précision et leur fiabilité. Trois séries d'indicateurs peuvent être utilisées pour ce type de suivi :

- *les indicateurs de pression reflètent la pression exercée par les activités humaines,*
- *les indicateurs d'état offrent une description de la situation environnementale et des caractéristiques biophysiques du milieu,*
- *les indicateurs de réponse permettent d'évaluer les efforts consentis et les politiques mises en œuvre.*

Le tableau suivant présente une série d'indicateurs pour ces trois catégories : pression/état/réponse, fixés au niveau des orientations générales du PAGD.

Type	Nom de l'indicateur	Source
Pression	Population totale des communes	INSEE
	Fréquentation touristique	CDT
	Conditions météorologiques mensuelles	Météo France (données publiques)
	Occupation du sol	Corine Land Cover
	Pourcentage de la population raccordée	Gestionnaires de l'assainissement
	Données agricoles	RGA
	Données industrielles et artisanales	INSEE et État
	Avancement des documents d'urbanisme	Communes, syndicats et État
État	Qualité des cours d'eau	Agence de l'Eau Adour-Garonne
	Qualité des plages et des spots de surf	ARS
	Qualité des eaux littorales	Ifremer
	Qualité des eaux souterraines	Agence de l'Eau Adour-Garonne
	Débits des cours d'eau	Banque hydro, Navarre
Résultats	Activité de la CLE (réunions, avis formulés, veille)	CLE
	Revue de presse	Journaux locaux
	Réalisation des études demandées	Maîtres d'ouvrage
	Avancement des programmes opérationnels	Maîtres d'ouvrage
	Pourcentage de branchements conformes	Gestionnaires de l'assainissement
	Pourcentage d'assainissements autonomes conformes	SPANC
	Pourcentage d'entreprises potentiellement polluantes raccordées au réseau avec une autorisation de déversement	Gestionnaires de l'assainissement
	Changement de pratiques	Maîtres d'ouvrage
	Compatibilité des PLU/SCOT avec le SAGE	CLE
	Cartographie des IOTA et ICPE	Etat
	Cartographie des zones humides publiques	Collectivités
	Cartographie des zones humides avec un plan de préservation	Collectivités
	Pourcentage de linéaire accessible aux poissons migrateurs	ONEMA
	Rendements des réseaux d'eau potable	Gestionnaires de l'eau potable

Analyse du dispositif de suivi du SAGE

Le PAGD prévoit la mise en place d'un tableau de bord du SAGE. Ce tableau de bord doit permettre de rendre compte de l'état d'avancement des dispositions du SAGE et de leurs effets sur l'atteinte des objectifs environnementaux afin d'orienter les programmes d'actions réalisés dans le domaine de l'eau. Il constitue l'outil de pilotage de la Commission Locale de l'Eau mais vise également à faire partager et informer les différents usagers et partenaires sur l'avancement et les effets du SAGE.

Le tableau de bord du SAGE comprend 41 indicateurs répartis en trois catégories : 8 indicateurs de pression, 5 indicateurs d'état et 28 indicateurs de résultats. Par ailleurs 14 indicateurs ont été sélectionnés pour constituer un « noyau dur » et permettre de s'assurer de la bonne mise en œuvre du SAGE.

Le sous-objectif A.1-2 détaille bien les modalités de mise en œuvre de ce suivi avec, entre autres, une bonne identification des sources de données et les modalités de collecte des données nécessaires, ainsi que les échéances de suivi du tableau de bord, en l'occurrence, il sera mis à jour annuellement.

Au-delà de la prise en compte de critères environnementaux dans l'élaboration puis la mise en œuvre du SAGE, l'évaluation stratégique environnementale doit permettre d'assurer un suivi des effets sur l'environnement tout au long de la vie du programme.

Un tableau de bord, basé sur des indicateurs, a donc été intégré au PAGD afin d'en évaluer les effets sur l'environnement au fur et à mesure de sa mise en application et d'envisager, le cas échéant, des étapes de réorientation ou de révision.

I. Méthodologie employée pour mener l'évaluation environnementale

Article R122-20 du code de l'environnement : le rapport environnemental doit comprendre [...] une présentation des méthodes utilisées pour établir le rapport environnemental et, lorsque plusieurs méthodes sont disponibles, une explication des raisons ayant conduit au choix opéré [...].

Champ de l'analyse

L'état initial du territoire a été réalisé par la compilation de données existantes sur tout ou partie du territoire. Les limites d'utilisation de ces données sont de plusieurs ordres : leur date de validation, parfois ancienne, leur forme (données brutes, mode de calcul, données interprétées), la surface géographique considérée (parfois départementale voire nationale)... De manière générale, les données utilisées dans le cadre de l'évaluation se rapprochent le plus possible de l'objectif de fixer un état des lieux récents à l'échelle du territoire.

Le zonage des particularités et sensibilités à une échelle assez fine pour pouvoir préciser le champ d'action des sous-objectifs du PAGD, d'un point de vue géographique notamment, reste difficile au regard du niveau de détail des données initiales disponibles.

L'analyse des effets notables probables sur l'environnement porte sur la version PAGD présentée à la CLE du 19 février 2014. Ce programme est constitué de 38 sous-objectifs.

Grille d'évaluation des incidences

L'évaluation des incidences environnementales du SAGE Côtiers basques consiste à apprécier, pour chaque sous-objectif défini, les effets de celui-ci sur l'environnement au regard des enjeux environnementaux prioritaires identifiés dans l'état initial de l'environnement. Cette appréciation se fonde sur l'établissement d'une grille d'évaluation des incidences environnementales.

Thématiques environnementales

La grille d'évaluation environnementale s'applique à chacun des sous-objectifs. Son renseignement permet d'analyser leurs effets au regard des enjeux environnementaux prioritaires.

La grille d'analyse environnementale se fonde ainsi sur 9 thématiques environnementales auxquelles sont associés les enjeux environnementaux prioritaires du bassin versant. Les thématiques environnementales retenues sont les suivantes : les zones humides et les milieux naturels, la qualité de l'eau, la quantité de l'eau, les risques, les paysages, la santé humaine, l'air et les sols, le changement climatique (contribution aux objectifs nationaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre et mesures d'adaptation au changement climatique) et l'énergie (contribution aux objectifs de production d'électricité d'origine renouvelable).

Critères d'analyse

Les différentes modalités adoptées pour ces critères sont présentées dans le tableau suivant :

Critères d'analyse	Modalités
Nature	Très positive – Positive – Neutre – Négative – Très négative
Effet	Direct – Indirect
Emprise	Ponctuel – Zone à enjeu spécifique – Ensemble de la zone vulnérable
Durée	Ponctuel – Périodique – Continu
Délai	Immédiat (3 ans) – Moyen terme (8 ans) – Long terme (> 10 ans)

Chaque sous-objectif a ainsi été évalué en envisageant, pour chaque critère d'analyse, les incidences probables liées à la fois au descriptif des dispositions associées, à l'état des lieux initial et aux spécificités et sensibilités de la zone étudiée. Cette analyse est répétée pour chaque thématique environnementale en lien avec les enjeux environnementaux de la zone.

Renseignement de la grille

L'appréciation des incidences de chaque sous-objectif peut être opérée de deux manières :

- soit directement par les acteurs chargés d'élaborer les programmes et de définir les mesures proposées. Cela permet un effet de questionnement et d'apprentissage de leur part qui facilite l'intégration des effets environnementaux des mesures proposées dans le processus de décision.
- soit par le recours à une expertise environnementale, externe ou interne aux acteurs chargés de l'élaboration du programme. Dans ce cas, l'estimation des effets est sans doute plus pertinente car évaluée par une tierce personne mais l'effet d'apprentissage est moins direct.

Dans le cadre de l'évaluation du SAGE, la première approche a été privilégiée par la CLE. Le renseignement de la grille d'évaluation a été réalisé par l'animatrice et le comité technique. La relecture de ce document a été confiée à la CLE pour avis et modifications éventuels.

En vis-à-vis de la grille d'analyse, les renseignements complémentaires suivants ont été précisés :

- le descriptif de la mesure détaille les actions envisagées dans le cadre de la mesure considérée.
- la localisation spatio-temporelle de la mesure permet de mettre en avant les endroits géographiques et la période pendant laquelle la mesure s'applique.
- l'analyse globale des effets de la mesure sur l'environnement a pour objet d'explicitier les choix de l'évaluation dans la grille.
- la présentation des mesures réductrices ou compensatoires a pour objectif de faire un lien avec d'éventuelles mesures envisagées pour réduire des effets négatifs.

Enfin, une synthèse a été réalisée pour chaque grille d'analyse : elle permet de récapituler le résultat global de l'évaluation et de mettre en avant les spécificités et sensibilités propres à chaque sous-objectif envisagé.

Le renseignement des grilles d'évaluation a également pris comme hypothèse préalable le respect de la réglementation en vigueur liée à la prise en compte de l'environnement. Le renseignement des grilles d'évaluation a ainsi permis de procéder à l'identification des impacts environnementaux de chaque sous-objectif. Cette identification s'appuie sur le croisement entre les actions attendues et les 9 dimensions environnementales retenues pour l'évaluation. L'identification des effets environnementaux a permis de mettre en évidence la relation de causalité qui lie chaque sous-objectif aux différentes thématiques environnementales. Le renseignement des grilles a été effectué de façon itérative sur les différentes versions du PAGD soumises à évaluation.

Les grilles d'analyse renseignées pour chaque sous-objectif du SAGE Côtiers basques sont présentées en annexe 1.

Difficultés rencontrées et limites de l'évaluation.

La démarche d'évaluation environnementale mise en œuvre dans le cadre du SAGE s'applique à un document de planification stratégique, fixant un cadre d'orientations et de prescriptions pour la réalisation de travaux ou d'aménagement. Elle ne s'applique donc pas aux projets de travaux ou d'aménagement susceptibles d'être mis en œuvre sur le bassin versant, travaux et aménagement faisant eux-mêmes l'objet d'une évaluation environnementale spécifique à travers une étude d'impact ou une notice d'incidences.

Cette caractéristique de la démarche d'évaluation environnementale du SAGE peut dans certains cas rendre l'analyse incertaine dans la mesure où les conditions de mise en œuvre et la localisation des projets n'est pas précisément

connue. Certains effets identifiés dans le cadre de la démarche d'évaluation environnementale pourront ainsi être accentués ou a contrario annulés selon les conditions de mise en œuvre des projets.

J. Résumé non technique

Article R122-20 du code de l'environnement : le rapport environnemental doit comprendre [...] un résumé non technique des informations prévues [...].

Objectifs, contenu du programme et lien avec les autres documents de planification

Le SAGE est un outil de planification de la gestion de l'eau à l'échelle des bassins versants qui permet de définir des objectifs et des moyens d'actions propres au territoire. Le SAGE Côtiers basques se compose de 4 enjeux majeurs (axes transversaux, qualité de l'eau, eau et urbanisme, milieux), déclinés en 15 objectifs.

Il est compatible avec le SDAGE Adour-Garonne 2010-2015 et intègre les DOCOB Natura 200, les documents de planification liés à la sylviculture, les plans régionaux et départementaux d'élimination des déchets, le schéma départemental d'alimentation en eau potable, celui à vocation piscicole et le plan de gestion des poissons migrateurs.

Les documents d'urbanisme, le schéma départemental des carrières et le programme d'actions de la directive nitrates doivent être compatibles avec le SAGE.

État des lieux environnemental et évolution tendancielle

Le territoire du SAGE Côtiers basques bénéficie d'une **attractivité liée à la qualité de son cadre de vie et aux usages liés à la qualité de l'eau**, en particulier sur le littoral pour la baignade ; d'une **pluviométrie abondante qui permet de nombreuses prises d'eau en milieu superficiel pour l'alimentation en eau potable** ; de **secteurs naturels encore préservés présentant un fort potentiel écologique**.

Les problèmes majeurs du territoire sont le risque de dégradation de la qualité des eaux, en particulier en temps de pluie, avec des impacts économiques importants que ce soit liés au tourisme ou au surcoût de traitement à prévoir pour assurer l'alimentation en eau potable ; le risque de non adéquation entre développement non maîtrisé du territoire et ressources de celui-ci, avec des problèmes liés à la capacité du milieu à recevoir des effluents toujours plus nombreux, à fournir une eau potable de qualité et en quantité toujours plus importante et à assurer une gestion hydraulique en temps de pluie sur un territoire de plus en plus urbanisé ; le risque de dégradation des milieux riches qui concourent à l'attractivité du territoire, avec des conséquences à prévoir en terme de services rendus par ces milieux qui ne seraient de fait plus assurés.

Solutions de substitution raisonnables

En l'état, **seul le SAGE Côtiers basques**, de par la pluralité des thématiques qu'il aborde, l'intégration d'objectifs relevant de politiques récentes, la coordination des acteurs ou encore l'organisation de la maîtrise d'ouvrage publique locale, **permet au mieux de répondre aux exigences collégialement imposées par l'Europe et la France**.

Justifications du choix de scénario retenu

Compte-tenu de l'absence de problématique majeure, seul un scénario alternatif au scénario tendanciel a été envisagé. Les critères de choix des dispositions retenues sont essentiellement basés sur **la prise en compte de la réglementation**, avec le souci de ne pas se substituer à la réglementation existante, ainsi que **la compatibilité avec les autres plans et programmes concernant la gestion de la ressource en eau** et tout particulièrement la DCE ainsi que le SDAGE Adour-Garonne 2010-2015. Enfin les négociations avec les usagers ont conduits à retenir préférentiellement les dispositions acceptables, notamment sur le plan social et économique.

Analyse des effets du SAGE Côtiers basques sur l'environnement

De manière qualitative, **le SAGE Côtiers basques aura des incidences positives sur les zones humides et les milieux naturels, la qualité des eaux, la ressource en eau, les risques, les paysages, la santé humaine, l'air et les sols, le changement climatique ainsi que l'énergie**. La cohérence globale du SAGE Côtiers basques est bonne dans la mesure où aucun sous-objectif susceptible d'entrer en opposition avec d'autres n'a été identifié.

Évaluation des incidences Natura 2000

Les effets sur les zones inscrites au réseau Natura 2000 seront soit neutres soit positifs, notamment du fait des dispositions liées à l'amélioration de la qualité des eaux superficielles, au fonctionnement écologique des cours d'eau et à la protection des zones humides.

Mesures de suppression, correctrices et compensatoires

L'absence d'incidence environnementale négative significative du PAGD n'a pas rendu nécessaire d'envisager des mesures de réduction ou de compensation d'impact. Toutefois afin de s'assurer de la réelle absence d'effets négatifs sur l'environnement lors de la mise en œuvre du PAGD, une précision dans la rédaction d'une disposition a été proposée.

Présentation du dispositif de suivi environnemental

Un tableau de bord, basé sur des indicateurs, a été intégré au PAGD afin d'en évaluer les effets sur l'environnement au fur et à mesure de sa mise en application et d'envisager, le cas échéant, des étapes de réorientation ou de révision.

Méthodologie employée pour mener l'évaluation environnementale

L'évaluation environnementale s'est fondée sur 9 thématiques environnementales : les zones humides et les milieux naturels, la qualité de l'eau, la quantité de l'eau, les risques, les paysages, la santé humaine, l'air et les sols, le changement climatique et l'énergie.

La démarche d'évaluation environnementale mise en œuvre dans le cadre du SAGE s'applique à un document de planification stratégique, fixant un cadre d'orientations et de prescriptions pour la réalisation de travaux ou d'aménagement. Elle ne s'applique donc pas aux projets de travaux ou d'aménagement susceptibles d'être mis en œuvre sur le bassin versant, travaux et aménagement faisant eux-mêmes l'objet d'une évaluation environnementale spécifique à travers une étude d'impact ou une notice d'incidences.

Annexe 1 : Détail de l'analyse des incidences environnementales des sous-objectifs du PAGD**Objectif A.1 Mise en œuvre du SAGE****Sous-objectif A.1-1 – Mettre en œuvre le SAGE Côtiers basques****Descriptif du sous-objectif**

Ce sous-objectif vise à organiser l'animation de la mise en œuvre du SAGE Côtiers basques. Pour cela, il demande à la structure porteuse d'assurer l'animation et le suivi de la mise en œuvre du SAGE Côtiers basques, en étroite collaboration avec ses partenaires techniques et financiers. Il demande également de développer et d'animer des outils de gestion intégrée pour appliquer le SAGE Côtiers basques. Ce sous-objectif demande enfin à la CLE de formuler un avis sur certains dossiers de l'eau.

Localisation spatio-temporelle

L'ensemble de ces dispositions va s'appliquer sur tout le territoire du SAGE Côtiers basques et sur toute la durée de sa mise en œuvre.

Analyse des incidences environnementales

En raison notamment de son caractère immatériel, ce sous-objectif n'aura aucune incidence directe sur l'environnement. Il va toutefois contribuer à renforcer l'efficacité des dispositions prévues dans le cadre du SAGE, et en renforcer ainsi de manière indirecte les incidences environnementales, concernant notamment les sujets directement liés à l'eau et les paysages.

Mesures proposées

Sans objet.

	Nature	Effet	Emprise	Durée	Délai
Zones humides et milieux naturels	Positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Long terme
Qualité de l'eau	Positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Long terme
Quantité de l'eau	Positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Long terme
Risques	Positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Long terme
Paysages	Positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Long terme
Santé humaine	Positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Long terme
Air et sols	Sans effet mesurable				
Changement climatique	Sans effet mesurable				
Énergie	Sans effet mesurable				

Ce sous-objectif a vocation à organiser la mise en œuvre du SAGE Côtiers basques. Il va donc permettre de favoriser l'atteinte de l'ensemble de ses objectifs et de maintenir une instance d'échange sur les questions de l'eau sur l'ensemble du territoire.

Objectif A.1 Mise en œuvre du SAGE
Sous-objectif A.1-2 – Se doter d’outils pour évaluer le SAGE

Descriptif du sous-objectif

Ce sous-objectif vise à prévoir les moyens d’évaluer l’efficacité de la mise en œuvre du SAGE Côtiers basques, au moyen d’un tableau de bord mis à jour annuellement, avec des indicateurs de pression, d’état et de résultat. Il demande donc également que soient transmises à la CLE toutes les informations nécessaires pour mettre à jour ce tableau de bord.

Localisation spatio-temporelle

L’ensemble de ces dispositions va s’appliquer sur tout le territoire du SAGE Côtiers basques et va être réalisé une fois par an.

Analyse des incidences environnementales

En raison notamment de son caractère immatériel, ce sous-objectif n’aura aucune incidence directe sur l’environnement. Il va toutefois contribuer à mieux connaître et suivre le territoire du SAGE Côtiers basques. Ces indicateurs seront axés vers sa gestion de l’eau, mais concerneront un certain nombre d’autres thématiques environnementales, et en particulier permettront d’avoir une base de données régulièrement mise à jour. Par ailleurs, ce suivi permettra, le cas échéant de réorienter le SAGE si des incidences environnementales négatives sont détectées.

Mesures proposées

Sans objet.

	Nature	Effet	Emprise	Durée	Délai
Zones humides et milieux naturels	Positif	Indirect	Tout le territoire	Régulier	Moyen terme
Qualité de l’eau	Positif	Indirect	Tout le territoire	Régulier	Moyen terme
Quantité de l’eau	Positif	Indirect	Tout le territoire	Régulier	Moyen terme
Risques	Positif	Indirect	Tout le territoire	Régulier	Moyen terme
Paysages	Positif	Indirect	Tout le territoire	Régulier	Moyen terme
Santé humaine	Positif	Indirect	Tout le territoire	Régulier	Moyen terme
Air et sols	Sans effet mesurable				
Changement climatique	Positif	Indirect	Tout le territoire	Régulier	Moyen terme
Énergie	Sans effet mesurable				

Ce sous-objectif a vocation à évaluer l’efficacité de la mise en œuvre du SAGE Côtiers basques. Il va donc permettre de suivre un ensemble de paramètres variés sur le territoire, qui pourront également concerner les autres thématiques environnementales que celles liées à l’eau.

Objectif A.1 Mise en œuvre du SAGE
Sous-objectif A.1-3 – Réviser le SAGE

Descriptif du sous-objectif

Ce sous-objectif vise à prévoir la révision du SAGE, en estimant les échéances futures pour évaluer le moment propice à la révision et en demandant une veille sur les évolutions règlementaires et scientifiques qui pourraient apporter des éléments nouveaux dans la gestion de l'eau sur le territoire, et donc nécessiter une révision du SAGE.

Localisation spatio-temporelle

L'ensemble de ces dispositions va s'appliquer sur tout le territoire du SAGE Côtiers basques, à un moment précis pour la révision mais de manière régulière pour la veille.

Analyse des incidences environnementales

En raison notamment de son caractère immatériel, ce sous-objectif n'aura aucune incidence directe sur l'environnement. Il va toutefois contribuer à mieux appréhender les évolutions qui pourraient affecter le territoire du SAGE Côtiers basques, et de fait sa stratégie. La veille pourra affecter, en terme de connaissance, les différentes thématiques environnementales.

Mesures proposées

Sans objet.

	Nature	Effet	Emprise	Durée	Délai
Zones humides et milieux naturels	Positif	Indirect	Tout le territoire	Régulier	Moyen terme
Qualité de l'eau	Positif	Indirect	Tout le territoire	Régulier	Moyen terme
Quantité de l'eau	Positif	Indirect	Tout le territoire	Régulier	Moyen terme
Risques	Positif	Indirect	Tout le territoire	Régulier	Moyen terme
Paysages	Positif	Indirect	Tout le territoire	Régulier	Moyen terme
Santé humaine	Positif	Indirect	Tout le territoire	Régulier	Moyen terme
Air et sols	Positif	Indirect	Tout le territoire	Régulier	Moyen terme
Changement climatique	Positif	Indirect	Tout le territoire	Régulier	Moyen terme
Énergie	Positif	Indirect	Tout le territoire	Régulier	Moyen terme

Ce sous-objectif a vocation à préparer la révision du SAGE Côtiers basques. Elle va donc permettre de mettre en place une veille régulière sur le territoire, qui pourra concerner les autres thématiques environnementales que celles liées à l'eau.

Objectif A.2 Partage des objectifs
Sous-objectif A.2-1 – Diffuser le document du SAGE

Descriptif du sous-objectif

Ce sous-objectif vise à communiquer et échanger largement sur le document du SAGE, sur son propre périmètre. Pour cela, il s'agit d'informer et de sensibiliser le grand public et les acteurs de l'eau à cette démarche, d'échanger régulièrement avec les autres démarches concernées par la mise en œuvre du SAGE et de sensibiliser les élus sur l'application du SAGE.

Localisation spatio-temporelle

L'ensemble de ces dispositions va s'appliquer sur tout le territoire du SAGE Côtiers basques, tout le long de sa mise en œuvre.

Analyse des incidences environnementales

En raison notamment de son caractère immatériel, ce sous-objectif n'aura aucune incidence directe sur l'environnement. Il va toutefois contribuer à mieux partager les orientations et objectifs du SAGE Côtiers basques, avec tous les acteurs de l'eau. De fait, il aura des impacts positifs indirects sur un certain nombre de thématiques environnementales impactées par les dispositions du SAGE.

Mesures proposées

Sans objet.

	Nature	Effet	Emprise	Durée	Délai
Zones humides et milieux naturels	Positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Moyen terme
Qualité de l'eau	Positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Moyen terme
Quantité de l'eau	Positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Moyen terme
Risques	Positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Moyen terme
Paysages	Positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Moyen terme
Santé humaine	Positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Moyen terme
Air et sols	Positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Moyen terme
Changement climatique	Positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Moyen terme
Énergie	Sans effet mesurable				

Ce sous-objectif a vocation à diffuser les objectifs du SAGE Côtiers basques. Il va donc permettre de partager sa stratégie à tous les acteurs du territoire. De fait, toutes les thématiques environnementales impactées par le SAGE pourront bénéficier de ce partage d'orientations.

Objectif A.2 Partage des objectifs
Sous-objectif A.2-2 – Communiquer à destination du grand public

Descriptif du sous-objectif

Ce sous-objectif vise à organiser la communication sur des sujets communs et importants du SAGE à destination du grand public. Il s'agit donc de le sensibiliser sur un certain nombre de thèmes sur lesquels l'action des citoyens peut avoir un impact important et complémentaire des mesures proposées dans le SAGE Côtiers basques ; de porter à connaissance du public les résultats des réseaux de suivi officiels du territoire et de communiquer spécifiquement sur la question des eaux de baignade en insistant sur la notion de bassin versant.

Localisation spatio-temporelle

L'ensemble de ces dispositions va s'appliquer sur tout le territoire du SAGE Côtiers basques, tout le long de la démarche.

Analyse des incidences environnementales

La sensibilisation du public sur un certain nombre de thèmes spécifiques sur lesquels son action peut avoir un impact devrait permettre une prise de conscience de la fragilité de certains milieux et équilibres existants. Les thèmes prélistés sont suffisamment nombreux pour couvrir indirectement beaucoup de thématiques environnementales.

Mesures proposées

Sans objet.

	Nature	Effet	Emprise	Durée	Délai
Zones humides et milieux naturels	Positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Moyen terme
Qualité de l'eau	Positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Moyen terme
Quantité de l'eau	Positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Moyen terme
Risques	Positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Moyen terme
Paysages	Positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Moyen terme
Santé humaine	Positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Moyen terme
Air et sols	Positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Moyen terme
Changement climatique	Positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Moyen terme
Énergie	Sans effet mesurable				

Ce sous-objectif a vocation à sensibiliser le grand public sur les enjeux de l'eau et des milieux aquatiques spécifiques au territoire. Cette sensibilisation va donc permettre, indirectement, de sensibiliser aux autres thématiques environnementales.

Objectif A.2 Partage des objectifs
Sous-objectif A.2-3 – Poursuivre les échanges transfrontaliers

Descriptif du sous-objectif

Ce sous-objectif vise à encourager la poursuite des échanges transfrontaliers dans tous les domaines de la gestion de l'eau qui le nécessiteront. Il propose également d'élaborer et de réaliser un programme de travail commun pour une efficacité optimale des orientations du SAGE à l'échelle des bassins versants transfrontaliers et de la bande côtière.

Localisation spatio-temporelle

L'ensemble de ces dispositions va s'appliquer sur tout le territoire du SAGE Côtiers basques, tout au long de sa mise en œuvre.

Analyse des incidences environnementales

En raison notamment de son caractère immatériel, ce sous-objectif n'aura aucune incidence directe sur l'environnement. Il va toutefois contribuer à faire partager les orientations du SAGE avec les partenaires espagnols, pour une gestion de l'eau efficace et cohérente à une échelle hydrographique complète pour les bassins transfrontaliers et une échelle plus ambitieuse pour la bande côtière. De fait, il aura des incidences environnementales indirectes sur toutes les thématiques environnementales impactées par les dispositions du SAGE.

Mesures proposées

Sans objet.

	Nature	Effet	Emprise	Durée	Délai
Zones humides et milieux naturels	Positif	Indirect	Zone spécifique	Continu	Moyen terme
Qualité de l'eau	Positif	Indirect	Zone spécifique	Continu	Moyen terme
Quantité de l'eau	Positif	Indirect	Zone spécifique	Continu	Moyen terme
Risques	Positif	Indirect	Zone spécifique	Continu	Moyen terme
Paysages	Positif	Indirect	Zone spécifique	Continu	Moyen terme
Santé humaine	Positif	Indirect	Zone spécifique	Continu	Moyen terme
Air et sols	Positif	Indirect	Zone spécifique	Continu	Moyen terme
Changement climatique	Positif	Indirect	Zone spécifique	Continu	Moyen terme
Énergie	Sans effet mesurable				

Ce sous-objectif a vocation à partager les orientations du SAGE avec les partenaires espagnols, pour une efficacité optimale des mesures du SAGE. De fait, toutes les thématiques environnementales impactées par le SAGE pourront bénéficier de ce partage d'orientations.

Objectif A.3 Maintien de la satisfaction des usages et de l'économie liée à l'eau
Sous-objectif A.3-1 – Poursuivre la gestion de la qualité des eaux de baignade

Descriptif du sous-objectif

Ce sous-objectif vise à poursuivre la gestion de la qualité des eaux de baignade déjà réalisée depuis plusieurs années sur l'ensemble des plages de la côte basque. L'objectif étant de pérenniser et d'améliorer les outils d'aide à la décision utilisés pour la gestion quotidienne des plages en saison.

Localisation spatio-temporelle

L'ensemble de ces dispositions va s'appliquer sur les plages du territoire, tout au long de la démarche.

Analyse des incidences environnementales

Ce sous-objectif aura un impact très positif direct sur la santé humaine par l'amélioration continue de la gestion de la qualité des eaux de baignade. De manière indirecte, il en aura également sur la qualité de l'eau en général, mais également sur le changement climatique puisqu'il permettra de maintenir ouvertes les plages de la côte basque, donc un accès à des lieux de rafraîchissement sains.

Mesures proposées

Sans objet.

	Nature	Effet	Emprise	Durée	Délai
Zones humides et milieux naturels	Sans effet mesurable				
Qualité de l'eau	Positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Moyen terme
Quantité de l'eau	Sans effet mesurable				
Risques	Sans effet mesurable				
Paysages	Sans effet mesurable				
Santé humaine	Très positif	Direct	Zone spécifique	Continu	Court terme
Air et sols	Sans effet mesurable				
Changement climatique	Positif	Indirect	Zone spécifique	Continu	Long terme
Énergie	Sans effet mesurable				

Ce sous-objectif a vocation à poursuivre la gestion de la qualité des eaux de baignade. Il aura donc des impacts positifs sur trois thématiques environnementales.



Objectif A.3 Maintien de la satisfaction des usages et de l'économie liée à l'eau
Sous-objectif A.3-2 – Assurer la satisfaction des usages

Descriptif du sous-objectif

Ce sous-objectif vise à assurer la satisfaction des usages liés à l'eau, qu'il soit en mer ou à terre. Pour cela, il s'agit d'améliorer la connaissance sur les pratiques de loisirs nautiques sur le territoire, en complétant les diagnostics socio-économiques réalisés dans le cadre des démarches Natura 2000, ce réseau couvrant une grande partie du territoire. Il s'agit également de poursuivre les efforts engagés dans la récupération des déchets flottants sur les cours d'eau, en mer et sur le littoral.

Localisation spatio-temporelle

L'ensemble de ces dispositions va s'appliquer sur les cours d'eau du territoire et sur la partie maritime, tout au long de la démarche.

Analyse des incidences environnementales

Ce sous-objectif aura un impact positif indirect sur les milieux naturels, la qualité de l'eau, les paysages et la santé humaine par l'amélioration des connaissances sur les pressions exercées par les pratiques de loisirs nautiques. Il aura un impact également sur ces aspects-là par la réduction des déchets flottants, que ce soit sur les cours d'eau ou en mer, avec un impact direct sur les paysages par l'enlèvement de ces résidus visibles.

Mesures proposées

Sans objet.

	Nature	Effet	Emprise	Durée	Délai
Zones humides et milieux naturels	Positif	Indirect	Zone spécifique	Continu	Moyen terme
Qualité de l'eau	Positif	Indirect	Zone spécifique	Continu	Moyen terme
Quantité de l'eau	Sans effet mesurable				
Risques	Sans effet mesurable				
Paysages	Positif	Direct	Zone spécifique	Continu	Moyen terme
Santé humaine	Positif	Indirect	Zone spécifique	Continu	Moyen terme
Air et sols	Sans effet mesurable				
Changement climatique	Sans effet mesurable				
Énergie	Sans effet mesurable				

Ce sous-objectif a vocation à assurer la satisfaction des usages par une amélioration des connaissances et une poursuite des efforts engagés sur les déchets flottants. Il aura donc des impacts positifs sur quatre thématiques environnementales, liées à l'eau.

Sous-objectif B.0-1 – Définir une zone d'action prioritaire

Descriptif du sous-objectif

Ce sous-objectif vise à définir des zones à enjeux pour prioriser certaines dispositions du SAGE Côtiers basques. Il se base ainsi sur trois enjeux majeurs, que sont l'alimentation en eau potable, la qualité de l'eau des cours d'eau principaux et la qualité des eaux de baignade. Ces zones sont utilisées pour quatre dispositions se rapportant à l'amélioration de la qualité des eaux, pour augmenter l'efficacité de celles-ci pour ces enjeux prioritaires.

Localisation spatio-temporelle

Cette disposition va s'appliquer sur des zones qui couvrent une grande partie du territoire du SAGE, selon un calendrier propre à chaque couple zone-disposition.

Analyse des incidences environnementales

En raison notamment de son caractère immatériel, ce sous-objectif n'aura aucune incidence directe sur l'environnement. Néanmoins, il va permettre d'augmenter l'efficacité de certaines dispositions liées à l'amélioration de la qualité des eaux en ciblant les efforts dans un premier temps sur des zones à enjeux spécifiques, liées à l'eau potable et à la baignade. Il aura donc des impacts très positifs sur ces deux thématiques, et positifs sur les milieux, les risques, les paysages et l'air et les sols, de par les dispositions qui y sont liées.

Mesures proposées

Sans objet.

	Nature	Effet	Emprise	Durée	Délai
Zones humides et milieux naturels	Positif	Indirect	Zone spécifique	Régulier	Court terme
Qualité de l'eau	Très positif	Indirect	Zone spécifique	Régulier	Court terme
Quantité de l'eau	Sans effet mesurable				
Risques	Positif	Indirect	Zone spécifique	Régulier	Court terme
Paysages	Positif	Indirect	Zone spécifique	Régulier	Court terme
Santé humaine	Très positif	Indirect	Zone spécifique	Régulier	Court terme
Air et sols	Positif	Indirect	Zone spécifique	Régulier	Court terme
Changement climatique	Sans effet mesurable				
Énergie	Sans effet mesurable				

Ce sous-objectif a vocation à définir des zones prioritaires pour la mise en œuvre de certaines dispositions. Il va donc permettre d'atteindre plus rapidement une meilleure qualité des eaux dans les zones à enjeux cours d'eau, eau potable et baignade.

Objectif B.1 Maintien et amélioration de l'efficacité et de la gestion des systèmes d'assainissement
Sous-objectif B.1-1 – Améliorer la gestion des systèmes d'épuration collectifs et limiter les surverses

Descriptif du sous-objectif

Ce sous-objectif vise à réduire les risques de contamination des eaux par les rejets de l'assainissement collectif. Il s'agit d'améliorer la connaissance du patrimoine existant, d'améliorer le suivi de l'exploitation des réseaux, de poursuivre la mise en œuvre de programmes de travaux sur les systèmes d'assainissement et de mettre en conformité les branchements pour éviter des rejets non maîtrisés. Globalement, ce sous-objectif préconise donc la poursuite des efforts engagés en incitant une montée en compétence et en efficacité des collectivités concernées.

Localisation spatio-temporelle

Ces dispositions vont s'appliquer globalement sur tout le territoire. Une disposition, sur les branchements non conformes, va néanmoins s'appliquer avec des calendriers différents en fonction des zones où ils sont situés.

Analyse des incidences environnementales

Ce sous-objectif aura, par des actions concrètes et ciblées sur une source de pollution potentielle, des effets très positifs directs sur la qualité de l'eau, et indirects sur la santé humaine par l'amélioration de la qualité des eaux de baignade, situées aux embouchures des bassins versants. Il aura également des effets positifs indirects sur les milieux naturels en réduisant les rejets dans les cours d'eau et sur les sols en réduisant les rejets pouvant percoler sur ceux-ci.

Mesures proposées

Sans objet.

	Nature	Effet	Emprise	Durée	Délai
Zones humides et milieux naturels	Positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Court terme
Qualité de l'eau	Très positif	Direct	Tout le territoire	Continu	Court terme
Quantité de l'eau	Sans effet mesurable				
Risques	Sans effet mesurable				
Paysages	Sans effet mesurable				
Santé humaine	Très positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Court terme
Air et sols	Positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Court terme
Changement climatique	Sans effet mesurable				
Énergie	Sans effet mesurable				

Ce sous-objectif a vocation à limiter les rejets des systèmes d'assainissement collectif. Il va donc permettre d'améliorer la qualité des eaux et donc la santé humaine. Dans une moindre mesure, il aura également des impacts positifs sur trois autres thématiques environnementales.

Objectif B.1 Maintien et amélioration de l'efficacité et de la gestion des systèmes d'assainissement
Sous-objectif B.1-2 – Décliner les différents modes d'assainissement

Descriptif du sous-objectif

Ce sous-objectif vise à inciter à décliner les différents modes d'assainissement, à savoir le collectif et le non collectif, en fonction des capacités du milieu à les supporter. Concrètement, il s'agira de la mise à jour de tous les zonages d'assainissement pour qu'ils soient pris en compte dans les documents d'urbanisme.

Localisation spatio-temporelle

Ce sous-objectif va s'appliquer sur tout le territoire du SAGE Côtiers basques, tout au long de sa mise en œuvre.

Analyse des incidences environnementales

Ce sous-objectif aura un impact positif direct sur la qualité de l'eau en adaptant les modes d'assainissement des nouvelles zones urbanisées à l'aptitude du milieu à recevoir les rejets. De fait, de manière indirecte, il aura un effet positif sur les milieux et les zones humides en évitant l'implantation de nouveaux assainissements autonomes dans des zones sensibles ; mais également sur la santé humaine en améliorant la qualité des eaux de baignade et sur les sols en limitant les nouveaux assainissements autonomes sur des sols non aptes.

Mesures proposées

Sans objet.

	Nature	Effet	Emprise	Durée	Délai
Zones humides et milieux naturels	Positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Moyen terme
Qualité de l'eau	Positif	Direct	Tout le territoire	Continu	Moyen terme
Quantité de l'eau	Sans effet mesurable				
Risques	Sans effet mesurable				
Paysages	Sans effet mesurable				
Santé humaine	Positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Moyen terme
Air et sols	Positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Moyen terme
Changement climatique	Sans effet mesurable				
Énergie	Sans effet mesurable				

Ce sous-objectif a vocation à utiliser au mieux les différents modes d'assainissement. Il va donc permettre d'améliorer la qualité des eaux. Dans une moindre mesure, il aura également des impacts positifs sur trois autres thématiques environnementales.

Objectif B.1 Maintien et amélioration de l'efficacité et de la gestion des systèmes d'assainissement
Sous-objectif B.1-3 – Réduire impérativement les pollutions diffuses d'origine domestique

Descriptif du sous-objectif

Ce sous-objectif vise à réduire les pollutions diffuses liées aux rejets d'eaux usées domestiques. Il s'agit ainsi de réhabiliter les points noirs de l'assainissement non collectifs qui polluent directement les cours d'eau ou milieux aquatiques, et de réduire l'impact des pratiques d'épandage des boues des stations d'épuration.

Localisation spatio-temporelle

Ces dispositions vont s'appliquer sur tout le territoire du SAGE, tout au long de sa mise en œuvre.

Analyse des incidences environnementales

Ce sous-objectif aura un impact très positif direct sur la qualité de l'eau et l'air et les sols en réduisant les rejets directs dans le milieu aquatique et/ou dans les sols. De fait, de manière indirecte, il aura un effet positif sur les milieux et les zones humides ; mais également sur la santé humaine en améliorant la qualité des eaux de baignade et la qualité des eaux brutes destinées à l'alimentation en eau potable.

Mesures proposées

Sans objet.

	Nature	Effet	Emprise	Durée	Délai
Zones humides et milieux naturels	Positif	Indirect	Zone spécifique	Continu	Moyen terme
Qualité de l'eau	Très positif	Direct	Zone spécifique	Continu	Moyen terme
Quantité de l'eau	Sans effet mesurable				
Risques	Sans effet mesurable				
Paysages	Sans effet mesurable				
Santé humaine	Positif	Indirect	Zone spécifique	Continu	Moyen terme
Air et sols	Très positif	Direct	Zone spécifique	Continu	Moyen terme
Changement climatique	Sans effet mesurable				
Énergie	Sans effet mesurable				

Ce sous-objectif a vocation à supprimer un certain nombre de rejets non complètement maîtrisés. Il va donc permettre d'améliorer la qualité des eaux et des sols, et dans une moindre mesure des zones humides/milieux naturels et de la santé humaine.

Objectif B.2 Connaissance et maîtrise des pollutions générées par les activités industrielles et artisanales
Sous-objectif B.2-1 – Améliorer la connaissance sur ces pollutions

Descriptif du sous-objectif

Ce sous-objectif vise à améliorer la connaissance sur les pollutions générées par les activités industrielles et artisanales. Il s'agit de poursuivre le recensement des polluants utilisés par les petites et moyennes entreprises, mais également de cartographier les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumises à déclaration, afin d'avoir une carte exhaustive de ces installations.

Localisation spatio-temporelle

Ce sous-objectif va s'appliquer sur tout le territoire du SAGE, dans les premières années de sa mise en œuvre, avec une mise à jour des informations ensuite.

Analyse des incidences environnementales

En raison notamment de son caractère immatériel, ce sous-objectif n'aura aucune incidence directe sur l'environnement. Néanmoins, il va permettre d'améliorer la connaissance sur des pollutions spécifiques. Ainsi, des actions adaptées pourront être mises en œuvre pour réduire les impacts potentiels des activités industrielles et artisanales. Il aura donc des impacts très positifs sur la qualité des eaux, et positifs sur les milieux, la santé humaine et l'air et les sols, autant de thématiques environnementales qui peuvent être impactées par ces activités.

Mesures proposées

Sans objet.

	Nature	Effet	Emprise	Durée	Délai
Zones humides et milieux naturels	Positif	Indirect	Tout le territoire	Régulier	Moyen terme
Qualité de l'eau	Très positif	Indirect	Tout le territoire	Régulier	Moyen terme
Quantité de l'eau	Sans effet mesurable				
Risques	Sans effet mesurable				
Paysages	Sans effet mesurable				
Santé humaine	Positif	Indirect	Tout le territoire	Régulier	Moyen terme
Air et sols	Positif	Indirect	Tout le territoire	Régulier	Moyen terme
Changement climatique	Sans effet mesurable				
Énergie	Sans effet mesurable				

Ce sous-objectif a vocation à accroître la connaissance sur les éventuels impacts que pourraient avoir les activités industrielles et artisanales. Il va donc permettre indirectement d'améliorer la qualité des eaux et de quatre autres thématiques environnementales que ces activités peuvent impacter.

Objectif B.2 Connaissance et maîtrise des pollutions générées par les activités industrielles et artisanales
Sous-objectif B.2-2 – Réduire impérativement les rejets diffus

Descriptif du sous-objectif

Ce sous-objectif vise à réduire les rejets des activités industrielles et artisanales en mettant à jour les autorisations de déversement vers les réseaux d'assainissement collectif et en accompagnant les entreprises dans la mise en place de traitements adaptés à leurs activités et à leurs impacts.

Localisation spatio-temporelle

Ce sous-objectif va s'appliquer sur tout le territoire du SAGE Côtiers basques, tout au long de sa mise en œuvre.

Analyse des incidences environnementales

Ce sous-objectif aura un impact très positif direct sur la qualité de l'eau et l'air et les sols en réduisant les rejets directs dans le milieu aquatique et/ou dans les sols. De fait, de manière indirecte, il aura un effet positif sur les milieux et les zones humides ; mais également sur la santé humaine en améliorant la qualité des eaux de baignade et la qualité des eaux brutes destinées à l'alimentation en eau potable.

Mesures proposées

Sans objet.

	Nature	Effet	Emprise	Durée	Délai
Zones humides et milieux naturels	Positif	Indirect	Tout le territoire	Régulier	Moyen terme
Qualité de l'eau	Très positif	Direct	Tout le territoire	Régulier	Moyen terme
Quantité de l'eau	Sans effet mesurable				
Risques	Sans effet mesurable				
Paysages	Sans effet mesurable				
Santé humaine	Positif	Indirect	Tout le territoire	Régulier	Moyen terme
Air et sols	Très positif	Direct	Tout le territoire	Régulier	Moyen terme
Changement climatique	Sans effet mesurable				
Énergie	Sans effet mesurable				

Ce sous-objectif a vocation à supprimer un certain nombre de rejets non complètement maîtrisés. Il va donc permettre d'améliorer la qualité des eaux et des sols, et dans une moindre mesure des zones humides/milieux naturels et de la santé humaine.

Objectif B.2 Connaissance et maîtrise des pollutions générées par les activités industrielles et artisanales
Sous-objectif B.2-3 – Réduire impérativement les rejets des ports

Descriptif du sous-objectif

Ce sous-objectif vise à réduire les rejets spécifiques des activités portuaires en poursuivant les démarches actuelles d'amélioration des ports du territoire et de sensibilisation des usagers. Ce sous-objectif propose une série d'actions couvrant l'ensemble des secteurs sensibles des zones portuaires, il reprend une grande partie des conclusions de l'étude sur ces ports qui a été réalisée par le Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques.

Localisation spatio-temporelle

Ce sous-objectif va s'appliquer sur les ports (de pêche et de plaisance) du territoire du SAGE, dans les premières années de sa mise en œuvre.

Analyse des incidences environnementales

Ce sous-objectif aura un impact positif direct sur la qualité de l'eau en réduisant les rejets directs dans le milieu aquatique. De fait, de manière indirecte, il aura un effet positif sur les milieux et les zones humides et les sols ; mais également sur la santé humaine en améliorant la qualité des eaux de baignade.

Mesures proposées

Sans objet.

	Nature	Effet	Emprise	Durée	Délai
Zones humides et milieux naturels	Positif	Indirect	Zone spécifique	Régulier	Moyen terme
Qualité de l'eau	Positif	Direct	Zone spécifique	Régulier	Moyen terme
Quantité de l'eau	Sans effet mesurable				
Risques	Sans effet mesurable				
Paysages	Sans effet mesurable				
Santé humaine	Positif	Indirect	Zone spécifique	Régulier	Moyen terme
Air et sols	Positif	Indirect	Zone spécifique	Régulier	Moyen terme
Changement climatique	Sans effet mesurable				
Énergie	Sans effet mesurable				

Ce sous-objectif a vocation à supprimer un certain nombre de rejets non complètement maîtrisés. Il va donc permettre d'améliorer la qualité des eaux, et dans une moindre mesure des zones humides/milieux naturels, des sols et de la santé humaine.

Objectif B.3 Connaissance et maîtrise des pollutions générées par les activités agricoles
Sous-objectif B.3-1 – Améliorer la gestion des effluents agricoles

Descriptif du sous-objectif

Ce sous-objectif vise à améliorer la gestion des effluents agricoles en incitant à la mise aux normes des installations de stockage de ces effluents.

Localisation spatio-temporelle

Ce sous-objectif va s'appliquer sur tout le territoire du SAGE, tout au long de sa mise en œuvre.

Analyse des incidences environnementales

Ce sous-objectif aura un impact très positif direct sur la qualité des eaux en supprimant des rejets non contrôlés d'effluents bruts vers le milieu aquatique. De manière indirecte, il aura donc des effets positifs sur les sols en réduisant les infiltrations de ces matières dans ces derniers, sur les zones humides et milieux naturels pour la même raison, sur la santé humaine en améliorant la qualité des eaux de baignade et la qualité des eaux brutes destinées à l'alimentation en eau potable, mais également sur les paysages en maintenant l'activité agricole qui structure le paysage du territoire.

Mesures proposées

Sans objet.

	Nature	Effet	Emprise	Durée	Délai
Zones humides et milieux naturels	Positif	Indirect	Tout le territoire	Régulier	Moyen terme
Qualité de l'eau	Très positif	Direct	Tout le territoire	Régulier	Moyen terme
Quantité de l'eau	Sans effet mesurable				
Risques	Sans effet mesurable				
Paysages	Positif	Indirect	Tout le territoire	Régulier	Moyen terme
Santé humaine	Positif	Indirect	Tout le territoire	Régulier	Moyen terme
Air et sols	Positif	Indirect	Tout le territoire	Régulier	Moyen terme
Changement climatique	Sans effet mesurable				
Énergie	Sans effet mesurable				

Ce sous-objectif a vocation à supprimer un certain nombre de rejets des installations agricoles. Il va donc permettre d'améliorer la qualité des eaux, et dans une moindre mesure, d'améliorer la qualité des sols, des zones humides/milieux naturels, de la santé humaine et va soutenir la profession agricole, qui structure les paysages du territoire.

Objectif B.3 Connaissance et maîtrise des pollutions générées par les activités agricoles
Sous-objectif B.3-2 – Accompagner la mise en œuvre des bonnes pratiques agricoles

Descriptif du sous-objectif

Ce sous-objectif vise à encourager et accompagner le changement de pratiques agricoles. Il s'agit d'une part de généraliser les bonnes pratiques agro-environnementales indispensables pour obtenir les aides de la politique agricole commune, d'autre part d'encourager un certain nombre de bonnes pratiques plus vertueuses et adaptées au contexte local (enjeux du territoire et spécificités de l'agriculture) et enfin de limiter l'accès du bétail au cours d'eau. Ces changements de pratiques ont pour objectifs de retrouver un bon fonctionnement des cours d'eau, de limiter les transferts de polluants vers les cours d'eau, de limiter les ruissellements et l'érosion des sols et de limiter l'utilisation d'espèces végétales envahissantes.

Localisation spatio-temporelle

Ce sous-objectif va s'appliquer, en priorité sur certaines zones plus sensibles, mais également globalement sur tout le territoire du SAGE Côtiers basques, tout au long de sa mise en œuvre.

Analyse des incidences environnementales

En raison de l'étendue des actions envisageables et de l'étendue des zones concernées, ce sous-objectif aura des impacts directs sur de très nombreuses thématiques environnementales : très positifs sur les zones humides/milieux naturels et la qualité de l'eau de par l'accent mis sur les cours d'eau et zones humides pour la mise en œuvre de bonnes pratiques plus vertueuses ; positifs sur les sols en limitant leur érosion et le transfert de polluants, sur les risques en limitant les ruissellements et l'érosion des sols, sur les paysages en améliorant les abords des cours d'eau et zones humides mais également en accompagnant une profession qui structure les paysages du territoire. De manière plus indirecte, ce sous-objectif aura également des impacts positifs sur la santé humaine en améliorant la qualité des eaux de baignade et celle destinée à l'alimentation en eau potable, sur la quantité de l'eau en améliorant le fonctionnement naturel des cours d'eau et en maintenant les zones humides, et donc leurs rôles associés et sur le changement climatique en réduisant l'utilisation des produits phytosanitaires.

Mesures proposées

Sans objet.

	Nature	Effet	Emprise	Durée	Délai
Zones humides et milieux naturels	Très positif	Direct	Tout le territoire	Régulier	Moyen terme
Qualité de l'eau	Très positif	Direct	Tout le territoire	Régulier	Moyen terme
Quantité de l'eau	Positif	Indirect	Tout le territoire	Régulier	Moyen terme
Risques	Positif	Direct	Tout le territoire	Régulier	Moyen terme
Paysages	Positif	Direct	Tout le territoire	Régulier	Moyen terme
Santé humaine	Positif	Indirect	Tout le territoire	Régulier	Moyen terme
Air et sols	Positif	Direct	Tout le territoire	Régulier	Moyen terme
Changement climatique	Positif	Indirect	Tout le territoire	Régulier	Long terme
Énergie	Sans effet mesurable				

Ce sous-objectif a vocation à accompagner le changement de pratiques agricoles. De par la pluralité des dispositions proposées et l'importance des zones agricoles sur le territoire, ce sous-objectif a des impacts très positifs directs sur les zones humides/milieux naturels et la qualité des eaux, mais également positifs directs ou indirects sur cinq autres thématiques environnementales.

Objectif B.3 Connaissance et maîtrise des pollutions générées par les activités agricoles
Sous-objectif B.3-3 – Pérenniser l'implication des agriculteurs dans la gestion de l'eau

Descriptif du sous-objectif

Ce sous-objectif vise à pérenniser l'implication des agriculteurs dans la gestion de l'eau en maintenant un dialogue permanent avec cette profession qui structure le territoire.

Localisation spatio-temporelle

Cette disposition va s'appliquer sur tout le territoire du SAGE Côtiers basques, tout au long de sa mise en œuvre.

Analyse des incidences environnementales

En raison notamment de son caractère immatériel, ce sous-objectif n'aura aucune incidence directe sur l'environnement. Néanmoins, il va permettre de suivre l'évolution du territoire, mais également de mieux appréhender le rôle important des agriculteurs dans la gestion de l'eau et les responsabiliser quant à ce rôle prioritaire qu'ils ont sur toutes les thématiques environnementales : de nombreuses zones humides et milieux naturels se situent sur des parcelles agricoles, les cours d'eau jalonnent ces dernières, la gestion des sols impacte le ruissellement des eaux de pluie et donc les inondations, les paysages sont structurés par les activités agricoles, la santé humaine est en partie liée à la qualité des eaux de baignade et de l'eau potable et donc à la qualité des eaux, les sols constituent l'outil de travail de la profession, et le changement climatique pourra être anticipé.

Mesures proposées

Sans objet.

	Nature	Effet	Emprise	Durée	Délai
Zones humides et milieux naturels	Très positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Moyen terme
Qualité de l'eau	Très positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Moyen terme
Quantité de l'eau	Positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Moyen terme
Risques	Positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Moyen terme
Paysages	Très positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Moyen terme
Santé humaine	Positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Moyen terme
Air et sols	Très positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Moyen terme
Changement climatique	Positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Long terme
Énergie	Sans effet mesurable				

Ce sous-objectif a vocation à pérenniser un dialogue constructif avec une profession qui structure le territoire et de fait a un rôle important dans de nombreuses thématiques environnementale, plus ou moins liées à l'eau.

Objectif B.4 Gestion des espaces verts et voiries dans le respect de l'eau et des milieux aquatiques
Sous-objectif B.4-1 – Réduire l'utilisation de produits phytosanitaires

Descriptif du sous-objectif

Ce sous-objectif vise à réduire l'utilisation et donc la pollution aux produits phytosanitaires en poursuivant les démarches déjà engagées dans les collectivités et en sensibilisant les gestionnaires privés et publics d'espaces verts et de voiries. L'utilisation de techniques alternatives est donc fortement conseillée.

Localisation spatio-temporelle

Ce sous-objectif va s'appliquer sur tout le territoire du SAGE Côtiers basques, tout au long de sa mise en œuvre.

Analyse des incidences environnementales

Ce sous-objectif aura des impacts directs sur trois thématiques environnementales : très positifs sur la qualité de l'eau par la réduction des apports en ces substances, et positifs sur les zones humides/milieux naturels pour la même raison et sur les sols en limitant les apports et donc les transferts dans les airs et par les sols de ces substances. Indirectement, il aura également des impacts positifs indirects sur la santé humaine en limitant le contact des usagers avec ces substances et en réduisant le risque de présence de phytosanitaires dans les eaux brutes destinées à l'alimentation en eau potable et sur le changement climatique en limitant l'émission de gaz à effet de serre.

Mesures proposées

Sans objet.

	Nature	Effet	Emprise	Durée	Délai
Zones humides et milieux naturels	Positif	Direct	Tout le territoire	Continu	Moyen terme
Qualité de l'eau	Très positif	Direct	Tout le territoire	Continu	Moyen terme
Quantité de l'eau	Sans effet mesurable				
Risques	Sans effet mesurable				
Paysages	Sans effet mesurable				
Santé humaine	Positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Moyen terme
Air et sols	Positif	Direct	Tout le territoire	Continu	Moyen terme
Changement climatique	Positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Long terme
Énergie	Sans effet mesurable				

Ce sous-objectif a vocation à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires. Il aura donc des impacts positifs sur la qualité des eaux, les zones humides/milieux naturels et l'air et les sols. Indirectement, il aura également des impacts positifs sur la santé humaine et le changement climatique.

Objectif C.1 Amélioration du lien entre eau et urbanisme
Sous-objectif C.1-1 Mettre en œuvre le SAGE dans les projets d'aménagement

Descriptif du sous-objectif

Ce sous-objectif vise à assurer la mise en œuvre du SAGE dans les projets d'aménagement en précisant les modalités de mise en compatibilité des programmes avec le document et en élaborant un guide à destination des urbanistes et aménageurs.

Localisation spatio-temporelle

L'ensemble de ces dispositions va s'appliquer sur tout le territoire du SAGE Côtiers basques, à un moment précis pour le guide mais de manière régulière pour la mise en compatibilité.

Analyse des incidences environnementales

En raison notamment de son caractère immatériel, ce sous-objectif n'aura aucune incidence directe sur l'environnement. Il va toutefois contribuer à mieux mettre en œuvre le SAGE et l'ensemble de ses dispositions. Il a donc des effets positifs indirects sur toutes les thématiques environnementales.

Mesures proposées

Sans objet.

	Nature	Effet	Emprise	Durée	Délai
Zones humides et milieux naturels	Positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Long terme
Qualité de l'eau	Positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Long terme
Quantité de l'eau	Positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Long terme
Risques	Positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Long terme
Paysages	Positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Long terme
Santé humaine	Positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Long terme
Air et sols	Positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Long terme
Changement climatique	Positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Long terme
Énergie	Sans effet mesurable				

Ce sous-objectif a vocation à assurer la mise en œuvre du SAGE dans les projets d'aménagement. Il va donc avoir un impact positif indirect sur toutes les thématiques environnementales impactées par le SAGE.



Objectif C.1 Amélioration du lien entre eau et urbanisme

Sous-objectif C.1-2 Favoriser le dialogue entre acteurs de l'eau potable, de l'assainissement et de l'urbanisme

Descriptif du sous-objectif

Ce sous-objectif vise à améliorer les liens entre les démarches relatives à l'eau potable, l'assainissement et l'urbanisme en demandant des échanges réguliers entre ces démarches et en conditionnant l'ouverture à l'urbanisation aux capacités existantes ou programmées en matière d'assainissement des eaux usées et pluviales et de l'alimentation en eau potable.

Localisation spatio-temporelle

L'ensemble de ces dispositions va s'appliquer sur tout le territoire du SAGE Côtiers basques, tout au long de sa mise en œuvre.

Analyse des incidences environnementales

En raison notamment de son caractère immatériel, ce sous-objectif n'aura aucune incidence directe sur l'environnement. Il va toutefois contribuer de manière significative à améliorer la qualité de l'eau par une meilleure adéquation entre développement et capacités épuratoires, à améliorer la quantité d'eau par une meilleure adéquation entre développement et capacité du milieu à pourvoir suffisamment d'eau potable, à améliorer la gestion des risques par une meilleure adéquation entre développement et capacités de gestion des eaux pluviales et enfin à réduire les risques sur la santé humaine par une meilleure adéquation entre développement et capacités de fournir de l'eau potable et une amélioration de la qualité des eaux de baignade. Il aura des effets positifs indirects sur les zones humides et milieux naturels, sur les paysages, sur les sols et sur le changement climatique par une meilleure anticipation de la réflexion sur l'urbanisation à développer en lien avec l'environnement.

Mesures proposées

Sans objet.

	Nature	Effet	Emprise	Durée	Délai
Zones humides et milieux naturels	Positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Moyen terme
Qualité de l'eau	Très positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Moyen terme
Quantité de l'eau	Très positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Moyen terme
Risques	Très positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Moyen terme
Paysages	Positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Moyen terme
Santé humaine	Très positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Moyen terme
Air et sols	Positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Moyen terme
Changement climatique	Positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Long terme
Énergie	Sans effet mesurable				

Ce sous-objectif a vocation à améliorer le dialogue entre les démarches d'urbanisme, de gestion de l'assainissement et de l'eau potable. Il a donc des impacts positifs sur toutes les thématiques environnementales impactées par le SAGE.

Objectif C.1 Amélioration du lien entre eau et urbanisme
Sous-objectif C.1-3 Aménager dans le respect des milieux

Descriptif du sous-objectif

Ce sous-objectif vise à proposer un aménagement du territoire respectueux des milieux. Il s'agit de prendre en compte la trame bleue dans les projets d'aménagement, de préserver les zones naturelles, humides et agricoles dans les documents d'urbanisme et de préserver, voire renaturer les cours d'eau situés en zone urbaine.

Localisation spatio-temporelle

L'ensemble de ces dispositions va s'appliquer sur tout le territoire du SAGE Côtiers basques, tout le long de sa mise en œuvre.

Analyse des incidences environnementales

En raison notamment de son caractère immatériel, ce sous-objectif n'aura aucune incidence directe sur l'environnement, mis à part sur les paysages qu'elle va préserver. De manière indirecte, il aura des effets très positifs sur les zones humides et milieux naturels en les identifiant et les préservant, sur la qualité et la quantité d'eau, ainsi que sur les risques en préservant les fonctionnalités des milieux naturels aquatiques. Il aura également, dans une moindre mesure, des impacts positifs sur la santé humaine par l'amélioration de la qualité des eaux, sur les sols en préservant les milieux et sur le changement climatique en maintenant les fonctionnalités des milieux. Indirectement, il n'aura aucun impact sur l'énergie puisqu'il ne fait que rappeler la réglementation pour les cours d'eau classés pour le rétablissement écologique.

Mesures proposées

Sans objet.

	Nature	Effet	Emprise	Durée	Délai
Zones humides et milieux naturels	Très positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Moyen terme
Qualité de l'eau	Très positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Moyen terme
Quantité de l'eau	Très positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Moyen terme
Risques	Très positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Moyen terme
Paysages	Très positif	Direct	Tout le territoire	Continu	Moyen terme
Santé humaine	Positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Moyen terme
Air et sols	Positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Moyen terme
Changement climatique	Positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Long terme
Énergie	Nulle	Indirect	Zone spécifique	Continu	Moyen terme

Ce sous-objectif a vocation à encourager un aménagement du territoire respectueux des milieux. Il va donc permettre d'avoir des impacts positifs sur toutes les thématiques environnementales.

Objectif C.2 Meilleure gestion des eaux pluviales et du ruissellement
Sous-objectif C.2-1 Traiter la problématique pluviale à l'échelle des bassins versants

Descriptif du sous-objectif

Ce sous-objectif vise à encourager une gestion des eaux pluviales à l'échelle hydrographique adaptée du bassin versant. Il s'agit à la fois de réaliser et mettre en œuvre des schémas de gestion des eaux pluviales, mais également de réfléchir aux moyens à se donner pour contrôler les systèmes de gestion des eaux pluviales privés.

Localisation spatio-temporelle

L'ensemble de ces dispositions va s'appliquer sur tout le territoire du SAGE Côtiers basques, dans les premières années de sa mise en œuvre.

Analyse des incidences environnementales

Ce sous-objectif aura un impact très positif direct sur les risques puisqu'elle encourage une gestion des eaux pluviales à échelle d'un bassin versant, et non plus par commune. Indirectement, il aura des impacts très positifs sur la qualité de l'eau en définissant des zones où un traitement des eaux pluviales est à prévoir. Il aura également des impacts positifs indirects sur les zones humides et milieux naturels par une meilleure gestion des eaux qui s'y écoule et une reconnaissance éventuelle de leur rôle, sur la santé humaine par l'amélioration de la qualité des eaux de baignade et des eaux brutes destinées à l'alimentation en eau potable, sur les sols par une meilleure gestion de l'infiltration des eaux et sur le changement climatique en étudiant les évolutions de pluviométrie sur le territoire et en s'y adaptant.

Mesures proposées

Sans objet.

	Nature	Effet	Emprise	Durée	Délai
Zones humides et milieux naturels	Positif	Indirect	Tout le territoire	Régulier	Moyen terme
Qualité de l'eau	Très positif	Indirect	Tout le territoire	Régulier	Moyen terme
Quantité de l'eau	Sans effet mesurable				
Risques	Très positif	Direct	Tout le territoire	Régulier	Moyen terme
Paysages	Positif	Indirect	Tout le territoire	Régulier	Moyen terme
Santé humaine	Positif	Indirect	Tout le territoire	Régulier	Moyen terme
Air et sols	Positif	Indirect	Tout le territoire	Régulier	Moyen terme
Changement climatique	Positif	Indirect	Tout le territoire	Régulier	Long terme
Énergie	Sans effet mesurable				

Ce sous-objectif a vocation à encourager une gestion des eaux pluviales par bassin versant. Il aura donc des impacts positifs à très positifs sur la quasi-totalité des thématiques environnementales.

Objectif C.2 Meilleure gestion des eaux pluviales et du ruissellement
Sous-objectif C.2-2 Limiter le ruissellement dès l'aménagement du territoire

Descriptif du sous-objectif

Ce sous-objectif vise à prendre en compte la question du ruissellement dès la phase d'aménagement. Il s'agit de maintenir des espaces de pleine-terre pour limiter l'imperméabilisation et permettre l'infiltration des eaux pluviales et de préférer la mise en place de systèmes alternatifs pour réguler les eaux pluviales, en les valorisant pour d'autres usages.

Localisation spatio-temporelle

L'ensemble de ces dispositions va s'appliquer sur tout le territoire du SAGE Côtiers basques, tout le long de sa mise en œuvre.

Analyse des incidences environnementales

Ce sous-objectif aura un impact très positif direct sur les risques, en réduisant le ruissellement à sa source. Indirectement, elle aura des impacts très positifs sur le changement climatique en proposant des solutions d'adaptation aux évolutions prévisibles du climat (augmentation des précipitations importantes) et en couplant les systèmes de régulation des eaux pluviales à d'autres usages qui pourront également tenir lieu d'adaptation aux évolutions du climat. Il aura également des impacts positifs directs sur les zones humides et milieux naturels par la valorisation de ces espaces comme système alternatif de gestion des eaux pluviales, sur la qualité de l'eau en réduisant le ruissellement à sa source et donc en limitant le lessivage des sols, sur les paysages en encourageant des systèmes alternatifs plus paysagers que des solutions classiques, sur la santé humaine en améliorant la qualité des eaux et sur les sols en encourageant une infiltration des eaux au plus près de la source, donc avant lessivage important des sols. Sur la quantité d'eau, ce sous-objectif encourageant une infiltration des eaux, il permettra un transfert de celles-ci dans les sols avec un temps de transfert vers les aquifères libres plus long donc un éventuel soutien d'étiage.

Mesures proposées

Sans objet.

	Nature	Effet	Emprise	Durée	Délai
Zones humides et milieux naturels	Positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Moyen terme
Qualité de l'eau	Positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Moyen terme
Quantité de l'eau	Positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Moyen terme
Risques	Très positif	Direct	Tout le territoire	Continu	Moyen terme
Paysages	Positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Moyen terme
Santé humaine	Positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Moyen terme
Air et sols	Positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Moyen terme
Changement climatique	Très positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Long terme
Énergie	Sans effet mesurable				

Ce sous-objectif a vocation à encourager la gestion des eaux pluviales le plus en amont possible. Il aura donc des impacts positifs à très positifs sur toutes les thématiques environnementales sauf sur l'énergie où il n'aura pas d'impact.

Objectif C.2 Meilleure gestion des eaux pluviales et du ruissellement
Sous-objectif C.2-3 Réduire les risques de contamination des eaux

Descriptif du sous-objectif

Ce sous-objectif vise à réduire les risques de contamination des eaux par les eaux pluviales. Il s'agit d'évaluer la gestion hydraulique des réseaux d'assainissement en temps de pluie, pour éventuellement les adapter ensuite pour qu'ils débordent moins fréquemment ; et de zoner les secteurs où mettre en place des traitements des eaux pluviales pour éviter des rejets d'eaux souillées par le lessivage des sols vers le milieu.

Localisation spatio-temporelle

L'ensemble de ces dispositions va s'appliquer sur tout le territoire du SAGE Côtiers basques, dans les premières années de mise en œuvre.

Analyse des incidences environnementales

En raison notamment de son caractère immatériel, ce sous-objectif n'aura aucune incidence directe sur l'environnement. Il aura néanmoins des impacts très positifs indirects sur la qualité des eaux et donc sur la santé humaine, par essence-même. Il aura des impacts positifs également sur les risques par l'évaluation du fonctionnement en temps de pluie des réseaux d'assainissement qui peuvent amener des débits supplémentaires dans les cours d'eau en cas de forte pluie, sur les sols en zonant des secteurs où traiter les eaux pluviales et donc en limitant l'infiltration des polluants dans les sols, sur le changement climatique en s'adaptant au plus tôt aux éventuels changements de pluviométrie pressentis.

Mesures proposées

Sans objet.

	Nature	Effet	Emprise	Durée	Délai
Zones humides et milieux naturels	Sans effet mesurable				
Qualité de l'eau	Très positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Long terme
Quantité de l'eau	Sans effet mesurable				
Risques	Positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Long terme
Paysages	Sans effet mesurable				
Santé humaine	Très positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Long terme
Air et sols	Positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Long terme
Changement climatique	Positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Long terme
Énergie	Sans effet mesurable				

Ce sous-objectif a vocation à réduire l'impact des eaux pluviales sur la qualité des eaux. Il aura donc des impacts positifs à très positifs sur cinq thématiques environnementales.

Objectif C.3 Développement de la culture du risque
Sous-objectif C.3-1 Connaître et gérer le risque

Descriptif du sous-objectif

Ce sous-objectif vise à améliorer la connaissance et la gestion des risques présents sur le territoire en faisant un bilan de la connaissance existante au vu des différentes études en cours et en accompagnant l'élaboration d'une stratégie locale dans le cadre du territoire à risque important d'inondation pour le risque de submersion et d'inondation sur toutes les communes littorales du territoire.

Localisation spatio-temporelle

L'ensemble de ces dispositions va s'appliquer sur tout le territoire du SAGE Côtiers basques, dans les premières années de sa mise en œuvre.

Analyse des incidences environnementales

En raison notamment de son caractère immatériel, ce sous-objectif n'aura aucune incidence directe sur l'environnement. Ce sous-objectif va néanmoins avoir un impact très positif indirect sur les risques en améliorant leur connaissance et en accompagnant une stratégie concertée de gestion d'un de ceux-ci. Pour le changement climatique, il permettra de s'y adapter en améliorant la connaissance des phénomènes climatiques extrêmes à prévoir et quels impacts ils pourront avoir.

Mesures proposées

Sans objet.

	Nature	Effet	Emprise	Durée	Délai
Zones humides et milieux naturels	Sans effet mesurable				
Qualité de l'eau	Sans effet mesurable				
Quantité de l'eau	Sans effet mesurable				
Risques	Très positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Moyen terme
Paysages	Sans effet mesurable				
Santé humaine	Sans effet mesurable				
Air et sols	Sans effet mesurable				
Changement climatique	Positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Long terme
Énergie	Sans effet mesurable				

Ce sous-objectif a vocation à améliorer la connaissance et la gestion des risques du territoire. Il aura donc des impacts positifs indirects sur les risques et sur le changement climatique.

Objectif C.3 Développement de la culture du risque
Sous-objectif C.3-2 Gérer le risque inondation

Descriptif du sous-objectif

Ce sous-objectif vise à proposer des moyens de gestion des inondations de manière douce. Il s'agit en effet d'identifier, hiérarchiser et préserver les zones d'expansion des crues du territoire et de connaître l'hydromorphologie des cours d'eau pour proposer des solutions à mettre en œuvre pour gérer le risque inondation en travaillant directement sur le cours d'eau.

Localisation spatio-temporelle

L'ensemble de ces dispositions va s'appliquer sur tout le territoire du SAGE Côtiers basques, tout au long de sa mise en œuvre.

Analyse des incidences environnementales

Ce sous-objectif va avoir un impact très positif direct sur les risques par essence. Indirectement, il aura des impacts très positifs indirects sur le changement climatique en adaptant le territoire au plus tôt aux éventuels changements pressentis. Il aura également des impacts positifs indirects sur les zones humides et milieux naturels et donc les paysages en les préservant pour mieux gérer les inondations, sur la qualité de l'eau et donc de la santé humaine en préservant ces milieux, sur les sols en gérant mieux les inondations et donc les érosions qui y sont liées.

Mesures proposées

Sans objet.

	Nature	Effet	Emprise	Durée	Délai
Zones humides et milieux naturels	Positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Moyen terme
Qualité de l'eau	Positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Moyen terme
Quantité de l'eau	Positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Moyen terme
Risques	Très positif	Direct	Tout le territoire	Continu	Moyen terme
Paysages	Positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Moyen terme
Santé humaine	Positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Moyen terme
Air et sols	Positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Moyen terme
Changement climatique	Très positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Long terme
Énergie	Sans effet mesurable				

Ce sous-objectif a vocation à encourager une gestion des inondations axée sur la gestion des cours d'eau et de leurs abords. Il aura des impacts positifs à très positifs sur toutes les thématiques environnementales.

Objectif C.4 Amélioration de la gestion de l'alimentation en eau potable
Sous-objectif C.4-1 Connaître et prioriser les usages d'eau potable

Descriptif du sous-objectif

Ce sous-objectif vise à améliorer la connaissance des usages d'eau potable et les prioriser. Il s'agit d'établir un bilan des prélèvements qui ont lieu sur le territoire du SAGE et des consommations associées, mais également de rationaliser l'utilisation de la ressource dans les collectivités.

Localisation spatio-temporelle

L'ensemble de ces dispositions va s'appliquer sur tout le territoire du SAGE Côtiers basques, tout le long de sa mise en œuvre.

Analyse des incidences environnementales

Ce sous-objectif va avoir un impact très positif direct sur la quantité d'eau en améliorant la connaissance des prélèvements et en réduisant les consommations des collectivités. Indirectement, il aura également des impacts très positifs sur la santé humaine en réduisant les risques de manque d'eau et sur le changement climatique en adaptant le territoire aux évolutions pressenties en terme d'augmentation des étiages. Il aura des impacts positifs indirects sur la qualité de l'eau et les milieux naturels en réduisant la pression sur la ressource et donc en permettant un meilleur fonctionnement des cours d'eau.

Mesures proposées

Sans objet.

	Nature	Effet	Emprise	Durée	Délai
Zones humides et milieux naturels	Positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Moyen terme
Qualité de l'eau	Positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Moyen terme
Quantité de l'eau	Très positif	Direct	Tout le territoire	Continu	Moyen terme
Risques	Sans effet mesurable				
Paysages	Sans effet mesurable				
Santé humaine	Très positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Moyen terme
Air et sols	Sans effet mesurable				
Changement climatique	Très positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Long terme
Énergie	Sans effet mesurable				

Ce sous-objectif a vocation à connaître les usages d'eau potable pour mieux les prioriser. Il aura donc des impacts positifs sur la quantité d'eau, mais également sur les zones humides/milieux naturels, la qualité de l'eau, la santé humaine et le changement climatique.

Objectif C.4 Amélioration de la gestion de l'alimentation en eau potable
Sous-objectif C.4-2 Sécuriser la ressource

Descriptif du sous-objectif

Ce sous-objectif vise à sécuriser la ressource en eau destinée à l'eau potable en améliorant la gouvernance, en encourageant une gestion patrimoniale des réseaux et en réduisant d'une manière générale la vulnérabilité de la ressource en quantité et en qualité par un certain nombre d'actions plus ou moins reprises dans d'autres axes du SAGE.

Localisation spatio-temporelle

L'ensemble de ces dispositions va s'appliquer sur tout le territoire du SAGE Côtiers basques, tout le long de sa mise en œuvre.

Analyse des incidences environnementales

Ce sous-objectif aura des impacts très positifs directs sur la santé humaine en sécurisant l'alimentation en eau potable, à la fois en quantité et en qualité, et donc également sur la quantité de l'eau par essence. Indirectement, il aura des effets très positifs sur la qualité de l'eau par essence et sur le changement climatique en adaptant le territoire aux évolutions pressenties. Il aura également des impacts positifs indirects sur les milieux naturels en réduisant la pression sur la ressource et donc en permettant un meilleur fonctionnement des cours d'eau ; et sur les sols via les aires de protection des captages.

Mesures proposées

Sans objet.

	Nature	Effet	Emprise	Durée	Délai
Zones humides et milieux naturels	Positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Moyen terme
Qualité de l'eau	Très positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Moyen terme
Quantité de l'eau	Très positif	Direct	Tout le territoire	Continu	Moyen terme
Risques	Sans effet mesurable				
Paysages	Sans effet mesurable				
Santé humaine	Très positif	Direct	Tout le territoire	Continu	Moyen terme
Air et sols	Positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Moyen terme
Changement climatique	Très positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Long terme
Énergie	Sans effet mesurable				

Ce sous-objectif a vocation à organiser la sécurisation de la ressource en prévision des évolutions du territoire pressenties. Il aura donc des impacts très positifs sur la quantité d'eau, la santé humaine, la qualité de l'eau et le changement climatique et des effets positifs sur les zones humides/milieux naturels.

Objectif D.1 Connaissance et préservation des zones humides
Sous-objectif D.1-1 Recenser et caractériser les zones humides

Descriptif du sous-objectif

Ce sous-objectif vise à identifier toutes les zones humides présentes sur le territoire et à les caractériser. Il s'agit dans un premier temps d'élaborer une méthodologie commune, avant de mettre à jour éventuellement les inventaires déjà existants, puis de compléter cette connaissance sur les secteurs non encore couverts, de manière à avoir une connaissance exhaustive au terme de quelques années.

Localisation spatio-temporelle

L'ensemble de ces dispositions va s'appliquer sur tout le territoire du SAGE Côtiers basques, dans les premières années de sa mise en œuvre.

Analyse des incidences environnementales

Ce sous-objectif va permettre d'identifier les zones humides du territoire, en vue de leur préservation, il aura donc des impacts très positifs directs sur les zones humides et sur les paysages. Indirectement, il aura également des impacts très positifs à positifs sur toutes les thématiques environnementales, hormis l'énergie, par les nombreux rôles qu'elles assurent.

Mesures proposées

Sans objet.

	Nature	Effet	Emprise	Durée	Délai
Zones humides et milieux naturels	Très positif	Direct	Tout le territoire	Régulier	Moyen terme
Qualité de l'eau	Positif	Indirect	Tout le territoire	Régulier	Moyen terme
Quantité de l'eau	Positif	Indirect	Tout le territoire	Régulier	Moyen terme
Risques	Positif	Indirect	Tout le territoire	Régulier	Moyen terme
Paysages	Très positif	Direct	Tout le territoire	Régulier	Moyen terme
Santé humaine	Positif	Indirect	Tout le territoire	Régulier	Moyen terme
Air et sols	Positif	Indirect	Tout le territoire	Régulier	Moyen terme
Changement climatique	Très positif	Indirect	Tout le territoire	Régulier	Long terme
Énergie	Sans effet mesurable				

Ce sous-objectif a vocation à identifier et caractériser les zones humides du territoire. Il aura donc des impacts positifs à très positifs sur toutes les thématiques environnementales.

Objectif D.1 Connaissance et préservation des zones humides

Sous-objectif D.1-2 Protéger les zones humides

Descriptif du sous-objectif

Ce sous-objectif vise à protéger les zones humides en favorisant la préemption de celles-ci en cas de vente et en élaborant des plans de préservation de certaines zones jugées sensibles par la Commission Locale de l'Eau.

Localisation spatio-temporelle

L'ensemble de ces dispositions va s'appliquer sur tout le territoire du SAGE Côtiers basques, tout le long de sa mise en œuvre.

Analyse des incidences environnementales

Ce sous-objectif va permettre de protéger les zones humides du territoire, il aura donc des impacts très positifs directs sur les zones humides et sur les paysages. Indirectement, il aura également des impacts très positifs à positifs sur toutes les thématiques environnementales, hormis l'énergie, par les nombreux rôles qu'elles assurent.

Mesures proposées

Sans objet.

	Nature	Effet	Emprise	Durée	Délai
Zones humides et milieux naturels	Très positif	Direct	Tout le territoire	Continu	Court terme
Qualité de l'eau	Positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Court terme
Quantité de l'eau	Positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Court terme
Risques	Positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Court terme
Paysages	Très positif	Direct	Tout le territoire	Continu	Court terme
Santé humaine	Positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Court terme
Air et sols	Positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Court terme
Changement climatique	Très positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Long terme
Énergie	Sans effet mesurable				

Ce sous-objectif a vocation à identifier et caractériser les zones humides du territoire. Il aura donc des impacts positifs à très positifs sur toutes les thématiques environnementales.

Objectif D.2 Conservation ou rétablissement de l'hydromorphologie des cours d'eau
Sous-objectif D.2-1 Rétablir la continuité écologique des cours d'eau

Descriptif du sous-objectif

Ce sous-objectif vise à accompagner le rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau classés en liste 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement. Il constitue donc principalement un rappel de la réglementation existante en proposant des moyens de l'appliquer.

Localisation spatio-temporelle

L'ensemble de ces dispositions va s'appliquer sur les cours d'eau classés en liste 2, dans les premières années de mise en œuvre du SAGE.

Analyse des incidences environnementales

Ce sous-objectif aura des impacts très positifs directs sur les milieux naturels en améliorant les conditions de vie des cours d'eau et positifs sur la qualité de l'eau en améliorant la qualité écologique des cours d'eau. Indirectement, il aura des impacts positifs sur les sols en rétablissant la continuité sédimentaire. Sur les paysages et l'énergie, il n'aura pas d'impact, dans la mesure où il ne s'agit que d'un rappel à une réglementation existante.

Mesures proposées

Sans objet.

	Nature	Effet	Emprise	Durée	Délai
Zones humides et milieux naturels	Très positif	Direct	Zone spécifique	Continu	Moyen terme
Qualité de l'eau	Positif	Direct	Zone spécifique	Continu	Moyen terme
Quantité de l'eau	Sans effet mesurable				
Risques	Sans effet mesurable				
Paysages	Nul	Indirect	Zone spécifique	Continu	Moyen terme
Santé humaine	Sans effet mesurable				
Air et sols	Positif	Indirect	Zone spécifique	Continu	Moyen terme
Changement climatique	Sans effet mesurable				
Énergie	Nul	Indirect	Zone spécifique	Continu	Moyen terme

Ce sous-objectif a vocation à accompagner le rétablissement de la continuité écologique de certains cours d'eau. Il aura donc des impacts positifs à très positifs sur les milieux, la qualité de l'eau et les sols.

Objectif D.2 Conservation ou rétablissement de l'hydromorphologie des cours d'eau
Sous-objectif D.2-2 Préserver ou restaurer la dynamique naturelle des cours d'eau

Descriptif du sous-objectif

Ce sous-objectif vise à retrouver une dynamique naturelle des cours d'eau en assurant une gestion raisonnée de ceux-ci et en préservant leurs abords, en particulier les ripisylves. Il s'agit donc d'une reconquête de tout le milieu naturel des cours d'eau et de leurs berges.

Localisation spatio-temporelle

L'ensemble de ces dispositions va s'appliquer sur tout le territoire du SAGE Côtiers basques, tout au long de sa mise en œuvre.

Analyse des incidences environnementales

Ce sous-objectif aura des impacts très positifs directs sur les milieux naturels et donc les paysages par la préservation/restauration des cours d'eau, en se rapprochant d'un fonctionnement naturel. Il aura également des impacts positifs directs sur la qualité de l'eau, par la restauration d'un fonctionnement efficace des cours d'eau et l'atteinte d'un bon état écologique de ceux-ci. Indirectement, il aura des impacts positifs sur la quantité d'eau et les risques en retrouvant les fonctionnalités naturelles des cours d'eau et de leurs annexes, mais également sur la santé humaine par l'amélioration de la qualité de l'eau, sur les sols en améliorant les berges et sur le changement climatique en adaptant le territoire aux évolutions pressenties.

Mesures proposées

Sans objet.

	Nature	Effet	Emprise	Durée	Délai
Zones humides et milieux naturels	Très positif	Direct	Tout le territoire	Continu	Moyen terme
Qualité de l'eau	Positif	Direct	Tout le territoire	Continu	Moyen terme
Quantité de l'eau	Positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Moyen terme
Risques	Positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Moyen terme
Paysages	Très positif	Direct	Tout le territoire	Continu	Moyen terme
Santé humaine	Positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Moyen terme
Air et sols	Positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Moyen terme
Changement climatique	Positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Long terme
Énergie	Sans effet mesurable				

Ce sous-objectif a vocation à retrouver une dynamique naturelle des cours d'eau. Il aura donc des impacts positifs à très positifs sur toutes les thématiques environnementales, sauf l'énergie.

Objectif D.2 Conservation ou rétablissement de l'hydromorphologie des cours d'eau
Sous-objectif D.2-3 Poursuivre la préservation des têtes de bassin et chevelus

Descriptif du sous-objectif

Ce sous-objectif vise à poursuivre les actions engagées sur les secteurs de cours d'eau les plus préservés et fragiles, à savoir les têtes de bassin et les chevelus. Il s'agit de mettre en œuvre une gestion concertée des têtes de bassins versants transfrontaliers avec les partenaires espagnols et de préserver les espaces boisés pour leur rôle dans la gestion de l'eau.

Localisation spatio-temporelle

L'ensemble de ces dispositions va s'appliquer sur les têtes de bassin versant et les chevelus, tout au long de la mise en œuvre du SAGE.

Analyse des incidences environnementales

Ce sous-objectif aura des impacts très positifs directs sur les milieux naturels et donc les paysages par la préservation des têtes de bassins, des chevelus et des zones boisées. Il aura également des impacts positifs directs sur la qualité de l'eau, par la restauration d'un fonctionnement efficace du bassin versant. Indirectement, il aura des impacts positifs sur la quantité d'eau, les risques et les sols en retrouvant les fonctionnalités naturelles du bassin versant, mais également sur la santé humaine par l'amélioration de la qualité de l'eau et sur le changement climatique en adaptant le territoire aux évolutions pressenties.

Mesures proposées

Sans objet.

	Nature	Effet	Emprise	Durée	Délai
Zones humides et milieux naturels	Très positif	Direct	Zone spécifique	Continu	Moyen terme
Qualité de l'eau	Positif	Direct	Zone spécifique	Continu	Moyen terme
Quantité de l'eau	Positif	Indirect	Zone spécifique	Continu	Moyen terme
Risques	Positif	Indirect	Zone spécifique	Continu	Moyen terme
Paysages	Très positif	Indirect	Zone spécifique	Continu	Moyen terme
Santé humaine	Positif	Indirect	Zone spécifique	Continu	Moyen terme
Air et sols	Positif	Indirect	Zone spécifique	Continu	Moyen terme
Changement climatique	Positif	Indirect	Zone spécifique	Continu	Long terme
Énergie	Sans effet mesurable				

Ce sous-objectif a vocation à préserver les têtes de bassin et chevelus. Il aura donc des impacts positifs à très positifs sur toutes les thématiques environnementales, sauf l'énergie.

Objectif D.3 Préservation des habitats et espèces d'intérêt patrimonial
Sous-objectif D.3-1 Préserver les poissons migrateurs

Descriptif du sous-objectif

Ce sous-objectif vise à préserver les poissons migrateurs en évaluant la viabilité de leur population et en poursuivant la restauration de milieux propices à leur cycle de vie.

Localisation spatio-temporelle

L'ensemble de ces dispositions va s'appliquer sur tout le territoire du SAGE Côtiers basques, tout au long de sa mise en œuvre.

Analyse des incidences environnementales

Ce sous-objectif aura des impacts très positifs directs sur les milieux naturels en les préservant pour les poissons migrateurs. Indirectement, il aura des impacts positifs sur la qualité de l'eau en améliorant la qualité écologique des cours d'eau et sur les paysages en restaurant les cours d'eau.

Mesures proposées

Sans objet.

	Nature	Effet	Emprise	Durée	Délai
Zones humides et milieux naturels	Très positif	Direct	Zone spécifique	Régulier	Moyen terme
Qualité de l'eau	Positif	Indirect	Zone spécifique	Régulier	Moyen terme
Quantité de l'eau	Sans effet mesurable				
Risques	Sans effet mesurable				
Paysages	Positif	Indirect	Zone spécifique	Régulier	Moyen terme
Santé humaine	Sans effet mesurable				
Air et sols	Sans effet mesurable				
Changement climatique	Sans effet mesurable				
Énergie	Neutre	Indirect	Zone spécifique	Continu	Moyen terme

Ce sous-objectif a vocation à préserver les poissons migrateurs. Il aura donc des impacts positifs à très positifs sur les zones humides/milieux naturels, sur la qualité de l'eau et sur les paysages.

Objectif D.3 Préservation des habitats et espèces d'intérêt patrimonial
Sous-objectif D.3-2 Lutter contre les espèces envahissantes

Descriptif du sous-objectif

Ce sous-objectif vise à limiter l'impact des espèces floristiques envahissantes. Il s'agit dans un premier temps de localiser celles-ci et de suivre leur évolution, de stopper leur utilisation dans les aménagements publics, puis de coordonner la lutte stratégique contre elles, afin d'avoir des résultats les plus efficaces possibles.

Localisation spatio-temporelle

L'ensemble de ces dispositions va s'appliquer sur tout le territoire du SAGE Côtiers basques, tout au long de sa mise en œuvre.

Analyse des incidences environnementales

Ce sous-objectif aura des impacts très positifs directs sur les zones humides/milieus naturels et les paysages en contribuant à la reconquête d'espèces plus locales. Indirectement, il aura des impacts très positifs sur le changement climatique en proposant une organisation contre une des évolutions du territoire. Il aura également des impacts positifs indirects sur la santé humaine et l'air, en limitant l'expansion d'espèces potentiellement allergisantes ; et sur la qualité de l'eau en limitant l'eutrophisation des milieux aquatiques par la présence de plantes trop couvrantes.

Mesures proposées

Sans objet.

	Nature	Effet	Emprise	Durée	Délai
Zones humides et milieux naturels	Très positif	Direct	Zone spécifique	Continu	Moyen terme
Qualité de l'eau	Positif	Indirect	Zone spécifique	Continu	Moyen terme
Quantité de l'eau	Sans effet mesurable				
Risques	Sans effet mesurable				
Paysages	Très positif	Direct	Zone spécifique	Continu	Moyen terme
Santé humaine	Positif	Indirect	Zone spécifique	Continu	Moyen terme
Air et sols	Positif	Indirect	Zone spécifique	Continu	Moyen terme
Changement climatique	Très positif	Indirect	Zone spécifique	Continu	Long terme
Énergie	Sans effet mesurable				

Ce sous-objectif a vocation à lutter contre les espèces de plantes envahissantes. Il aura donc des impacts positifs à très positifs sur les zones humides/milieus naturels, les paysages, le changement climatique, la santé humaine et l'air.

Objectif D.4 Préservation du littoral
Sous-objectif D.4-1 Protéger le milieu marin

Descriptif du sous-objectif

Ce sous-objectif vise à protéger le milieu marin en développant des liens entre acteurs de la mer et de la terre, et en suivant l'application de la directive cadre stratégie milieu marin (DCSMM).

Localisation spatio-temporelle

L'ensemble de ces dispositions va s'appliquer sur tout le territoire du SAGE Côtiers basques, tout au long de sa mise en œuvre.

Analyse des incidences environnementales

Ce sous-objectif aura un impact très positif direct sur le milieu marin par essence. Indirectement, il aura également des impacts positifs sur la qualité de l'eau et la santé humaine en appuyant le volet « qualité des eaux » du SAGE et sur les autres thématiques environnementales en suivant les travaux de la DCSMM.

Mesures proposées

Sans objet.

	Nature	Effet	Emprise	Durée	Délai
Zones humides et milieux naturels	Très positif	Direct	Zone spécifique	Continu	Moyen terme
Qualité de l'eau	Positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Moyen terme
Quantité de l'eau	Sans effet mesurable				
Risques	Positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Moyen terme
Paysages	Positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Moyen terme
Santé humaine	Positif	Indirect	Tout le territoire	Continu	Moyen terme
Air et sols	Sans effet mesurable				
Changement climatique	Positif	Indirect	Zone spécifique	Continu	Long terme
Énergie	Positif	Indirect	Zone spécifique	Continu	Moyen terme

Ce sous-objectif a vocation à protéger le milieu marin. Il aura donc des impacts positifs à très positifs sur presque toutes les thématiques environnementales.

Objectif D.4 Préservation du littoral

Sous-objectif D.4-2 Améliorer la connaissance du milieu littoral et marin

Descriptif du sous-objectif

Ce sous-objectif vise à poursuivre la connaissance du milieu littoral et marin, en particulier sur le fonctionnement du système estuarien et côtier en terme d'hydrosédimentation et de courantologie.

Localisation spatio-temporelle

L'ensemble de ces dispositions va s'appliquer sur le secteur littoral et marin du SAGE, tout au long de sa mise en œuvre.

Analyse des incidences environnementales

Ce sous-objectif aura un impact très positif direct sur le milieu littoral et marin par essence. Indirectement, il aura également des impacts positifs sur les autres thématiques environnementales en améliorant les connaissances d'un milieu qui peut avoir des impacts sur toutes ces thématiques.

Mesures proposées

Sans objet.

	Nature	Effet	Emprise	Durée	Délai
Zones humides et milieux naturels	Très positif	Direct	Zone spécifique	Continu	Moyen terme
Qualité de l'eau	Positif	Indirect	Zone spécifique	Continu	Moyen terme
Quantité de l'eau	Sans effet mesurable				
Risques	Positif	Indirect	Zone spécifique	Continu	Moyen terme
Paysages	Positif	Indirect	Zone spécifique	Continu	Moyen terme
Santé humaine	Positif	Indirect	Zone spécifique	Continu	Moyen terme
Air et sols	Positif	Indirect	Zone spécifique	Continu	Moyen terme
Changement climatique	Positif	Indirect	Zone spécifique	Continu	Moyen terme
Énergie	Sans effet mesurable				

Ce sous-objectif a vocation à améliorer la connaissance du milieu littoral et marin. Il aura des impacts positifs à très positifs sur presque toutes les thématiques environnementales.